

Journal de la CGT du Ministère des Armées et des Sociétés et Établissements Fédérés à la FNTE
pour les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'état, salariés en convention collective et retraités

51^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL

du 3 au 6 février 2025
Montreuil



UNIS ET ORGANISÉS
pour **LA PAIX**
et **LE PROGRÈS SOCIAL**

Agir pour un monde de paix

Gagner le progrès social

Une organisation syndicale à la hauteur des enjeux

OUVERTURE DU 51ÈME CONGRÈS	2
RAPPORT D'OUVERTURE DU 51ÈME CONGRÈS	3
INTRODUCTION DÉBAT SUR COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE	11
RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS	12
RAPPORT SUR LE BILAN D'ACTIVITÉ	15
RAPPORT FINANCIER	16
RAPPORT DE LA CFC	19
PRÉSENTATION THÈME 1 : AGIR POUR UN MONDE DE PAIX	21
PRÉSENTATION THÈME 2 : GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL	23
PRÉSENTATION THÈME 3 : UNE ORGANISATION SYNDICALE À HAUTEUR DES ENJEUX	25
HOMMAGE AUX PARTANTS	26
51ÈME CONGRÈS FNTE : RAPPORT DE CLÔTURE	30
LE CONGRÈS EN PHOTOS	32
STATUTS ADOPTÉS AU 51ÈME CONGRÈS	34
LES ÉLUS DANS LES INSTANCES FÉDÉRALES	40
DOCUMENT D'ORIENTATION VALIDÉ PAR LE CONGRÈS	41
BULLETINS D'ADHÉSION IFHS	69
LES 130 ANS DE LA CGT AU SERVICE DE LA CULTURE	71



Ouverture du 51ème congrès



Par Michel **LUCOT**

Chères et chers camarades
Chères et chers Délégué-es

Au nom de la Direction Fédérale sortante, j'ai le plaisir et l'honneur de souhaiter la bienvenue à toutes et tous les délégués et invités de notre 51ème Congrès Fédéral. Un congrès est un grand moment démocratique de débats et de décisions, un grand plaisir aussi de se retrouver.

Pendant ces quatre jours, nous allons travailler ensemble pour faire le point de l'activité des trois années écoulées. Nous allons définir ensemble notre orientation pour les 3 ans à venir et nous allons élire nos nouveaux dirigeants fédéraux.

Sans oublier, bien sûr, des moments de convivialité bien mérités que nous prendrons toutes et tous ensemble.

Comme vous le savez à l'ouverture de nos travaux, nous n'avons plus de Direction Fédérale

Le premier travail réside à l'élection du Bureau du Congrès qui dirigera la Fédération jusqu'à l'élection de la prochaine Direction Fédérale, il sera chargé aussi de veiller au bon fonctionnement de nos travaux. Il se réunira dans cette salle chaque fois que nécessaire.

Nous allons ensuite voter pour l'adoption du déroulement du Congrès et enfin nous allons élire le président et la présidente de cette première séance.

Les votes s'effectueront à main levée avec votre mandat de délégué de couleur rouge.

A l'issue de ces trois votes, je déclare ouvert les travaux de notre 51ème Congrès et confie le 51ème Congrès à la Présidence.

Vive le 51ème Congrès, vive la FNTE et vive la CGT. ■

Rapport d'ouverture du 51ème congrès

Par Virginie PARENT



Camarades, à mon tour de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier pour votre présence à notre 51ème congrès. Depuis notre dernier congrès vous en conviendrez l'actualité a été dense !

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale les conflits armés n'ont jamais été aussi nombreux, plus d'une soixantaine sont actuellement recensés dans le monde, auxquels s'ajoutent des risques (menaces) d'embrasement. La situation internationale peut aujourd'hui sérieusement être qualifiée de gravissime.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie il y a maintenant 3 ans à quelques jours près. Avec depuis le début du conflit, un Poutine qui souffle le chaud et le froid quant à un possible recours à l'arme nucléaire. D'offensive en contre-offensive ce conflit a déjà tué des milliers de civils et plus de 6,3 millions de réfugiés ont fui vers les pays voisins.

Depuis trop longtemps la région du Moyen Orient, théâtre de conflit est la région la plus affectée et depuis l'Attaque du Hamas le 7 octobre 2023 et la guerre à Gaza, la Palestine est le pays le plus touché par les conflits dans le monde. Si l'entrée en vigueur d'un cessez le feu le 19 janvier dernier est une première étape - les libérations d'otages et les échanges de prisonniers se poursuivent - Tout doit être engagé pour que ce cessez le feu ne soit pas « provisoire » et qu'enfin un véritable processus pour une paix juste et durable soit mis en œuvre. Certains chefs d'état se sentent et se disent soulagés par cette trêve, les mêmes qui ont si peu ou voire pas agi.

En Syrie, la chute du régime sanguinaire de Bachar El-Assad le 8 décembre dernier a dévoilé ce que la population syrienne a subi et qui est synonyme d'horreur. Pour autant quelle forme de régime sera mis en place par le nouveau pouvoir ? La situation au Kurdistan

Syrien est inquiétante et la menace d'une offensive de la Turquie et ses milices est confirmée... Le peuple syrien n'a déjà que trop souffert et doit pouvoir décider, sans intervention extérieure, de son avenir.

Sans oublier, depuis 2014, le conflit au Yémen qui a entraîné des déplacements massifs de population, des pénuries alimentaires et médicales, ainsi qu'une épidémie de choléra ce qui a incité l'ONU à qualifier la situation de pire crise humanitaire au monde. Des centaines de milliers de personnes mortes à cause des combats ou de la famine, et environ 15% de la population est déplacée - la plupart d'entre eux l'ont été à plusieurs reprises. La situation est encore aujourd'hui compliquée par l'instabilité politique et la violence persistante - et, plus récemment, par les répercussions de la guerre à Gaza - qui exacerbent les souff-



frances de la population civile.

Si l'Ukraine et la Palestine sont considérées comme les deux principaux foyers mondiaux de conflit, d'autres régions du monde sont de plus en plus vulnérables aux soulèvements. Le Mexique et la Colombie dans les Amériques, le Pakistan en Asie et le Soudan, le Sahel et la région des Grands Lacs en Afrique sont également des "zones de crise" susceptibles d'évoluer au cours des prochains mois. Les récents événements en RDC en témoignent. Le Myanmar, l'Iran et ses alliés, la Cisjordanie et le Liban figurent également sur la liste.

Les conflits perturbent l'accès aux services essentiels, notamment à l'eau salubre, à la nourriture et aux soins de santé, et sont à l'origine de près de 80% de la totalité des besoins humanitaires à travers le monde.

L'année 2024 s'inscrit de surcroît comme une année noire étant la plus meurtrière jamais enregistrée pour les travailleurs humanitaires avec près de 300 décès à travers le monde.

Nous le savons tous ici, ce sont toujours les populations civiles et les travailleurs et travailleuses qui sont les premières victimes des guerres.

Notre syndicalisme dans son ensemble, du local à l'international, est interpellé par ces situations. Il faut également rendre hommage à ces syndicalistes qui militent dans un contexte rendu hostile.

Il faut, c'est impératif, redonner de la crédibilité au rôle de l'ONU. Aujourd'hui beaucoup s'inquiètent de son incapacité à maintenir la paix et la sécurité, elle serait cantonnée à un rôle d'observatrice. Depuis de nombreuses années la CGT revendique un renforcement du rôle de l'ONU (la France y est partie prenante) notamment par la suppression du droit de veto qui paralyse pour partie son fonctionnement. La CGT revendique éga-

lement que l'Organisation Internationale du travail (l'OIT) ait les mêmes pouvoirs que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) notamment en termes de sanctions.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les budgets d'armements n'ont jamais été aussi élevés et dépassent les 2400 milliards de dollars dans le monde en 2024, La France a quant à elle doublé son budget militaire au cours des deux mandats de Macron, pour atteindre 413 M€ sur la durée de la Loi de Programmation Militaire 24-30 (LPM), dont 7 M€ par an uniquement consacrés à la dissuasion.

C'est lors du salon EUROSATORY en juin 2022 que sont évoqués « Le retour de la guerre sur le continent européen et l'aggravation des tensions entre les puissances qui validerait la pertinence de répondre à la menace ! » et que « La France devrait entrer dans une économie de guerre ».

En 2022 toujours, la Revue Stratégique change de nom pour devenir la Revue Nationale Stratégique. Jusqu'alors préfacée par le ministre des Armées, celle-ci l'est directement par le président de la République exit le ministre, place au chef des armées ! C'est bien là l'ancrage de l'économie de guerre qu'Emmanuel Macron tente d'imposer à tous.

Pour ses vœux aux armées 2024 il n'avait qu'un seul mot à la bouche, le déclinant à toutes les sphères de la société : « *réarmement économique* » ; « *réarmement de l'État et de nos services publics* » ; « *réarmement civique* » ; « *réarmement industriel, technologique et scientifique* » « *réarmement de la Nation* » ; « *réarmement de notre souveraineté européenne* » ; « *réarmement démographique...* » Loin de favoriser la paix, il mise sur la guerre pour renforcer l'économie et la place de la France dans

le monde.

Le 26 février 2024, Lors de la conférence de soutien à l'Ukraine les déclarations d'Emmanuel Macron je cite « *l'envoi de troupes occidentales au sol en Ukraine ne doit pas "être exclu" à l'avenir* » ont suscité de vives réactions en France et à l'international.

Dans le même temps la France est devenue le second pays exportateur d'armes au monde devant la Russie.

Quant au ministre des Armées de l'époque (le même qu'aujourd'hui) il a affirmé être prêt à réquisitionner l'outil industriel et ces personnels avec pour objectif d'accélérer la production pour prioriser les besoins militaires au détriment des besoins civils. Dès lors les décisions budgétaires prises confirmeraient l'économie de guerre. Ce type d'économie dans laquelle les besoins de la guerre sont satisfaits prioritairement par prélèvement autoritaire telle que la réquisition et les livraisons obligatoires entre autres. Dans ce type d'économie le pouvoir d'achat effectif de la population est forcément bas puisque l'appareil de guerre ponctionne largement la production.

En octobre 2023 le même ministre des armées en déplacement au premier forum de l'armement organisé à Kiev en Ukraine et entouré d'une vingtaine d'industriels de l'armement français, y déclarera « *Que ce sont des opportunités pour les entreprises françaises* »

L'export à outrance contribue inexorablement à la multiplication des conflits à travers le monde et le surarmement ne contribue certainement pas à la PAIX.

Pour la CGT la course à l'armement des « va en guerre » est en totale contradiction avec les valeurs pacifistes et internationalistes que nous portons depuis 1895. L'intervention syndicale sur toutes ces questions est indispensable. Le Pôle Public National de Défense (PPND) doit permettre la



réappropriation de la maîtrise publique des industries d'armement et la stratégie industrielle.

Enfin le 23 janvier dernier, en lien avec le mouvement de la paix, La CGT a accueilli l'association japonaise Nihonhidankio, Prix Nobel de la paix 2024, le témoignage d'un survivant de Nagasaki nous rappelle que nous avons plus de mille fois raison de militer pour la paix. La raréfaction des ressources, les changements climatiques, les guerres pour l'eau sont des facteurs supplémentaires qui aggravent les tensions et augmentent les risques de conflits armés.

Depuis plus de 30 ans, le GIEC évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement climatique et de s'adapter aux changements attendus. Au cœur des négociations internationales sur le climat, cette production scientifique est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile. Dans son rapport de mars 2023 - le 6ème - atteste d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, etc). Les

risques climatiques et non climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile. Le cortège de canicules avec des records de chaleur, de sécheresses ou inondations meurtrières dus au changement climatique se sont effectivement enchaînés.

Souvenons-nous entre juillet et août 2022, en Gironde, de gigantesques incendies ont brûlé 32 000 hectares de forêts. Ces méga-feux, ne sont pas des phénomènes isolés. De l'Australie à l'Espagne, de la France aux États-Unis, les scènes apocalyptiques de feux de forêt géants semblent désormais être la norme, en lien avec le réchauffement climatique...

En Afrique de l'Ouest et centrale, une saison des pluies intense a fait plus de 1 500 morts. Précipitations extrêmes et inondations se sont multipliées à travers le monde : en Europe centrale, au sud-est des États-Unis, en Asie. Des inondations historiques ont dévasté le sud et l'est de l'Espagne, notamment Valence. Dans l'océan Indien, le cyclone Chido a ravagé mi-décembre l'archipel français de Mayotte. Pour la CGT la lutte contre le changement climatique est bien un

combat internationaliste, qui ne peut être laissé à la main des multinationales ou d'États s'enfermant dangereusement dans un repli nationaliste. À son niveau, la CGT continuera à ancrer dans l'entreprise la bataille pour le progrès social et le progrès environnemental, les deux étant indissociables.

Guerres et dérèglement climatique forcent inévitablement les populations à se déplacer. Déjà poussés à l'exil par une économie capitaliste prédatrice et mondialisée, les migrants, les réfugiés et les déplacés sont des personnes extrêmement vulnérables et qui ont besoin d'aide tout au long de leur parcours ; plus particulièrement, les femmes et les enfants souvent non accompagnés et qui sont les premières cibles de réseaux criminels.

Depuis la seconde guerre mondiale, le plus important afflux de réfugiés en Europe est dû à la guerre en Ukraine... Depuis des années, les États européens se sont ligués pour "sous-traiter" les politiques migratoires nationales à des pays tiers hors Union Européenne (où s'opèrent de concert un tri entre bons et mauvais réfugiés / migrants).

Il est regrettable que la politique migratoire soit presque exclusivement abordée sous l'angle du maintien de l'ordre public.

La France n'est pas en reste. Promis par Emmanuel Macron durant sa campagne de 2022, le projet de loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » a commencé son chaotique parcours dès l'automne 2022. Une loi immigration très controversée : une loi choc pour contrôler l'immigration une des plus répressives de ces 40 dernières années. Elle constitue un cap supplémentaire pour faire des atteintes sans précédent aux droits des personnes migrantes : remise en cause du droit du sol, conditionnement des prestations sociales, ou le durcissement de l'Aide Médicale d'État (AME) et du regroupement familial. Finalement c'est une version de la loi très largement censurée par le Conseil constitutionnel qui a été promulguée. Alors que viennent d'être célébrés les 80 ans de la libération d'Auschwitz.

Durant les 3 dernières années qui viennent de s'écouler, nombre d'élections qui ont eu lieu laissent apparaître une forte montée de

l'extrême droite.

En 2023, en Argentine le polémiste climatosceptique et d'extrême droite Javier Milei est élu à la présidentielle. En 2024, pratiquement la moitié de la population mondiale était concernée par une élection de niveau national, 62 pays ont organisé des élections au cours de cette année.

Aux États Unis, c'est le retour à la Maison Blanche de Donald Trump, qui multiplie depuis des semaines les déclarations visant à étendre le territoire des États-Unis, du Groenland jusqu'à la planète Mars. De la Russie à la Chine, en passant par l'Ukraine, l'Union européenne, le Canada le Mexique ou Cuba, l'élection de Trump n'est pas sans conséquences mondiales. Dès son investiture - flanqué de Musk et des patrons de groupes de la THECHnologie entre autres - il a annoncé la sortie des États-Unis de l'accord de Paris pour le climat, la sortie de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS,) remis encore en cause le droit des personnes transgenres et de l'ensemble de la communauté LGBTQ, et évidemment lancé la chasse aux migrants. C'est bien l'extrême droite

qui est au pouvoir aux États Unis !

L'Internationale de l'extrême droite se voit soutenue. Le soutien de Musk clairement affiché à l'AFD (Alternative pour l'Allemagne) avec le réseau X, c'est la promotion de l'extrême droite en Europe !

Au sein de l'UE, l'extrême droite s'est implantée dans plusieurs gouvernements. Elle est à la tête des exécutifs italien et hongrois, tandis qu'elle participe à des coalitions gouvernementales aux Pays-Bas, en Finlande et en Slovaquie.

Aux élections européennes 2024 la croissance sans précédent de la présence de l'extrême droite est alarmante, remplaçant des sièges antérieurement occupés par des partis plus modérés et progressistes. La délégation d'extrême droite a gagné 12 sièges par rapport à ses effectifs dans le Parlement européen sortant. Un score élevé alors que la participation en France a atteint 51,49 %, ce qui représente un record pour des élections européennes depuis 1994. Ces élections européennes 2024 ont des conséquences sur la scène politique française et c'est peu de le dire. Avec 31,37 % des



voix et 30 élus au Parlement européen, le Rassemblement national a fait un score record aux européennes et a devancé de loin les autres candidats.

Il faut souligner et revenir sur la part de responsabilité d'Emmanuel Macron. Après un premier quinquennat pavé de reculs sociaux majeurs, le président sortant Emmanuel Macron emporte le deuxième tour de l'élection présidentielle 2022 avec 58,54% des suffrages exprimés... contre 41,46% à sa rivale Marine Le Pen.

Une politique ultralibérale antisociale qu'une majorité des Français juge autoritaire et que nous dénonçons chaque jour.

Inflation galopante, précarité, augmentation du seuil de pauvreté, les chiffres sont en augmentation ! Gaz, électricité, produits alimentaires, transports, logement, frais de santé, cantine : avec la flambée de l'inflation (qui avait commencé avant la guerre en Ukraine), le tassement des salaires, de plus en plus de travailleurs et de retraités n'arrivent plus à vivre décemment révèle l'Institut de recherche économiques et sociales IRES. Avec des dépenses qui ont augmenté plus vite que l'inflation, de plus en plus de ménages au Smic se sont retrouvés en déficit budgétaire.

Et puis arrive la Réforme des retraites présentée par Elisabeth Borne le 10 janvier 2023 et qui va dès le 19 janvier, déclencher une mobilisation historique, unitaire et emmenée par la CGT soulignant le rôle moteur de notre organisation. L'opinion publique rejette cette réforme très impopulaire qui prévoit le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans à l'horizon 2030. Pendant plus de 3 mois nous serons mobilisés et les manifestations dépasseront à trois reprises (et selon la police) les 1,2 millions de personnes. Comme vous, je préfère les chiffres de la CGT.

Pour autant nous sommes entre

nous et nous le savons nous n'avons pas mobilisé partout.

La répression syndicale envers nos militants s'est multipliée et nombreux sont nos camarades qui ont été convoqués en audition et parfois mis en garde à vue. Selon Amnesty International les forces de l'ordre se sont vu reprocher un "usage excessif de la force" et des "arrestations abusives". Le 1er avril 2023, le tribunal administratif de Paris a même annulé un arrêté du préfet de police interdisant des rassemblements, jugeant qu'il portait atteinte à la liberté de manifester.

Le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel de cette réforme. Il a rejeté la demande de la gauche d'un référendum d'initiative partagée. La loi est donc promulguée le 15 avril. Elisabeth Borne a dû actionner pas moins de 11 fois l'article 49-3 qui permet de faire adopter sans vote un projet de loi et faire face aux motions de censure et milliers d'amendements d'un hémicycle survolté.

Des cités qui s'embrasent sur fond de méthodes policières contestées, une alerte "Urgence attentat" après le meurtre d'un enseignant, ont marqué l'année 2023 en France. La mobilisation des agriculteurs qui s'enlise, les agriculteurs... électorat majoritairement conservateur.

Des émeutes aux Antilles à l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, les nuits sous couvre-feu ne se comptent plus. La nécessité pour rétablir l'ordre selon les autorités, cache-misère pour d'autres, la répétition de cette mesure exceptionnelle en dit long sur la difficulté d'endiguer les violences dans les Outre-Mer.

En Nouvelle Calédonie, cette décision n'a pas suffi à enrayer la mécanique insurrectionnelle enclenchée par la contestation d'un projet de réforme du corps électoral. Elle a été régulièrement prolongée. A Mayotte, c'est le total

désengagement de l'État face aux nombreuses difficultés que rencontre le département français depuis des années gangréné par la pauvreté et l'insécurité, et ce bien avant le passage du cyclone Chido.

Voici quelques points de la longue liste qui ont sans aucun doute contribué au résultat de l'extrême droite aux élections européennes. Le 9 juin une fois les résultats des élections connues, Emmanuel Macron a pris la décision de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser des élections législatives anticipées datées les 30 juin et 7 juillet répondant ainsi à la demande du RN. Vingt jours pour inverser la tendance, pour combattre une extrême droite qui se voit déjà à Matignon ! Là encore la CGT a su prendre toute sa place. Indépendante mais pas neutre, son soutien au Nouveau Front Populaire (NFP) a permis d'éviter le pire.

Mais gardons tous bien en tête, que la lutte contre l'extrême droite ne peut pas être une option, elle est toujours aux portes du pouvoir. Cette lutte est désormais un enjeu prioritaire qui doit être porté par toute l'organisation et en permanence.

Le déni de démocratie auquel nous sommes confrontés depuis est scandaleux, profitant de la trêve des jeux olympiques, la belle aubaine...

Gabriel Attal éphémère Premier ministre de la Ve République (il sera dépassé par son successeur Michel Barnier à peine quatre mois plus tard) et son gouvernement restent à la gestion des dossiers en cours. Et en parallèle c'est toujours la course des entrevues pour celui qui cherche toujours son Premier ministre après avoir bien entendu écarté la proposition du NFP.

Oui, c'est un vrai scandale démocratique, empêcher la nomination d'une première ministre issue du

NFP c'est empêcher une nouvelle fois toute tentative d'abrogation de la dernière loi retraite, l'augmentation du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires pour ne citer que ces quelques mesures. En France en un an nous sommes à 4 premiers ministres. La censure du 4 décembre, ce qui n'était pas arrivé depuis 1958, a malgré tout permis quelques petites avancées comme augmenter les pensions de 2,2% contre 0,8% et la baisse de 15% des tarifs de l'électricité.

Le budget est présenté aujourd'hui nous serons très vite si Bayrou reste à Matignon.

La faiblesse du niveau politique confirme une baisse de confiance dans l'ensemble des partis et a relancé la confiance dans les organisations syndicales.

Notre organisation a dépassé les 600 000 adhérents, nous ne pouvons que nous en réjouir. Nos luttes, nos campagnes pour l'industrie, pour les salaires, pour les pensions, notre lutte contre l'extrême droite, notre engagement à lutter contre toutes les discriminations, notre solidarité sont visibles et doivent l'être encore plus.

Cependant en mars 2023, à Cler-

mont-Ferrand, c'est l'ambiance qui était volcanique. Le congrès confédéral, dès le premier jour a vu l'envahissement du congrès et de la tribune par des militants. Impossible d'ignorer l'agressivité, les défiances entre congressistes et des débats décalés en comparaison avec la réalité de la mobilisation contre la réforme des retraites. Quelle contradiction entre l'action dans la rue et les règlements de compte opposant une CGT à une autre. Le bilan d'activité a été rejeté. Le document d'orientation, grâce à l'intégration de la quasi-totalité des amendements, a été quant à lui adopté. La feuille de route a été fixée pour les trois ans à venir. Et pour la première fois une femme est élue secrétaire générale à la tête de notre organisation.

Dans notre champs fédéral la fin d'année 2022, était consacrée aux Élections professionnelles.

Tout d'abord à Naval-group avec les élections au CSE, la CGT a progressé dans tous les sites. Avec 30,8% des suffrages exprimés soit +6%, elle est devenue la première organisation syndicale de l'entreprise. Lors des élections

CAPSO en 2023 avec 86,70% de participation elle s'est placée première organisation syndicale dans la population des ouvriers d'état, 631 électeurs ont voté CGT soit 50,12%. Et enfin en novembre dernier pour les élections au conseil d'administration, la CGT a conforté sa place de première organisation et a conservé ses 2 sièges au CA. Puis NEXTER KNDs les élections CSE, malgré une participation forte des personnels mais avec un recul de 6 points liés au mode de scrutin, le vote électronique. La CGT a recueilli 26,6 % des voix. Des résultats qui n'ont pas permis à la CGT de progresser mais elle a conservé sa place de seconde organisation dans l'entreprise.

A EURENCO, ces quatre dernières années la CGT Eurenco à Sorgues a été prise pour cible et malgré la répression syndicale dont son secrétaire général a fait les frais, le syndicat a maintenu les luttes dans l'entreprise. En octobre 2023 après 42 ans, la CGT est devenue majoritaire sur le site de Sorgues, les salariés ont fait le choix d'une CGT forte.

Si à Naval GROUP et NEXTER KNDs le mode de vote était déjà



électronique aux dernières élections pour les élections dans la Fonction Publique de fin 2022, le vote électronique s'est généralisé. La crainte d'une baisse significative du taux de participation lié au vote électronique s'est confirmée. Dans notre ministère au comité social d'administration ministériel le CSAM - qui est le scrutin déterminant la représentativité en son sein - le taux de participation était de 61,50% contre 69,57% en 2018. Avec 14,30% des voix au CSAM notre organisation a perdu un siège et est passée quatrième organisation au ministère derrière l'UNSA.

La loi transformation de la Fonction Publique est passée par là. Les scrutins ont changé loin de simplifier le processus électoral. Les instances et leurs prérogatives ont été modifiées et nous continuons d'en découvrir les conséquences. Le comité social d'administration CSA, formation spécialisée FS remplacent comité technique et CHSCT... Au-delà du simple changement de nom, le nombre de scrutins a diminué. Et notre nombre d'élus aussi.

La réduction des CAP de 47 (les locales ont disparu) pour laisser la place à 4 CAP centrales 1 par catégorie qui se réunissent une semaine, une fois par mois. Les difficultés qui remontent démontrent clairement que c'est une usine à gaz ne serait-ce que du côté de l'administration. Aujourd'hui ces instances traitent principalement de dossiers disciplinaires. Il est regrettable que les élus aient autant de difficultés pour accéder aux dossiers avec des délais très insuffisants, les empêchant d'examiner sérieusement les dossiers des agents sanctionnés ou qui le seront.

Mais soyons réaliste, mes camarades, pour ces dernières élections, la vraie difficulté réside surtout dans le fait que nous n'avons pas été en capacité de dé-



poser des listes partout. En toute logique pas de liste CGT, cela signifie pas de voix pour la CGT. C'est mathématique et plus particulièrement pour le temps syndical, les conséquences nous les subissons tous. Pour les prochaines élections en 2026, nous savons tous ce que nous devons mettre en œuvre collectivement et ce dès le lendemain de notre congrès.

Dans notre champ fédéral nous avons été confrontés aussi à l'application de la NCCM. La CGT seule non-signataire avait dans son analyse anticipé les conséquences de cette Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie. La transposition de la NCCM dans le décret des ICT/TCT a été laborieuse, plus restrictive que la convention elle-même sur-

tout pour les techniciens. La NCCM est catastrophique pour les salariés, sa mise en application dans les entreprises en témoigne que ce soit pour la cotation des postes, la prime d'ancienneté et c'est la raison pour laquelle la CGT s'y est fermement opposée tout au long de la négociation et n'a pas signé un tel recul social. Que ce soit au SIAé, à la DGA ou Naval-Group et dans l'ensemble des boîtes la CGT n'a pas signé pour ça. C'est un recul pour les salariés, à Naval-GROUP cela a conduit à la renégociation de l'accord d'entreprise, que la CGT n'a pas signé mais les autres organisations se sont empressées de sortir les stylos et l'ont signé.

C'est sous la houlette de Stanislas Guerini que le projet de réforme de la Fonction Publique s'est précisé, avec plusieurs objectifs en tête je vous les cite :

- « Flexibiliser le secteur afin de le rendre plus attractif »... Dans notre ministère cela se traduit par un séminaire fidélisation 360°... Nous avons du mal à y croire quand chaque année, les restructurations perdurent et que les externalisations deviennent la norme notamment dans le maintien en condition opérationnelle (dans l'Aéro, mais aussi Terre et Marine) et que les traitements et salaires stagnent.

- « Le temps et l'organisation du travail, les collectifs de travail et relations professionnelles et l'impact des grandes transitions environnementales et numérique sur l'organisation du travail ». Dans notre ministère cela se traduit par la révision de l'accord cadre de 2001, la semaine en 4 jours, et pour le numérique le développement de l'IA et du cyber, ce dernier étant déjà très largement favorisé en termes de recrutement et de rémunération.

- « Les catégories enfermeraient les agents publics... Alors, pour répondre à la problématique la remise en causes de la répartition



des fonctionnaires entre les catégories A, B et C la solution consisterait à « introduire d'avantage l'idée de métiers et de compétence » « il faudrait qu'on puisse casser les plafonds de verre » pour que les fonctionnaires puissent « évoluer plus rapidement et plus facilement » et donc que les métiers soient plus attractifs...

Pour la CGT, la première réponse à l'attractivité passe par le dégel du point d'indice, la revalorisation des salaires, des taux pro/pro revus à la hausse entre autres.

Mais parmi les modifications apportées au statut de fonctionnaire figure la facilitation du licenciement pour « insuffisance professionnelle » en visant ce soi-disant « tabou ». Le ministre s'attaque à l'un des principaux facteurs d'attractivité de la fonction publique. Que ce soit Guerini ou ses successeurs ils ont en tête la poursuite de la construction du futur prochain volet de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique.

Et pour convaincre de la nécessité de cette nouvelle réforme, il faut dénigrer.

Parler d'absence d'efficacité et de performance sous-entendrait que la Fonction Publique ne sait pas travailler (notamment dans notre ministère) alors que les agents ont suffisamment de conscience professionnelle et d'attachement au Service Public pour ne pas démissionner tandis que les moyens

humains, matériels ne suffisent pas. Parler de plafond de verre est tout simplement du mépris quand est refusée l'augmentation du point d'indice. Laisser croire que la rémunération au mérite

n'existe pas dans la Fonction Publique (la part de l'indemnitaire représente une fourchette qui commence à plus de 20% et se termine à plus d'un tiers de la rémunération des agents) est une stratégie de dénigrement des agents publics vis-à-vis de la société civile...

Camarades, ce qui se profile dans les couloirs du et des gouvernements qui se succèdent laisse penser que nous n'en sommes plus au début de la suppression du Service Public.

Ces attaques s'inscrivent dans une logique de remise en cause de nos droits, de nos garanties collectives et du sens même du service public. Nous devons agir pour faire face à cette tentative de liquidation de la Fonction Publique et de ses agents, comme le 5 décembre dernier, mobilisation initiée par l'intersyndicale Fonction publique. Nous devons faire la démonstration dans le privé comme dans le public que la détermination collective est un levier puissant pour faire reculer les politiques d'austérité et imposer d'autres choix.

Nous avons à réaffirmer nos exigences fortes

- Une véritable politique au Service de Santé des Armées garantissant attractivité et fidélisation des personnels ;

- Des revalorisations salariales et pensions qui reconnaissent le travail, l'engagement et les qualifi-

cations ;

- Une Protection Sociale Complémentaire (PSC) juste, solidaire, pour les actifs comme pour les retraités ;

- Le respect des engagements en matière d'égalité professionnelle, de télétravail, et l'ouverture de véritables négociations sur le temps de travail, pour les 32h sans remise en cause des droits existants. La liste est évidemment loin d'être exhaustive. Nous devons également insister sur la place indispensable des retraités dans notre organisation. Leur expérience, leur expertise et leur mobilisation sont une richesse. Le syndicalisme retraité doit être encore mieux pris en compte et reconnu dans nos orientations et nos actions.

Cette année marque les 130 ans de la CGT et les 80 ans de la Sécurité sociale, nous mesurons l'importance de l'histoire, la nôtre, celle de ceux qui ont su conquérir ces avancées. Nous savons tous aussi que rien n'est jamais acquis sans lutte et sans solidarité. La défense du financement de la Sécurité sociale reste une bataille centrale pour garantir un système de protection collectif, universel et solidaire. Notre congrès réaffirmera j'en suis convaincue, la nécessité d'un syndicalisme de lutte, démocratique, unitaire et offensif. Ensemble, nous continuerons à construire le rapport de force nécessaire pour gagner des avancées sociales, défendre nos conquêtes et ouvrir des perspectives nouvelles. Et n'oublions pas que si la CGT aujourd'hui lutte l'abrogation de la réforme de 2023 comme première étape, elle revendique toujours la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous.

Plus que jamais mes camarades, soyons UNIS ET ENGAGÉS POUR UNE MONDE DE PAIX ET DE PROGRÈS SOCIAL.

VIVE LE 51ème CONGRÈS, VIVE LA CGT. ■

Introduction débat sur Combattre l'extrême droite

Par Bruno LE NÉZET



Camarades,
La direction fédérale sortante a pris la décision forte de consacrer un moment dans ce congrès pour avoir un débat sur le combat contre l'extrême droite. En effet, en plus des menaces qui pèsent sur la paix dans le monde, il se cache dans la société française une autre menace insidieuse : l'imposture sociale de l'extrême droite.

Cette extrême droite qui monte partout dans le monde et s'est implantée dans plusieurs gouvernements européens. L'extrême droite est à la tête des exécutifs italiens et hongrois, tandis qu'elle participe à des coalitions gouvernementales aux Pays-Bas, en Finlande et en Slovaquie. Ce courant apporte aussi son soutien sans participation au gouvernement suédois.

La France n'a pas été épargnée lors des dernières législatives où le nombre de députés d'extrême droite est passé de 89 à 143.

L'été dernier, 10,6 millions de français votaient pour ces partis nauséabonds et fascistes. Partis de la peur et de la haine. Partis en dehors des valeurs républicaines que nous défendons et portons à la CGT.

Aujourd'hui, les traiter de fachos ne suffit plus, nous devons aller plus loin dans notre démarche et dans notre bataille des idées pour convaincre que, même en colère ou même résigné, aucune voix ne doit aller à l'extrême droite.

Le président Macron, pour courtiser les voix d'extrême droite et éviter les questions sociales sur les salaires et l'emploi, a fait le choix fin 2023 de mettre à l'ordre du jour une nouvelle loi immigration. Le 21 janvier 2024, la CGT et 201 personnalités de tous horizons, culturels, associatifs, syndicaux et politiques, appelaient à se mobiliser pour exiger que le président de la République ne promulgue pas la loi dite « immigration ». Malheureusement, une énième loi réactionnaire a été promulguée le 26 janvier 2024, puis publiée au journal officiel dès le lendemain. Alors que depuis 40 ans il y a déjà eu 29 réformes.

Une loi xénophobe assimilant l'immigration à l'insécurité, stigmatisant l'étranger par sa nationalité et sa religion. Une loi soutenue par l'extrême droite. La diversité culturelle et l'ouverture d'esprit sont des richesses que l'extrême droite mé-

constitution sur de nombreux points.

Une loi contre les femmes et les familles qui précarisent davantage les femmes qui pour la plupart travaillent dans les métiers souvent dévalorisés, qui remet en cause le droit aux APL et aux hébergements d'urgence, qui remet en cause l'accès à l'aide médicale d'état et favorise l'expulsion des enfants.

Et enfin une loi par et pour le capital qui favorise la précarisation des travailleurs et travailleuses étrangers qui va tirer l'ensemble des droits vers le bas et contribuer au dumping social.

Voilà le reflet de ce que pense et veut l'extrême droite.

Si nous n'avons pas réussi à empêcher cette promulgation, l'abrogation de cette loi reste un des objectifs prioritaires de la CGT, cette séquence a donné l'occasion de remettre les questions politiques au sein de nos débats internes, de rappeler le rôle d'une CGT indépendante des organes politiques mais pas neutre et de rappeler les valeurs de notre organisation syndicale qui fêtera ses 130 ans cette année.

Ce débat politique doit nous permettre de lutter contre l'obscurantisme, la division, les discriminations, les reculs sociaux portés par les idées d'extrême-droite.

Ce débat qui va suivre et qui est amené dans le chapitre 6 du thème 1 de notre projet de document d'orientation doit être une base de travail politique, de prise et d'évolution des consciences, prioritairement dans nos rangs, pour alimenter le débat des idées dans le contexte d'aggravation de la crise sociale, environnementale, démo-



prise.
Une loi en opposition aux valeurs républicaines, en application du principe de préférence nationale pour l'accès aux allocations, qui remet en cause les droits du sol pour les enfants de parents étrangers, une loi contraire à la

cratique et économique que nous traversons depuis trop longtemps. Nous devons lutter contre l'obscurantisme, la division, les discriminations, les reculs sociaux portés par les idées d'extrême-droite. Le fascisme appartient à un terrible chapitre des livres d'histoire. Sa réalité peut sembler abstraite et lointaine. Il est de notre devoir de décrypter les stratégies retorses de l'extrême-droite à un moment où le fascisme contemporain séduit encore et conquiert jusqu'à la jeunesse.

Les ouvrier et ouvrières sont sensibles aux discours de façade du RN sur le pouvoir d'achat, l'insécurité. Bon nombre en ont profondément marre du déclassement et ne voteront plus jamais pour une gauche qui les a trahis en détruisant les emplois industriels et les services publics, en portant une économie libérale d'accaparement du fruit du travail par une minorité d'ultra-riches.

Comment endiguer cette marée brune, cette mouvance violente, raciste, au service des intérêts de classe des partisans du capital ? La solidarité est la meilleure arme contre la peur.

Le fait syndical ne paraît plus suffire pour empêcher une propagation du virus brun qui a prospéré entre autres sur les illusions perdues d'une partie de la classe ouvrière.

Nous avons le devoir de former les camarades pour déconstruire les idées d'extrême-droite dans notre exercice syndical, dans nos structures. Ces sujets doivent être débattus dans les réunions d'instances des syndicats en faisant de la lutte contre l'extrême droite une priorité. Il est inconcevable d'exercer des responsabilités syndicales ou un mandat sous l'étiquette CGT sans respecter nos dispositions statutaires confédérales.

Chers congressistes, chers camarades, commençons le débat dès maintenant dans ce congrès pour combattre tous ensemble les idées d'extrême droite. ■

Rapport de la commission des mandats

Par Michel CAMATTE



Chers camarades,

Au nom de la commission des mandats, il m'appartient de vous présenter le rapport qui valide la représentativité de ce 51ème congrès.

Cette commission a pour mission essentielle de garantir la représentation des délégués, que les délégués respectent scrupuleusement les statuts fédéraux. Dans ce cadre, la commission soumet aujourd'hui à l'approbation du congrès, le nombre de voix disponibles. Cette démarche vise à assurer la transparence et la régularité des opérations de vote qui vont jalonner nos travaux.

Nous vous proposons donc d'examiner l'état de nos forces organisées. Pour l'année 2023 notre fédération a recensé 8234 syndiqués soit un retard de seulement 33 FNI par rapport au 50ème congrès de 2021. Toutefois, il convient de noter la situation préoccupante de plusieurs syndi-



cats à 0 FNI et des 239 syndiqués isolés.

En 2023 les FNI sont répartis comme suit :

- 5371 FNI actifs contre 5340 en 2021.
- 2863 FNI retraités et reversion contre 2927 en 2021.

Conformément à nos statuts, les voix au congrès sont calculées sur la base des cotisations donc des timbres réglés pour l'année 2023 . Ainsi le congrès représente 7479 voix pour 47 syndicats représentés, ce qui correspond à 53,89% des syndicats de notre périmètre fédéral. Ces syndicats couvrent 88,74% de nos forces organisées. Le congrès fédéral est avant tout celui des syndicats. En tant que délégués, vous portez leurs voix. C'est à vous qu'il revient de débattre des orientations, de prendre les décisions nécessaires pour renforcer, déployer et faire rayonner la CGT. Votre rôle est crucial, non seulement pendant les débats mais aussi dans la mise en œuvre des décisions qui suivront le congrès.

Avant d'aborder les chiffres et d'en tirer des enseignements, la commission souhaite souligner l'importance d'un élément fondamental : la transmission du questionnaire bien en amont du congrès. Cette anticipation a grandement facilité le travail des membres de la commission ainsi que celui des camarades en charge de la saisie des données.

Ce sont 173 délégués sur 213 convoqués qui participent au 51ème congrès. Pour information, nous étions 146 délégués au 49ème et 163 au 50ème. On doit souligner une plus grande participation des syndicats, impliquant un nombre de voix plus important portées par les délégués au congrès.

Ceci doit nous donner l'élan nécessaire pour aller gagner les élections professionnelles de 2026

qui donneront la représentativité de la CGT dans nos établissements et dans toute la Fonction Publique.

Chaque militant, chaque syndiqué doit s'investir dans cette campagne électorale, d'où l'importance de parrainer les syndicats avec peu d'adhérents pour qu'aucune voix ne manque à la CGT lors de ce scrutin.

Les délégués présents dans cette magnifique salle de Georges Séguy son porteur de 7479 voix au total actifs et retraités et sont donc habilités à représenter les syndicats et à prendre part aux votes qui vont leur être soumis au cours de ce congrès. Si le 100% de FNI était à portée de main en 2023, la commission pense que la baisse des syndiqués chez les retraités est due à la non prise en compte de la continuité syndicale des syndicats qui gardent les retraités dans leurs effectifs.

Parmi les 173 délégués qui ont rendu leur questionnaire, il y en a 126 actifs et 43 retraités dont 4 en ASCAA.

143 délégués sont des hommes et 30 sont des femmes. On constate une légère augmentation de la féminisation de notre congrès avec 10 femmes de plus qu'en 2021. Mais le travail à mener en direction des femmes salariées et retraitées reste complet. Cela doit nous interpeller sur les dispositions à prendre pour développer et améliorer l'activité de nos syndicats afin de permettre aux femmes de s'investir et de se mettre en activité militante.

La moyenne d'âge des délégués du 51ème congrès est de 52,49 ans. Au 50ème, en 2021, elle était de 53 ans. Nous devons réfléchir à comment doit s'y prendre la CGT et nos bases syndicales pour faire rentrer la jeunesse dans notre organisation car c'est aussi préparer l'avenir et la relève et éviter que les syndicats sombrent ou dispa-

raissent. Les efforts faits sur la syndicalisation des fonctionnaires, contractuels, salariés sous convention collective et la continuité syndicale envers les retraités sont importants et se traduisent quand même par une participation en progression par rapport au congrès précédent.

- 63 délégués sont ouvriers de l'état contre 46 au 50ème ;
- 23 délégués sont fonctionnaires et contractuels contre 27 au 50ème ;
- 40 délégués sont sous convention collective contre 33 au 50ème ;
- 47 délégués sont retraités contre 57 au 50ème.

Parmi nous, 66 délégués relèvent du ministère des Armées, 59 d'une entreprise privée et 3 d'un EPA.

87 délégués participent à leur premier congrès fédéral soit environ 50% des effectifs, ce qui est très positif.

En ce qui concerne le taux de cotisation, même si là encore des efforts restent à faire, 39 délégués sur les 165 qui ont répondu à cette question, ne sont pas au 1% soit environ 23,60%. Notons une démarche importante qui doit être menée afin que nos syndicats atteignent tous le 1% pour faciliter notre fonctionnement CGT à tous les niveaux : UD, UL, fédération, syndicats et respecter les décisions de congrès. 95 délégués sur 106, soit environ 89,60% sont au prélèvement automatique de leurs cotisations.

Concernant les responsabilités syndicales des délégués :

- 87 délégués ont un mandat électif auprès des directions.
- 26 délégués sont secrétaires généraux du syndicat ;
- 72 sont membres du bureau ou conseil syndical ;
- 6 sont trésoriers ;
- 7 responsables de l'ORGA ;
- 16 ont d'autres responsabilités syndicales dans d'autres organisations professionnelles ;

- 27 délégués ont des responsabilités dans leur Union Locale, 23 à l'Union Départementale, 1 à la Confédération, 1 à l'UCR.

Seulement 22 délégués sur 148, soit environ 12,60% souhaitent prendre des responsabilités syndicales. La commission attire l'attention des syndicats sur le manque de prise de responsabilité des militants, voire des adhérents. 83 camarades présents au congrès bénéficient d'un temps syndical pour mener leur activité. La commission souligne que la perte des droits syndicaux au MinArm, réduisant le temps syndical de ses militants, pose la question « comment militer autrement ? ». Concernant la formation syndicale :

- 127 délégués ont effectué une formation d'accueil et de niveau 1 ;
- 77 de niveau 2 ;
- 7 de niveaux supérieurs ;
- 14 ont participé à la semaine fédérale ;
- 39 ont bénéficié d'autres formations.

55 délégués souhaitent participer à une formation. La commission, là encore, interpelle leurs syndicats pour que ces camarades bénéficient, le plus rapidement possible, de ces formations pour que chacun et chacune devienne acteur et auteur de la CGT, en réponse aux besoins individuels et collectifs.

La formation syndicale c'est avant tout être efficace tout simplement. Concernant la presse syndicale :

- 54 délégués sur 173 sont abonnés à la NVO, soit 1/3. La commission invite les 119 autres camarades à s'abonner rapidement et ils peuvent le faire pendant le congrès.
- 134 reçoivent le journal *Ensemble !* ;
- 28 reçoivent *Options* ;
- 48 sont abonnés au magazine *Le Peuple* ;

- 52 sont abonnés à *Vie Nouvelle* ;
- 11 reçoivent *Fonction Publique*
- 103 reçoivent *Le Travailleur de l'État*.

Concernant *la Voix des Retraités*, la question n'étant pas posée dans le questionnaire, nous n'avons eu que quelques remontées. Il faut savoir que *la Voix des Retraités* est envoyée par voie postale à tous les retraités adhérents à l'UFR. On peut s'interroger une fois de plus sur la qualité de vie syndicale alors que, par exemple, le journal *Ensemble !* est destiné à chaque syndiqué. On constate ici que ce n'est pas le cas. La commission invite ces camarades à voir avec leur syndicat pour en être destinataire. La commission interpelle les syndicats sur la nécessité de mettre à jour CoGiTiel afin que tous les syndiqués, actifs et retraités, reçoivent les journaux de la CGT. Le journal *Ensemble !* permet à chaque syndiqué, à chaque militant d'être mieux informé, d'avoir une analyse CGT afin d'être mieux armé pour gagner la bataille des idées et pour gagner le renforcement.

Chers camarades, nous allons, comme c'est la tradition, saluer la et le délégué le plus ancien et la et le plus jeune. Je leur demande donc de se lever au fur et à mesure que l'on va les présenter. Commençons donc par la déléguée la plus ancienne. Elle est née 28 mai 1942, a donc un bel âge. Il s'agit de la doyenne du congrès, Chantal Poignon du syndicat des retraités du Var que je vous demande d'applaudir.

Passons maintenant à la plus jeune. Elle est née le 28 juin 1989 et est donc un peu plus jeune bien sûr. Je vous propose donc de saluer comme il se doit Pauline Justafré de l'AIA de Bordeaux.

Place au plus ancien des hommes. Je crois que tant qu'il y aura des congrès ce sera lui. Une nouvelle fois il est présent et ça

nous fait vraiment plaisir. Il est né le 4 mars 1939, c'est un camarade retraité de l'arsenal de Lorient, je vous demande aussi de saluer comme il se doit notre camarade Georges Bellour.

Enfin notre plus jeune délégué. Il est né le 18 juin 2000, il s'agit de Nicolas Blancher de l'arsenal de Lorient.

Comme le veut la tradition on vous demandera de venir pour faire la photo qui passera dans *le Travailleur de l'État*.

La commission a aussi fait un autre petit travail. Il faut remercier Michael, vous allez voir c'est un travail de fond... Il a identifié parmi les délégués 16 béliers, 13 taureaux, 17 gémeaux, 17 cancers, 8 lions, 16 vierges, 15 balances, 17 scorpions, 11 sagittaires, 14 capricornes, 15 verseaux et 14 poissons. C'est formidable... Comme quoi, quand on sait travailler sur Excel, n'est-ce pas Yvon, on arrive à faire des choses formidables.

Au-delà des chiffres que la commission a souhaité mettre à la disposition de chacune et chacun, cette photographie de notre congrès est l'image de ce que représente notre fédération. La commission pense qu'à ce titre, nous pouvons saluer le travail accompli depuis le dernier congrès avec la fédération, ses syndicats, ses militants, ses syndiqués, toutes et tous animés de la même volonté de mener la bataille des idées et de relever les défis passés. Une idée ne triomphe pas parce qu'elle est évidente mais parce qu'elle est portée avec force, conviction et détermination. La bataille des idées c'est la bataille pour l'avenir. Abandonner la bataille des idées c'est laisser le champ libre aux dominants. C'est un combat pour l'émancipation. La CGT est l'outil politique indispensable pour celles et ceux qui veulent changer la société.

Vive le 51ème congrès. ■

Rapport sur le bilan d'activité

Par Yvan VARELLA



Chers camarades,
Permettez-moi de commencer en remerciant fraternellement les camarades qui ont participé à la rédaction de ce bilan. Ce bilan d'activité a pour objectif de refléter les événements majeurs et les efforts collectifs menés depuis notre dernier congrès. Il ne se veut pas exhaustif mais il illustre les moments clés, les avancées et les défis auxquels nous avons été confrontés. Il révèle également les difficultés qu'il reste à surmonter. Cette période a été marquée par des crises successives et un contexte social tendu. Nous rappelons l'importance de rester unis et solidaires dans notre action. Depuis le dernier congrès, l'actualité internationale a connu des bouleversements majeurs : le conflit en Ukraine commencé en février 2022 a entraîné une escalade des tensions géopolitiques et une augmentation des budgets de défense dans de nombreux pays, y compris la France. Parallèlement, les violences au Moyen-Orient, notamment en Palestine, ont provoqué des crises humanitaires sans précédent. Sur le plan national, la réélection d'Emmanuel Macron en 2022 a permis la poursuite d'une politique libérale au service du capital et de la finance. La réforme des retraites imposée en 2023 via le 49.3 a suscité une mobilisation massive dont la CGT a été un acteur central. Cependant cette lutte n'a pas permis d'empêcher le recul de l'âge de départ à 64 ans, laissant un sentiment d'amertume chez de nombreux militants. Les élections européennes ont vu

la montée en puissance de l'extrême droite en France. Nous avons su peser de tout notre poids afin de faire barrage à leurs idées et permettre à nos revendications d'être mises en avant et qu'elles servent de base à un programme politique. À la suite de ce scrutin, le président de la République a procédé à la dissolution de l'Assemblée nationale. Nous avons su prendre toutes nos responsabilités en appelant clairement les salariés à voter contre l'extrême droite et pour un programme soutenu par le nouveau front populaire. Dans ce contexte, la CGT a également porté des revendications fortes sur la paix et le désarmement exigeant notamment la sortie de la France de l'OTAN et la mise en place d'un Pôle Public National de Défense. Au sein de notre ministère l'actualité a été dense. Nous avons vu les élections professionnelles dans tous les secteurs. Au sein de Naval Group, la CGT a renforcé sa 1ère place, ainsi qu'au sein d'Eurengo et la 2ème place chez KNDS. Au sein du MinArm, nous avons vu la généralisation du vote électronique. Les unions fédérales y ont pris leurs parts mais le résultat de ces élections a été décevant et a eu pour conséquence la perte d'un siège au CSAM qui, de facto, a engendré une perte importante de temps syndical. Un trop grand nombre de périmètres sans liste CGT. Cette période a vu également une recrudescence des tentatives de criminalisation de l'action syndicale avec entre autres les poursuites de notre camarade Jérémie qui se sont terminées par une relaxe

en appel.

L'activité a été aussi marquée par la mise en place au sein de notre ministère de la Protection Sociale Complémentaire. Nous avons tenté d'informer au maximum les agents de l'avancée des travaux sur le sujet jusqu'à sa mise en place. Même si nous avons été un peu seuls face à l'administration, bien trop souvent, pour négocier une protection digne de ce nom. L'administration distillant les informations, la tâche n'a pas toujours été simple et on aurait pu mieux faire.

L'effort de syndicalisation a également permis de maintenir nos effectifs bien que des difficultés persistent dans certains secteurs. Les nouvelles adhésions ne se concentrent que sur certains secteurs.

Le fonctionnement de nos instances a été confronté à plusieurs défis. La participation inégale de certains élus et la complexité des dossiers ont parfois limité notre capacité à traiter efficacement toutes les problématiques.

L'organisation en région a parfois montré ses limites, voire ses faiblesses.

Plusieurs fonctionnements ont été testés. Les collectifs menés ont eu des résultats très contrastés ; certains ont très bien fonctionné mais d'autres ont eu du mal à trouver leurs marques, voire n'ont existé que sur le papier.

L'implication vers les fonctionnaires et les contractuels reste insuffisante.

La formation syndicale a été une priorité avec près de 250 militants formés sur différents modules ces 3 dernières années. Malheureusement

ment encore trop de sessions ont été annulées par manque de candidats.

Au niveau international, notre implication au sein d'Industrial Europe et d'autres organisations syndicales a consolidé notre influence et permis de porter haut nos revendications sur la paix et le désarmement. Cependant des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer notre coordination sur des thématiques telles que les industries de défense.

En vue des prochains mandats il est essentiel de continuer à investir dans la formation et la syndicalisation tout en renforçant nos collectifs pour mieux répondre aux attentes des travailleurs.

La lutte pour la paix, la justice sociale et la défense des services publics doivent rester notre cœur d'action. Nous devons également redoubler d'efforts pour sensibiliser les nouvelles générations à l'importance de l'engagement syndical afin de garantir la continuité de nos combats.

Certaines pistes sont ouvertes pour la future direction mais la réussite dépendra de l'engagement de tous ses membres, mais aussi de l'investissement des syndicats. Le prochain mandat verra de nouvelles élections professionnelles au sein du MinArm et des industries, leur réussite est indispensable.

Ensemble, unis et organisés, nous avons le pouvoir de transformer la société, de construire un avenir plus juste et solidaire. Comme le dit notre mot d'ordre « pour la paix et le progrès social ».

Vive le 51ème congrès, vive la FNE et vive la CGT ! ■

Rapport financier

Par Lucien **BECUE**



Chers camarades,
Ce rapport s'appuie sur les exercices comptables des années 2020, 2021, 2022 et 2023. 2020 n'ayant pu être approuvé lors du 50ème congrès du fait de la pandémie COVID.

Je vous informe que ces 4 exercices ont été audités par le cabinet COEXCO, mandaté par la fédération et ont tous été certifiés par celui-ci, approuvés par les directions sortantes correspondantes aux exercices et publiés au Journal Officiel.

Je vous informe également que le commissaire aux comptes, après exécution de sa mission, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations des exercices écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat à la fin de chaque exercice.

Le but de ce rapport n'est pas de



vous faire un point purement comptable mais de vous donner les éléments marquants de chaque exercice, que ce soit de nos recettes mais également de nos dépenses, avec bien sûr les commentaires et analyses du secrétaire sortant à la politique financière. Comme je l'avais déjà signalé les postes de trésorier et de responsable à l'orga peuvent paraître ingrats mais ils sont vitaux pour la bonne marche du syndicat et de notre organisation syndicale. Nous connaissons les difficultés de qualité de vie syndicale, le manque de militants afin de faire fonctionner notre organisation dans les meilleures conditions possibles. Je vais essayer dans ce rapport d'être le plus concis possible afin de vous donner un maximum d'informations sur les finances de notre fédération.

Concernant notre orga, je tiens à vous informer que nous sommes une des rares fédérations à progresser en termes de FNI et de timbres sur les 4 exercices qui vous sont présentés. Nos ressources principales sont les cotisations syndicales qui restent à ce jour un gage d'indépendance pour la fédération, pour notre syndicalisme CGT et qui doivent le rester.

Nos ressources ou produits en 2020 :

La 1ère ressource, les cotisations qui représentent 86,63%, correspondent à la somme de 396 855€. La 2ème ressource de notre fédération est la subvention de Naval Group, à hauteur de 54 882€ et la 3ème ressource concerne les autres produits de gestion courante à hauteur de 7327€ correspondant par exemple à la vente de tickets, de matériel, à des dons de syndicats voire des remboursements de frais de déplacement. La totalité de nos ressources en 2020 a été de 459 074€.

Nos charges en 2020 :

La première ligne concerne les achats et charges externes. La

somme de 329 835€ est composée des appels de fonds réglés à l'AFUL, des remboursements des frais de déplacement, de notre adhésion à différentes structures, des achats de fonctionnement, des frais de communication et contrats divers. La 2ème concerne les salaires et cotisations sociales pour la somme de 44 636€. La 3ème est composée des impôts et taxes pour la somme de 26 850€ et la dernière sont les dotations aux amortissements, dépréciations et autres charges pour 1349€. Le compte de résultats pour 2020 affiche un total de produits de 459 074€ et un total des charges de 403 180€ dégageant un résultat d'exploitation positif de la somme de 55 894€. Le fait marquant de l'exercice fait suite aux différents confinements instaurés pendant l'année 2020.

Nos ressources et produits en 2021:

La 1ère ressource, les cotisations qui représentent 81,21% correspondent à une somme de 419 795€. En 2ème ressource de ce budget vient la subvention de Naval Group pour 57 192€. Somme qui progresse année après année du fait des aides juridiques ou par rapport aux élections. La 3ème en cumul et vente de marchandises, de prestations représente la somme de 42 871€, en augmentation du fait des recettes comme pour exemple la mutualisation du 50ème congrès, les subventions MACIF etc... La totalité de nos ressources en 2021 était de 519 858€.

Nos charges en 2021 :

La 1ère dépense concerne les achats et charges externes pour la somme de 401 196€ composée des appels de fonds réglés à l'AFUL, des remboursements des frais des déplacements, des différentes adhésions, communications et contrats divers. La 2ème comprend les salaires et cotisations sociales pour 35 213€. La 3ème, ce sont les impôts pour 26 996€ qui

progressent d'année en année. Pour terminer, nous retrouvons les dotations aux amortissements et autres charges pour 1113€. Le compte de résultat affiche un total de produits de 518 367€ et un total décharges de 464 518€ dégageant un résultat positif de 53 849€. Le fait marquant pour cet exercice est le 50ème congrès fédéral.

Nos ressources et produit en 2022 :

La 1ère est toujours les cotisations qui représentent 86% et correspondent à 442 861€. La 2ème ressource de ce budget est la subvention de Naval Group pour 59 994€ et la dernière concerne les ventes de marchandises, de prestations, de dons et produits financiers perçus. Cela représente la somme de 22 476€ du fait du congrès. La totalité de nos ressources en 2022 est de 525 331€. Nos dépenses et charges en 2022: Le premier poste de dépenses est les achats externes comme d'habitude pour la somme de 448 922€, composée d'appels de fonds réglés à l'AFUL, des remboursements, des frais de déplacement etc... La 2ème dépense, les salaires et cotisations sociales pour 45 303€. La 3ème dépense concerne les impôts pour 31 892€.

La dernière ligne de dépense est consacrée aux dotations, amortissements et autres charges pour 11 291€.

Le compte de résultats affiche un total produits de 525 331€ et un total des charges de 537 408€ dégageant un résultat négatif de -12 078€. Le fait marquant de cet exercice est les dépenses liées aux élections professionnelles. Pour rappel, la direction fédérale de ce mandat a pris la décision de mettre tous les moyens nécessaires, quasiment sans limite de budget. C'est ce qui avait été demandé et c'est ce qui a été fait : il y a eu les violentomètres, les guides statutaires et énormément de frais d'envoi pour tous ces matériels.

Nos ressources et produits en 2023 :

Toujours les cotisations en 1er poste qui représentent 76,21% donc en baisse, correspondant à la somme de 411 791€. La 2ème ressource de ce budget est la subvention de Naval Group à hauteur de 86 415€. Cette somme est en augmentation du fait des très bons résultats de Naval Group aux dernières élections. Au dernier poste, ce sont les ventes de marchandises, prestations, dons pour 42 101€ dans lesquels on retrouve par exemple les recettes liées à la mutualisation du congrès confédéral, les tickets, les dons. La totalité de nos ressources en 2023 est de 540 307€.

Nos dépenses et charges en 2023
Le 1er poste de dépense est les achats externes pour la somme de 494 732€ où l'on retrouve les appels de fonds, les remboursements, frais de déplacement, communication et contrats divers.

La 2ème dépense est dédiée aux salaires et cotisations sociales pour 49 060€. La 3ème dépense, ce sont les impôts et taxes pour 31 840€ et la dernière, dotation et amortissement pour 64 378€. Le compte de résultat affiche un total produits de 540 307€ et un total de charges de 640 682€ dégageant un résultat négatif de -100 375€. Plusieurs faits marquants pour cet exercice du fait de dépenses exceptionnelles donc non provisionnées. Il y a eu le congrès confédéral pour la somme de 19 000€, le congrès de l'UCR (qui avait été reporté) pour la somme de 5000€ et surtout des frais de justice de 85 000€ qui étaient prévus sur l'exercice 2024 mais j'ai demandé au commissaire aux comptes de les mettre sur l'exercice 2023 afin que la nouvelle direction fédérale qui sera mise en place cette semaine ne parte pas avec un poids lourd. Je préfère que ce soit mis sur l'exercice 2023 et m'en étais expliqué à la direction fédérale

sortante.

Autre information, au 31 décembre 2023 sur notre compte courant et il n'y a pas beaucoup de congrès qui l'affichent, nous avons 350 356€ et sur nos livrets, donc nos réserves, nous avons 936 000€. Ça peut paraître beaucoup mais en fait c'est peu.

Comme à chaque congrès, passons à la dette. Je ne vous ferai pas l'historique de notre dette fédérale car celle-ci se trouve dans notre document des 49ème et 50ème congrès fédéral et y est suffisamment développée sur le contexte et essentiellement due à l'AFUL et à la SCER. L'AFUL est l'Association Foncière Urbaine Libre CGT qui gère depuis le 1er janvier 2000 les parties communes et les services partagés (sécurité entretien des locaux...) initialement pris en charge par la SCER, Société Civile d'Etudes et de Recherches. Notre dette correspond à des appels de fonds de l'AFUL non réglés et majoritairement de frais d'impôts non honorés à la SCER. Dès 2016, des rencontres entre la SCER, l'AFUL ont permis de partager nos éléments, de renouer le dialogue et d'essayer de trouver des pistes afin d'aller dans une bonne direction. Fin 2016, la direction sortante a validé les propositions de se séparer de 90 m² de nos locaux, cela a permis de contribuer dès 2017 à régler la totalité de l'emprunt qui n'était pas payé soit 226 941€ et de relancer le paiement d'une partie des appels de fonds. Pour information, les appels de fonds s'élevaient en 2016 à 154 572€ comprenant entre autres la masse salariale du complexe, la maintenance, l'électricité, les systèmes de communication, la propreté, etc... Lors de notre 49ème congrès, nous avons donné ces éléments et je m'étais exprimé sur l'origine de cette dette, ses répercussions mais surtout sur le fait qu'il fallait au prochain mandat arrêter cette hémorragie qui mettait

en danger notre fédération et creusait nos dettes de plus de 153 000€ par an. Sur ce point la direction fédérale sortante a pris ses responsabilités. Pour info, notre dette en 2017 était de 2 560 000€. Comme vous pouvez le constater, notre situation financière reste très fragile. Nous devons faire un effort supplémentaire dans l'augmentation de nos ressources. Cela passe par la syndicalisation bien sûr, par la mise à jour régulière de nos cotisations. Les gains que nous pourrions faire notamment avec les formations mais aussi par le fait de provisionner des dépenses exceptionnelles suffisamment en amont pour réfléchir à de nouvelles recettes. Nos dépenses de routage ont augmenté de façon exponentielle du fait des envois nombreux comme pour exemple les dernières campagnes des élections.

Nous avons des échéances pour notre organisation dès le retour de congrès : les futures élections professionnelles. Il nous faut nous investir humainement et financièrement dans la campagne des élections professionnelles ! C'est un enjeu que ce soit pour la représentativité, pour le temps syndical qui va en découler mais aussi pour renforcer et faire connaître nos revendications à tous les salariés. Il nous faut renforcer le pôle orga afin d'aider au mieux les syndicats, répondre à leurs difficultés mais aussi permettre une réelle lisibilité de notre orga en passant par Co-GeTise et CoGiTiel. Nous devons réamorcer le plan de syndicalisation par tous les syndicats et pas seulement 1/3 d'entre eux.

Étant donné que c'est mon dernier rapport financier, je remercie tous ceux qui militent au quotidien pour faire avancer nos revendications, qui sont au côté des salariés en lutte. Je remercie également tous ceux que j'ai pu croiser lors de mon activité syndicale et qui m'ont partagé leur expérience, leur histoire. Vive la CGT ! ■

Rapport de la CFC

Par Michael **BIREBENT**



Chers camarades,
Nous vous remercions pour la confiance qui nous a été accordée, il y a maintenant 3 ans. C'est avec un sens aigu des responsabilités que nous avons pris nos fonctions, et aujourd'hui, nous vous présentons le bilan de notre mandat, accompagné de nos réflexions et orientations pour l'avenir de notre fédération.

Lors de notre prise de fonctions, nous avons constaté une situation contrastée des finances de la fédération. D'une part, les dépenses étaient maîtrisées grâce aux efforts conjoints des équipes précédentes ; d'autre part, les recettes restaient un défi persistant. Les cotisations des adhérents progressant timidement, atteignant seulement 1,3 % entre 2022 et 2023, alors que nos charges, en particulier celles liées à l'AFUL, +9.3 % sur la même période, augmentaient bien plus rapidement en raison de multiples facteurs, tels que le vieillissement des bâtiments, l'augmentation des charges et des coûts de fonctionnement. Il apparaît crucial que nous prenions conscience collectivement de ces éléments, car ils déterminent la viabilité financière.

Nous avons également observé des écarts significatifs entre les FNI déclarés via le fichier « orga » de la FNTE et les versements réels remontés au travers de COGETISE. Ces écarts soulignent la nécessité de renforcer nos procédures de suivi et de communication entre les syndicats et les structures interprofessionnelles. Il est impératif d'assurer une coordination efficace entre les différentes

entités afin de garantir la transparence et l'exactitude des déclarations financières. Nous devons nous assurer que les informations circulent correctement et que les outils utilisés par nos syndicats sont adaptés et accessibles.

Cependant, la situation de 239 syndiqués isolés, en 2023, nous interpelle particulièrement quant à leur accès à l'information ainsi qu'à la communication spécifique de notre fédération en leur direction. Il est essentiel que nous prenions des mesures pour inclure ces syndiqués dans nos structures organisées.

Pour assurer la pérennité de notre modèle syndical, il est impératif de se moderniser et de réfléchir à un nouveau modèle de gestion financière. La CFC a travaillé activement à simplifier et numériser le processus de remboursement des frais en explorant divers logiciels ou applications. Nous avons ainsi étudié plusieurs options pour rendre ces processus plus fluides et moins coûteux en termes de temps et de ressources humaines. Néanmoins, les coûts élevés de certains outils restent un obstacle à leur adoption à grande échelle.

Nous pensons qu'il est essentiel de poursuivre cet effort de digitalisation pour alléger la charge de nos militants, faciliter la gestion des finances, et, en cette période de réduction du temps syndical, surtout de prioriser le travail militant de terrain.

Nous invitons l'ensemble des syndicats à soutenir une démarche de modernisation. Ce congrès doit être l'occasion pour nous tous de prendre des décisions ambi-

tieuses, afin de renforcer nos capacités d'action tout en garantissant transparence et efficacité. Nous avons besoin d'une mobilisation collective pour que ces initiatives soient déployées de manière harmonieuse et efficace dans l'ensemble de nos organisations. Il est essentiel que nos syndicats, qui sont en première ligne au contact des adhérents, soient formés et équipés pour utiliser les outils.

Bien que les dépenses soient sous contrôle, un travail important reste à faire sur les recettes. Il est crucial que pour chaque syndiqué, l'objectif d'un FNI pour 11 timbres par an, reste notre priorité, d'ailleurs en 2023 nous étions à 10,47. Néanmoins nous encourageons chaque syndicat à se mettre en conformité avec nos statuts et à rendre effective la cotisation à 1 % du revenu net, en amont du prélèvement de l'impôt à la source, toutes primes comprises. Atteindre ces objectifs contribuera à renforcer notre assise financière et à garantir les moyens nécessaires pour mener nos actions syndicales. Nous devons également nous rappeler que nous sommes les garants de la bonne utilisation des cotisations de nos adhérents. Chaque euro doit être utilisé de manière stratégique et en accord avec nos principes de solidarité et de défense des droits des salariés. Pour augmenter nos recettes, nous devons également tenir compte des transformations du salariat dans notre champ fédéral, un facteur qui affectera nos recettes et impose de revoir nos manières de proposer l'adhésion. L'évolution

vers des contrats courts, ou des missions ponctuelles modifie en profondeur le paysage syndical. L'augmentation des frais de gestion du complexe de Montreuil représente un risque à moyen terme. Nous souhaitons que ce congrès prenne pleinement conscience de cette problématique et y apporte une réponse collective et proactive. Ces dernières années, ces frais ont représenté environ 38 % du budget de la fédération, qui provient pour 77%, en 2023, des cotisations syndicales. Cela souligne l'importance de maîtriser ces coûts tout en assurant un service de qualité pour nos adhérents et nos structures locales. Nous devons envisager des pistes pour optimiser ces charges.

Durant ce mandat, la CFC s'est réunie à de nombreuses reprises pour examiner en détail les budgets, les comptes, analyser les cotisations et proposer les ajustements nécessaires. Nous avons notamment organisé des réunions pour discuter des remboursements de frais et suivi l'évolution des co-

tisations et des FNI déclarés, en ajustant nos prévisions et en identifiant les écarts entre les structures. Pour exemple en 2023, le timbre moyen fédéral est de 19€09. Sur les 89 structures qui composent notre fédération, 60 ont leur timbre moyen en dessous de cette moyenne et pour 25 d'entre elles, celui-ci est en dessous des 15€. Le timbre moyen variant de 1€68 à 61€64 selon les structures en 2023. Ce que nous avons évalué à une perte de 189 000€ sur l'année pour l'ensemble de la CGT, et de 55 000€ pour notre fédération.

Aujourd'hui, nous donnons quitus à la direction fédérale et tenons à féliciter le secrétaire à la politique financière, Lucien Bécue, pour sa gestion rigoureuse et son engagement sans faille. Lucien a toujours été sur tous les fronts pour faire avancer nos projets. Sa rigueur et sa bonne humeur nous manqueront, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Nous tenons également à rendre un hommage à William Serrano, le

précédent président de cette CFC, qui nous a quittés durant ce mandat. Son dévouement et son engagement ont laissé une empreinte durable dans notre fédération, et sa mémoire restera gravée parmi nous.

Enfin, nous rappelons que la continuité de notre action syndicale repose sur l'engagement de toutes et tous. Nous comptons sur chacun pour poursuivre notre mission et renforcer notre organisation. Ensemble, nous veillerons à ce que notre fédération continue de se moderniser et de porter haut les valeurs du progrès social. Nous avons les compétences et la force collective nécessaires pour relever les défis qui se présentent à nous. Merci à toutes et tous pour votre attention et votre engagement.

Ensemble, œuvrons pour un syndicat fort, solidaire, et à la hauteur des défis qui nous attendent.

Vive le 51ème, vive la CGT. ■



Présentation thème 1 : Agir pour un monde de paix

Par Didier DELASA



Chers camarades,
je suis chargé de vous présenter le rapport introductif au thème 1 intitulé « agir pour un monde de paix ». Je commencerai mon intervention par ce propos de Jean Jaurès : « *L'affirmation de la paix est le plus grand des combats* ».

Le capitalisme, pour tenter de se survivre est contraint de réduire encore plus les droits et garanties collectives et poursuivre la destruction des services publics les plus élémentaires : l'hôpital, l'école, la Sécurité sociale. Quand l'économie des marchés ne suffit pas, il provoque des guerres car dans tous les cas, l'industrie d'armement reste un facteur essentiel d'enrichissement. Qui dit fabrication dit vente et exportation en croissance puis des conflits armés. Le système s'entraîne lui-même dans une crise irréversible, mais avant d'en arriver là il tente de détruire toute forme de civilisation créée par des mobilisations ; des révolutions qui ont permis de porter des garanties et intérêts collectifs. Prenons un exemple : Souvenons-nous que c'est la CGT clandestine qui, en 1943, édicte les premiers principes de la Sécurité sociale portée ensuite par le Conseil National de la Résistance et mise en place par Ambroise Croizat, Ministre PCF du gouvernement De Gaulle. C'est bien la mobilisation et donc la lutte de classe qui a permis cette conquête magnifique.

La CGT est aujourd'hui encore, et ce depuis 130 ans, un syndicat de classe qui combat les mesures que tente d'imposer le capital et ses laquais. De la même manière,

la CGT, internationaliste, a toujours porté l'exigence de paix et de solidarité entre les peuples. Depuis des années, les différents gouvernements, en France comme ailleurs, sont les complices car leurs politiques sont exclusivement au service du capital et de fait au détriment de celles et ceux qui produisent les richesses. C'est encore plus vrai sous le règne Macron, il était en guerre contre la COVID, il nous a placé en économie de guerre et nous pond une Loi de Programmation Militaire 2024-2030 de 413 milliards d'euros. 40% d'augmentation alors que tous les autres budgets sont en baisse. Cette LPM ne serait équilibrée qu'à la condition d'une recette export d'au moins 10 milliards d'euros. On comprend plus facilement pourquoi le toujours ministre des Armées explique que le conflit en Ukraine, dont les estimations donnent entre 500 et 700 000 morts de chaque côté est, je le cite, « *une véritable opportunité pour notre industrie d'armement* ». Quel cynisme !

C'est dans cette configuration politique que l'extrême droite devient ou redevient la béquille du capital pour accompagner toutes les régressions sociales. Cela passe dans certains pays et la France a frôlé la catastrophe en juillet dernier par la prise du pouvoir. Plusieurs milliardaires propriétaires de moyens de propagande (pardon, de communication) sur lesquels une seule et même voix : la situation est la faute de l'immigré. C'est la faute de toutes celles et ceux qui s'opposent à cette politique de la pensée unique.

Les médias appartiennent très majoritairement aux capitalistes qui dictent les lignes éditoriales. Il est édifant de constater que le fait de dénoncer la situation et manifester pour le cessez-le-feu en Palestine, on est traité d'antisémites ce qui est une ineptie. C'est certainement une des raisons qui empêchent une mobilisation plus importante en France. Pourquoi le peuple palestinien reste pour la CGT le symbole de la résistance ? C'est en 1920 que l'empire britannique possédant l'Égypte et la Palestine décide d'y installer des garnisons de soldats. C'est ainsi que débutent les premières installations de sionistes après avoir chassé de leurs villages les Palestiniens. Le sionisme est un mouvement politique religieux d'extrême droite, raciste visant à l'établissement et à la consolidation d'un état juif en chassant le peuple palestinien de sa terre. Depuis un siècle ; le peuple palestinien a subi guerres, déportations, colonisations, répressions et de brefs cessez-le-feu, le tout se terminant à chaque fois par une perte de territoire. Plus les accords de paix se développent et plus les Palestiniens sont enserrés, enfermés et sans cesse réprimés. Le 7 octobre 2023 fut un jour dramatique. Par des crimes de guerre commis depuis 16 mois, le gouvernement Netanyahu est responsable de dizaines de milliers de morts, principalement des femmes et des enfants, de la destruction d'écoles, universités, hôpitaux, lieux de culte. Des centaines de personnels de santé sont assassinés, les convois humanitaires ne peuvent venir en aide en aide à

Gaza, c'est une véritable prison à ciel ouvert et tout ceci dans le silence et la complicité incroyable des responsables gouvernementaux. Plusieurs manifestations, émanant principalement d'étudiants, sont fortement réprimées dans de nombreux pays. En France le déchaînement médiatique et politique contre toutes celles et ceux qui osent dire ce qu'il se passe à Gaza est inacceptable. De plus, de nombreux arrêtés préfectoraux interdisent les manifestations. Malgré la création d'un comité national pour « le cessez-le-feu et une paix juste et durable », dont la CGT fait partie, les mobilisations sont restées très insuffisantes. Même si dans de nombreuses villes des rassemblements ou des manifestations ont lieu régulièrement, il a fallu attendre des mois après la plainte de l'Afrique du Sud auprès de la Cour pénale internationale pour déclarer qu'il s'agit d'un génocide à Gaza et lancer un mandat d'arrêt contre le ministre de la Défense et le Premier ministre israélien.

L'ONU, la CPI ont été créées au sortir de la 2^{de} guerre mondiale afin d'une part, juger les responsables nazis et leurs complices, mais également de placer les populations sous protection de l'ONU, notamment les populations civiles en cas de conflit. Renforcer les prérogatives de l'ONU reste une priorité absolue mais cela ne peut se mettre en place qu'avec une mobilisation des populations pour imposer à leurs gouvernements de réagir et ainsi avoir un poids à l'échelle internationale. Dans cette exigence de paix, nous portons à la CGT plusieurs revendications dont celle d'un Pôle Public National de Défense. Il s'agit bien d'un contrôle par la nation de toute la chaîne de construction et de vente d'armement. C'est un enjeu national pour remettre entre les mains de la nation le débat de la défense nationale. La fiche re-

vendicative confédérale « droit à la paix et à la sécurité » est porteuse de ces revendications. Le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des états et des institutions internationales. Pour cela la CGT revendique un renforcement des prérogatives de l'ONU, l'application et la ratification des traités comme le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

Concernant l'OTAN, organisme faiseur de guerre s'il en est, la CGT exige le retrait de la France et sa dissolution. Par ailleurs nous pouvons réfléchir et concevoir une défense au service des populations lors d'événements climatiques, qui sont de plus en plus forts et de plus en plus fréquents. L'arrêt des guerres serait extrêmement bénéfique pour les populations victimes mais également pour notre planète. Il est clair que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation très complexe. Ce n'est pas l'arrivée de Trump à la tête de la première puissance économique et donc de la première armée du monde, qui veut tout renverser et se présenter comme le chef absolu, qui facilite la compréhension. Sa volonté de faire jouer à l'état d'Israël le rôle de gendarme au Moyen-Orient interpelle. Je rappelle que Netanyahu a décidé de créer des bases militaires sur le territoire de la Syrie. Trump et son équipe veulent mettre au pas tous les chefs d'états qui se mettraient en travers de sa route et toutes les entreprises en concurrence directe avec les États-Unis. Il s'agit bel et bien d'un nouveau désordre mondial. Par ailleurs, Trump impose de porter le montant des dépenses militaires à 5% du PIB mais, car il y a toujours un mais, la mobilisation des peuples, seule à même de les arrêter peut se déclencher à tout moment. En effet, les populations s'appauvrissent, de plus en plus sont en précarité, en incapa-

cité de nourrir leurs enfants. La précarité conjugée à l'explosion des prix de l'énergie fera réagir inévitablement.

Que faisons-nous, militants CGT-FNTE ? Je sou mets au débat de notre 51^{ème} congrès d'essayer de marcher sur deux jambes : développer la mobilisation pour le cessez-le-feu en Palestine et l'arrêt immédiat des livraisons d'armes. Quand un gouvernement décide l'éradication d'un peuple, nous ne pouvons regarder ailleurs... Cela vaut également pour le cessez-le-feu en Ukraine. Deuxièmement, utiliser nos acquis théoriques comme le PPND, la démarche des 4D, l'ensemble des revendications fédérales et confédérales pour les porter au sein de nos syndicats mais également au sein des structures interprofessionnelles.

Sortir de ce congrès avec des décisions ne suffit pas... Chacun ici présent porte la responsabilité de partager et faire partager nos orientations tout en organisant ou en rejoignant des rassemblements comme il y en a partout dans le pays. La fédération, c'est toi, c'est moi, c'est nous. Ce n'est pas la seule direction fédérale qui pourra porter ce que nous déciderons à ce congrès ! C'est la responsabilité de chaque syndicat, de chaque militant. Prenons collectivement les choses en main, c'est cela être à la CGT. J'ai commencé mon intervention par une citation, je ne peux pas la terminer sans en faire une nouvelle, plutôt un slogan de la première internationale : « *L'émancipation des travailleurs sera l'heure des travailleurs eux-mêmes.* » Puissent nos travaux y contribuer.

Vive le 51^e congrès, vive la FNTE, vive la CGT. ■

Présentation thème 2 : Gagner le progrès social

Par Katty LARBOUILLAT



Camarades,
Pour conclure cette journée, je vous propose d'introduire le deuxième thème de notre projet de document d'orientation « gagner le progrès social » dont nous débattons demain matin.

Depuis plusieurs années, nous faisons face à une accumulation de crises économiques et sociales qui mettent à mal les droits fondamentaux des salariés. Les réformes successives, qu'elles touchent au droit du travail, aux retraites, aux services publics ou encore à la Sécurité sociale, n'ont eu qu'un seul objectif : poursuivre une logique de marchandisation de nos vies et de nos efforts et réduire les acquis obtenus par des décennies de lutte syndicale.

Dans ce contexte, les conséquences sont désastreuses : précarisation croissante des emplois, augmentation des inégalités, dégradation des conditions de travail et baisse générale du pouvoir d'achat. Alors que les profits des grandes entreprises atteignent des sommets, ce sont toujours les mêmes qui paient la facture de l'austérité.

Nous savons que ce n'est pas une fatalité. Ces acquis – fruits des luttes menées par nos anciens – sont la preuve que nous pouvons, par la mobilisation collective et la solidarité, construire un modèle de société plus juste et égalitaire.

Salaires, retraites, égalité, conditions de travail sont au cœur des préoccupations des salariés. Mais au-delà des revendications, il nous faut interroger la stratégie. Comment conjuguer nos luttes locales et nationales ? Quels moyens pou-

vons-nous mobiliser pour que chaque salarié, syndiqué ou non, se sente partie prenante du combat collectif ?

La précarisation salariale s'est accentuée ces dernières années, particulièrement avec une inflation galopante qui grève le pouvoir d'achat. Nous devons porter des revendications fortes, comme la revalorisation immédiate du SMIC à 2000 euros brut, une augmentation de tous les salaires et du point d'indice, basée à minima sur l'inflation, la mise en place d'un 13e mois pour tous.

Les primes et dispositifs individuels ne peuvent remplacer un système salarial équitable et collectif. Il est impératif de restaurer des grilles salariales justes, où le salaire reflète les qualifications, l'expérience et les responsabilités. Les grilles de salaires doivent garantir une stricte égalité de traitement.

Par ailleurs, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une bataille fondamentale. Les femmes continuent de subir des inégalités criantes, notamment en matière de salaire et de déroulement de carrière. Nous devons être intransigeants sur ce sujet et exiger des mesures concrètes pour supprimer ces écarts. L'égalité n'est pas une option, c'est un droit !

Les discriminations, qu'elles soient liées au genre, à l'origine, à l'âge, au handicap ou à l'apparence physique, fragilisent la solidarité et affaiblissent notre combat collectif. Nous devons faire de la lutte contre les discriminations une de nos priorités et y répondre par des

mesures concrètes et des actions fortes.

Il est également de notre responsabilité de lutter avec force contre les violences sexistes et sexuelles au travail, comme en dehors et de protéger toutes les victimes de toutes formes de violence.

Pour mener à bien tous ces combats, la formation de nos militants est indispensable.

Un autre enjeu central est celui de l'organisation du travail. Nous ne pouvons pas continuer à subir des organisations du travail pathogènes, les modèles imposés par les logiques capitalistes - management par objectifs, Lean Management ou New Public Management - ont prouvé leur toxicité. Ils détruisent les collectifs, désorientent les salariés et provoquent un mal-être grandissant.

Nous devons réhabiliter des espaces de dialogue, remettre les travailleurs au centre des processus décisionnels et obtenir des moyens renforcés pour les instances représentatives, notamment par le retour des CHSCT.

Le travail ne doit pas être une source de souffrance, mais un levier d'émancipation. Il ne doit pas être réduit à une logique de rentabilité.

Il doit être recentré sur l'humain, avec une reconnaissance pleine et entière du savoir-faire des salariés. Cela passe par une formation professionnelle émancipatrice tout au long de la vie, permettant à chaque travailleur d'élever son niveau de qualification et d'accéder à des évolutions de carrière justes. Nous devons exiger des dispositifs qui répondent aux aspirations des



salariés, et non uniquement aux besoins des employeurs.

N'oublions pas nos retraités, qui ont porté les luttes avant nous et qui subissent une paupérisation inacceptable. Il est impératif de défendre un système de retraite juste, solidaire et financé par des cotisations sociales, à rebours des politiques qui ne cessent d'allonger la durée de cotisation et de reculer l'âge de départ.

Le système de retraite par répartition, pilier de notre protection sociale, doit être préservé et renforcé. La retraite à 60 ans, avec une pension décente, est un droit que nous devons reconquérir.

La perte d'autonomie doit être intégrée à la branche maladie de la Sécurité sociale, et non devenir une nouvelle branche et doit être financée par les cotisations sociales et non par des taxes ou des impôts. Nous devons revendiquer la création d'un grand service pu-

blic de l'autonomie avec les embauches nécessaires.

Pour favoriser le lien social il est aussi impératif de revendiquer la création de services de transports publics adaptés et abordables (voire gratuit) pour les retraités.

La retraite doit être une étape de sérénité, pas de précarité !

Afin d'assurer la continuité syndicale actif-retraité, nous devons agir en créant là où elles sont inexistantes, des structures pour les syndiqués retraités (sections, syndicats de retraités...), en favorisant l'accès à la presse syndicale « retraités » à tout adhérent quittant la vie professionnelle active, en faisant de l'UFR le vecteur de l'action syndicale retraités de notre fédération.

Nous ne devons pas oublier que le progrès social repose également sur des services publics accessibles, de qualité et adaptés aux besoins des populations. Cela inclut

le droit au logement, à la santé, aux transports et à la culture.

Le démantèlement progressif de nos services publics, la mise en concurrence des territoires et la numérisation aveugle des démarches administratives fragilisent notre modèle social. Nous devons exiger un accès égalitaire aux services publics, une Sécurité sociale intégrale et solidaire, et des politiques ambitieuses en matière de logement, de transport et de santé. L'État doit retrouver son rôle de garant de la solidarité nationale, et non se réduire à un gestionnaire comptable.

Il est donc temps, camarades de reprendre la lutte pour gagner le progrès social. Je vous remercie de votre attention et à demain pour débattre sur tous ces sujets.

Vive le 51e congrès, vive la FNTE, vive la CGT ! ■

Présentation thème 3 : Une organisation syndicale à la hauteur des enjeux



Par Eric **BOUSQUET**

Chers camarades,
Ce thème doit nous permettre de réfléchir collectivement à la façon dont nous voulons organiser nos forces sur notre champ fédéral, à comment nous devons encore progresser en termes de Qualité de Vie Syndicale.

Je suis certain qu'au sein de cette hémicycle nous sommes tous déterminés à combattre l'alternance des politiques ultralibérales dont les effets dévastateurs se déclinent tant aux MinArm que dans le secteur industriel : masse salariale en déflation, objectif de production à la hausse, pouvoir d'achat en berne, délocalisation, restructuration, transformation, mise en concurrence avec le privé, réduction des droits syndicaux et tentative d'intégration des organisations syndicales aux objectifs des directions, notamment en institutionnalisant le dialogue social en partenariat avec les employeurs... La fameuse notion de partenaires social...

Et la suite pourrait être bien plus longue mais revenons à l'objectif du thème... C'est bien de dépasser ce constat et de définir une stratégie réaliste et offensive afin de répondre aux exigences de notre classe sociale. Ces propos pourraient se décliner de la façon suivante :

- Comment former et armer nos militants ?
- Comment optimiser les ressources de notre fonctionnement fédéral et de tous ses acteurs : BF, CEF, DFR, secrétaires généraux ?...

- Comment réanimer les quelques 30 syndicats de notre fédération en grande difficulté soit 1/3 de nos syndicats et qui malheureusement aujourd'hui ne sont sûrement pas présents pour les raisons évoquées, c'est-à-dire les difficultés de fonctionnement ?

- Comment implanter et développer notre syndicalisme dans les déserts syndicaux ?

- Encore plus simplement comment reconquérir la confiance des salariés, regagner leurs votes lors des futures élections professionnelles et gagner quelques sièges en Réseau et en CSAM notamment ?

Voilà mes camarades les enjeux auxquels nous serons tous collectivement confrontés et la liste est loin d'être exhaustive. Bref, comment aujourd'hui s'orienter encore plus vers un syndicalisme de classe et de masse ? Fort heureusement nous savons tous que

nous disposons de quelques pistes notamment en proposant des formations adaptées à nos syndiqués et nos cadres syndicaux, en généralisant la culture du débat à travers des assemblées générales, des CE, des réunions de bureau, des congrès, des réunions d'information ; en s'appuyant sur nos Unions Fédérales pour coller aux revendications de chaque catégorie socioprofessionnelle et pour surtout dépasser le cadre de cadre juridique et travailler réellement notre revendicatif sans oublier toute la partie interprofessionnelle qui demeure aussi le socle de nos convergences pour toutes nos revendications ou une partie du moins. Je vous remercie. Vive la CGT, vive le 51ème congrès ! ■





Hommage aux partants

Par Bruno **LE NÉZET**

Chers délégués, chers camarades, Le bureau fédéral sortant a profité de mon absence à un BF, je les en remercie, pour me confier la lourde tâche de faire l'hommage aux partants lors de ce congrès, exercice délicat surtout qu'un grand nombre de camarades, aux expériences toutes différentes, quittent le CEF et ce pour des raisons diverses et multiples.

Je commencerai par remercier Zhora Akkaoui, Steve Ducourtieux et Didier Brunes qui pour des raisons personnelles n'ont pas pu participer pleinement à ce mandat. Les camarades suivants ont exercé un ou deux mandats au CEF ou à la CFC.

Thierry Moreau, membre de la CFC durant un mandat pour qui la transparence et la discrétion sont les maîtres mots. Merci Thierry.

Mathieu Mirey, membre du CEF pendant un mandat mais également DFR de la région parisienne, toujours discret mais efficace dans

ses interventions. Merci Mathieu. Manu Lequertier, membre du CEF pendant deux mandats après en avoir fait un à la CFC, également DSC de Naval Group, un peu moins discret que Mathieu mais tout autant pertinent dans ces interventions. Merci Manu.

Didier Quatropani, membre du CEF pendant deux mandats mais également co-animateur de l'UFPSO et Co-secrétaire général du syndicat de l'Arsenal de Toulon. Tout aussi pertinent et efficace que les 2 précédents camarades dans ses interventions même si des fois on attend la chute quand même hein... mais bon, c'est la nébuleuse varoise qui fait ça... Merci Didier.

Merci à vous quatre pour le travail accompli pour l'organisation et votre disponibilité, bon vent à vous et à très bientôt certainement. Merci les camarades !

Chers camarades, me voilà arrivé au moment de saluer les membres

sortants qui ont été également membres du Bureau Fédéral.

C'est la seule femme sortante du Bureau qui quitte le CEF. Déjà, je peux vous dire qu'elle en a de la patience pour nous avoir supporté... C'est notre excellente camarade Sophie Ambrosetti.

Sophie est fonctionnaire et syndiquée à la CGT depuis 2010. Sophie et moi partageons le même bureau à la FD, pas toujours simple pour 2 bavards comme nous mais on y est très bien arrivé. C'est par la formation à Courcelle que Sophie a rencontré Christine Moyse (responsable UFECA à l'époque) et c'est ainsi que Sophie a été invitée à l'UFECA et est ensuite devenue membre de l'Union Fédérale des Fonctionnaires et Contractuels et élue à la CAP centrale des adjoints Administratifs, ce qui l'a rapproché de la fédération. En 2018, Sophie est élue au CEF et entre en 2021 au BF. Depuis 2018, Sophie coanime l'UFFC et



dispense la formation « statut des fonctionnaires » avec d'autres camarades.

Sophie est une femme du Sud-Ouest au caractère bien trempé où c'est plutôt le ballon ovale qui est star, mais je ne sais pas pourquoi dans son bureau il y a un énorme ballon rond qui à chaque fois que je monte à la FD trône sur une table à l'entrée à droite et je me suis toujours demandé à quoi pouvait bien servir cet étrange objet qui prend la poussière... Bref Sophie nous le dira peut-être un jour. Ne l'oublie pas en partant Sophie car nous on ne t'oubliera pas. Merci pour tout le travail accompli, bonne continuation Sophie !

Ensuite, le camarade qui quitte la direction fédérale a fait 6 mandats au CEF et un mandat au BF et ce mandat au BF n'était pas des plus calme si je puis dire ainsi et ce n'est pas lui qui va me contredire... Il a également été Secrétaire de l'AIA de Clermont de 2010 à 2019. Il a aussi été mandaté à la CCP et à la commission de discipline supérieure et a fait 3 mandats en tant que "réfèrent" Armée de l'Air et animateur du collectif SIAé. Il a toujours eu à cœur les questions de paix et de désarmement et va continuer à revendiquer à l'UFR, Il s'agit de Philippe Robert.

Un autre camarade quitte le BF et le CEF, de taille et de poids celui-là, c'est notre camarade Didier Delasa. Du Sud-Ouest lui aussi avec une belle carrure de rugbyman et sa barbe à la Chabal.

Didier a été membre du bureau de l'UFPO fin des années 90 et membre du collectif fédéral CHSCT. Holala ça remonte au siècle dernier ça. Didier est entré au CEF en 2015, a fait un mandat au BF et était DFR sur le dernier mandat. Il était également membre de l'UFSE (comme me dirait mon ami Bernard Bourdelin quel est ce nom étrange « UFSE », les anciens me disent que c'est l'ancienne UGFF et les plus moqueurs disent qu'il a

fallu plusieurs congrès pour y arriver...) mais bon, allons-y comme ça...

Didier est à la CE de l'UFSE depuis 2017, c'est-à-dire depuis sa création. Didier a été mandaté à la CCP de 2015 à 2022 et secrétaire suppléant de 2019 à 2022.

Dans le cadre de ce mandat, Didier a travaillé collectivement sur plusieurs dossiers dont le guide RPS, le préjudice d'anxiété et depuis 2022 sur la mise en place de la PSC, dossier toujours en cours. Merci Didier pour le travail accompli et ta disponibilité pour l'organi-



sation qui nous le savons tous te tient à cœur et pour laquelle tu travailleras encore.

Le suivant à qui je vais rendre hommage est aussi du sud-ouest comme c'est étrange. C'est une hémorragie, ils se sont passés le mot ou quoi ?

Alors lui son petit nom, c'est « mon poulet du cap breton » mais il n'est pas breton, rien à voir.

Il a adhéré à la CGT en 1995 et a été Secrétaire Général de l'aviation de l'Armée de Terre à DAX en 2007 puis Secrétaire Général de la BDD Pau-Bayonne-Tarbes de 2010 à 2015; plus c'est étendu et

plus on est efficace Frantz, c'est bien connu !

Il a été ensuite DFR de la zone de Défense Sud-Ouest de 2015 à 2021 puis membre du CEF et de l'UFPSO de 2018 à 2021.

En 2021, il monte permanent à la FD et entre au Bureau Fédéral et est Co animateur de l'UFPSO avec entre autres l'excellent Stéphane Riou.

Pour la petite histoire, en 2020, on a fait le bureau fédéral décentralisé à Bordeaux, où il y a une très belle UD d'ailleurs. Trois jours de travaux intensifs et de visites, pas cinq minutes pour se poser. Il est connu à tous les coins de rue. Un féru de travail ce camarade, je parle bien sûr de Frantz Igouassel, Adishatz camarade et à très vite à l'ouest !

Les deux camarades suivants sont des retraités, une paire de Mich comme on dit chez nous. Un dans le Puy de Dôme et l'autre dans le



vrai sud, enfin c'est ce qu'il dit en tout cas.

L'un turbine au saint Nectaire mais faudrait pas abuser et l'autre à l'huile d'olive et là sans modération pour le coup. Quand ils vont aux courses, un tient le panier et l'autre met les commissions dedans, on les a pris en flagrant délit, il y a même une preuve sur le verso de porte de la bibliothèque. Le plus triste c'est qu'un quitte le CEF et le BF et l'autre aussi... Bref vous

l'aurez compris ce sont les inséparables Michel Lucot et Michel Camatte.

Commençons par Michel Lucot dit le Luconium, les adeptes de la lecture comprendrons.

La première fois qu'il est venu à la FNTE à Montreuil c'était en 1989 lors du 40ème congrès. Pour vous donner un ordre d'idée j'étais en CM1 et je n'avais encore redoublé !

Il a participé aux 11 congrès fédéraux suivants, c'est vous dire s'il aime ça les congrès.

Il a été DFR de Lyon de 1998 jusque sa retraite en 2012 et participait au CEF sur invitation. Tout est bon pour venir à Montreuil mon Michel. Tu l'aimes ta FD.

Il rentra au CEF en 2004 au fameux congrès de Toulouse et au BF en 2021. Il est également à l'UFR et au Conseil d'Administration de l'IFHS depuis 2012. Michel ne s'en va pas très loin car il continue son mandat à l'UFR, on aura donc l'occasion de se revoir à la bibliothèque à l'entournure d'un préambule, merci pour ton travail et ta disponibilité Michel et à très vite !

Notre 2ème Michel, Michel Camatte, est syndiqué au syndicat des retraités du Var et anciens salariés de MINDEF où il fut secré-

taire général adjoint de 2006 à 2008 puis secrétaire général de 2008 à 2023. Il sera élu au CEF en 2011 au 47ème congrès de notre fédération.

En 2014, alors que le Conseil National de l'UFR lui proposait, déjà à l'époque, d'être candidat à la CE de l'UCR, le secrétaire général de la fédération de l'époque lui demandât de choisir entre la CE ou la responsabilité de l'UFR et sans hésiter Michel choisissait l'UFR.

2014 fut aussi l'année de la création du journal « La voix des retraités », est-ce une coïncidence ? Je ne le crois.

Michel fait son entrée au BF en 2014 jusqu'au 3 février dernier et est élu à la CE de l'UCR depuis décembre 2023 au congrès de Saint-Malo. Alors Michel, entre ton mandat à l'UFR et celui de l'UCR, on va encore avoir la chance de se croiser dans les couloirs de la CGT. Merci Michel pour le travail accompli et ta longévité dans l'organisation.

Les deux compères qui vont être évoqués maintenant dans cet hommage ont occupé des fonctions plus particulières et traversé quelques turbulences certainement un peu plus fortes que nous autres.

Le premier était cuisinier de métier,

j'ai choisi l'imparfait car ça fait bien longtemps qu'il ne fait plus à manger... Syndiqué depuis 1999 à la CGT où il a fait ses premiers pas en aidant à l'organisation du 48ème congrès confédéral de Lille en 2006, sa ville du Nord qu'il chérit tant et capitale des Hauts de France.

Comme il le dit si bien quand il est arrivé : Il était « *timide comme un clou* » ou comme « *un jambon* » ! Ah oui, je ne vous l'ai pas dit mais ce camarade à tendance à inverser et mélanger des dictons ou citations, voire en créer d'autres ! Des pépites telles que : « *quand tu joues jamais, tu gagnes souvent* » ! Ou « *toi tu sais pas ce que tu sais* » ! Ou encore « *y en a qui ont les yeux dans le ballon* » ! Il a même réussi à faire un mix d'une émission et d'un dessin animé qu'il a renommé : « *le tourner manège enchanté* » ! Un jour, il nous a même confié mais il était un peu tard que son « *anniversaire tombait toujours un mardi ou un mercredi* »... Allez comprendre ! Et à l'avant dernier BF du mandat, il nous a dit qu'on avait « *jusqu'au 30 ou 31 février pour restituer les abonnements téléphoniques* »...

Je m'éloigne un peu du sujet mais comme il dit aussi, « *c'est sûr je vais retomber sur mes bébés* ».

Revenons à notre hommage. Peu de temps après le 48ème congrès confédéral, il a commencé comme stagiaire à la fédération pour aider aux élections.

Vous allez rire, la bibliothèque lui servait de bureau. Cette fameuse bibliothèque que certains ont souhaité fermer et pourtant, il s'en est passé des choses et des discussions dans cet endroit mythique de la FNTE. Mais on s'est battu pour la garder et on a obtenu satisfaction à notre revendication, elle est restée ouverte. Il avait dit quoi déjà, ha oui : « *ici on vend de l'alcool sans alcool...* »

Il a donc commencé comme stagiaire et quand il est remonté à



Lille, il est devenu, sans lui demander son avis, Secrétaire Général du syndicat Vandamme et place de Lille. Rien à voir avec Jean-Claude rassurez-vous, quoi que la Belgique ne soit pas si loin...

Ce camarade est entré au CEF et au BF en 2008. Puis est devenu Responsable à la politique financière en 2015. Il a eu du boulot. C'est un camarade qui négocie beaucoup, il est intraitable et ferme sur les prix, il a fallu batailler dur pour avoir une machine à glaçons et une tireuse.

Et puis un ticket c'est un ticket ! Il a même eu la bonne idée d'en changer la couleur chaque année pour éviter qu'on utilise les anciens.

Après accord du CEF, il a même réussi à vendre des mètres carrés de la Fédération à l'ONCF.

Le problème est que même avec des mètres carrés en moins, il arrive toujours à faire 20 000 pas par jour, sa montre connectée surchauffe sur son poignet. Beau lui dire de se calmer c'est comme « *pisser dans un accordéon* » ou encore celle-ci pendant le covid où il nous disait : « *ça doit être chiant le masque pour les aveugles, comment ils vont faire pour lire sur les lèvres ?* »

Il faut dire qu'il en a traversé quelques turbulences à un point de reprendre le tabac mais je m'arrêterai là et garderai le reste pour nous bien au chaud dans notre mémoire...

Allez mon Lulu, bonne continuation et à très vite dans une manif de la CGT !

Enfin le dernier camarade de cette longue liste et désolé si j'ai été un peu long mais y avait matière...

Charpentier fer de métier ayant travaillé sur le porte Avion Charles De Gaulle et les plateformes SFX,

c'est vous dire si ça date un peu et que ça fait un petit moment qu'il n'a pas pris la meule et la pince à souder.

Il a commencé à militer très jeune, son terrain de prédilection était le CHSCT. Important l'Hygiène Sécurité et Les conditions de Travail ! Puis il a été Secrétaire Général du syndicat de l'Arsenal de Brest de 2003 à 2018 et élu au CE puis au CSE que la CGT de Brest a remporté aux élections de 2018. Il a ensuite taquiné les hautes fonctions de l'entreprise en tant qu'administrateur salarié jusque décembre dernier.

2003 est aussi l'année où il entre au CEF puis au Bureau fédéral en 2008. Enfin, SG puis co-secrétaire général de la fédération depuis 2017 jusqu'au 3 février dernier et donc permanent à la fédération pendant tout ce temps.

Alors lui, je l'ai côtoyé « un peu » ces dernières années et on a aussi passé quelques turbulences ensemble comme d'autres camarades dans cette salle mais on s'est toujours serré les coudes. En tout cas, on a toujours réussi à relever la tête dans les moments difficiles et il a la tête dure c'est un breton, et je tiens à le remercier pour son honnêteté et sa ténacité mais pour sa mémoire aussi parce qu'il n'oublie rien faites-moi confiance !

Yvon c'est un breton qui n'aime pas la chaleur.

D'ailleurs, il habite Brest même où la température ne varie que de quelques degrés sur une année, Brest c'est dans le Finistère Nord pour ceux qui ne situent pas.

Et oui, il y a le Finistère Nord et le Finistère Sud et pour se distinguer, dans le Finistère Nord les codes postaux se finissent par un nombre impair et pair pour le Finistère sud.

Alors c'est un peu loin de tout c'est vrai et après c'est l'océan. Sans remettre en cause ses connaissances en géographie mais c'est le dérèglement climatique qui fait ça (faut bien un coupable), pour Yvon, le nord du globe c'est l'Écosse où il a été faire quelques visites dans sa jeunesse et le sud pour bronzer mais pas trop quand même, c'est les Sables d'Olonne. En dessous il fait trop chaud et puis la route en voiture quand c'est trop il n'aime pas ça !

Et donc entre l'Ecosse et les sables d'Olonne, il y a Brest la capitale en fait.

Pour Yvon, Rennes c'est la région parisienne et Paris c'est la banlieue de Montreuil. Et la mairie de Montreuil, c'est le siège de la CGT et la plus belle UL de Seine Saint Denis c'est Pantin. Vous lui demanderez pourquoi...

C'est vrai que quand on se déplace, on dit à nos proches qu'on monte à Paris mais en fait on va à Montreuil, la ville où le taux de pauvreté est le plus élevé de l'hexagone alors tout de suite ça fait moins rêver, ce n'est pas très sexy comme il dit si bien et pourtant on n'a pas eu le choix que d'y venir bosser !

En tous cas, merci Yvon pour tout ce que tu as fait et ce que tu feras encore je n'en doute pas pour cette CGT que tu aimes tant et t'être rendu autant disponible dans les moments charnières comme tu l'as fait et en t'éloignant si loin géographiquement de ta famille.

Merci à toutes et tous pour votre attention et comme disait Victor Hugo, ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent et même si vous quittez la direction fédérale, je sais qu'on peut compter sur vous tous pour continuer à lutter avec la CGT. Merci. ■



51ème congrès FNTE Rapport de clôture

Par Emmanuelle **LE CORRE**

Mes chers camarades, nous voici arrivés au bout des travaux de notre 51ème congrès de la FNTE. La fatigue commençant à se faire sentir pour beaucoup de délégués, restés chasser les démons bien après minuit et chacun d'entre vous ayant sûrement hâte de retrouver son chez soi, je vais essayer de ne pas vous imposer une intervention trop longue.

Novice dans l'exercice, j'ai longtemps hésité sur la façon d'entamer ce rapport de clôture alors je vous partagerai mon sentiment premier : la fierté !

Quelle fierté au sortir de ce congrès ! Quelle fierté mes camarades, d'être à la CGT, de militer à la CGT et d'appartenir à la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat !

A l'heure où le Capital, les politiques gouvernementales cher-

chent à nous diviser et nous individualiser toujours plus, que ce soit en tant que travailleur ou citoyen, ce congrès, a prouvé et réaffirmé tout au long des débats les valeurs de paix, de solidarité, de justice sociale qui nous animent tous.

Quand d'autres organisations syndicales considèrent qu'elles n'ont pas à prendre position sur les orientations du ministère des Armées, sur les ventes d'armes, à la CGT, et nous l'avons réaffirmé tout au long des débats, nous refusons l'idée selon laquelle les violations aux droits les plus élémentaires de l'humanité puissent être étouffés au nom d'une sacro-sainte course aux profits. Nous refusons d'être des complices tacites.

Nous réaffirmons que le désarmement mondial est une composante

essentielle du processus de paix, au même titre que le développement économique équitable, le déploiement des droits humains, le renforcement du rôle de l'ONU.

La banalisation de la vente d'armes conduit au surarmement, à la déstabilisation de régions entières du globe, au déplacement forcé des populations, à des victimes civiles innocentes. Une déstabilisation qui fait naître des réactions populistes, racistes, des logiques de haine et de division qui ont toujours servi à affaiblir le camp des salariés.

A ce titre, nous devons, et nous nous y sommes engagés, continuer au quotidien la lutte sans merci contre l'extrême droite, son imposture sociale et ses idées, toujours aussi nauséabondes malgré des discours qui se sont lissés au fil des années. L'extrême droite





est une menace pour le monde du travail et les libertés, un danger pour notre modèle social au cœur duquel se situe la Sécurité sociale créée il y a 80 ans par des forces progressistes. Les discours de haine et d'exclusion ne peuvent et ne doivent jamais entacher les valeurs humanistes que la CGT défend depuis sa création, il y a 130 ans.

Nous devons, dans ce mandat, redonner un nouvel élan à notre revendication d'un Pôle Public National de Défense qui vise à maîtriser toute production en rapport avec les armes. Si notre revendication du PPND ou le principe de la démarche 4D ne sont pas une affaire de spécialistes, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de militants ne se sentent pas suffisamment outillés pour faire vivre ces revendications, aller au contact, informer et débattre avec les personnels ou les politiques sur ces thématiques. La formation syndicale est une solution à ces difficultés. Si la Direction Fédérale aura à réfléchir à d'éventuelles formations ou initiatives spécifiques, les syndicats devront aussi s'emparer du sujet, pour inciter et permettre aux militants d'y participer.

La CGT est le syndicat de tous les

salariés, dans toute leur diversité et notre présence sur le terrain, à leur rencontre, sera aussi un impératif pour les échéances électorales qui arriveront très vite, tant au Ministère que chez les industriels. Nous sommes tous d'accord pour affirmer que la CGT ne peut pas rester 4ème Organisation Syndicale au MinArm. Mais pour progresser, il nous faudra être offensifs et ce, dès demain !

Il nous faudra monter des listes partout pour donner la possibilité à tous les agents de voter CGT. Pour cela, nous devons poursuivre et amplifier le travail de terrain et faire reculer les déserts syndicaux. Notre diversité est une richesse et la FNTE doit être cette maison commune, solidaire, fraternelle qui rassemble autour des intérêts communs. Plus que jamais, nous aurons besoin de faire corps, d'être cohérents, visibles et lisibles pour unir les personnels, les faire converger en partant de leurs aspirations et leurs difficultés.

Il nous faudra œuvrer pour construire et faire connaître nos revendications CGT et gagner ainsi l'adhésion du plus grand nombre. Pour y parvenir, et cela a été amené à plusieurs reprises pendant les débats, nous aurons à réfléchir très rapidement à nos

méthodes de communication : maintenir ce qui fonctionne mais inévitablement innover et développer de nouveaux outils pour gagner en visibilité.

Les désaccords, les critiques sont un droit et donnent au débat sa vitalité et la force aux arguments. Mais après le débat vient le temps des décisions. Ces décisions, le congrès les a validées à l'unanimité, mais la Direction élue ne suffira pas seule, à faire face au plan de travail que nous nous sommes fixés. Il reviendra à chaque syndicat et à chaque militant de trouver sa place dans l'activité de notre fédération et faire vivre au quotidien le syndicalisme CGT, au service des revendications des personnels et à travers nos valeurs, maintes fois rappelées au cours de ce congrès.

L'objectif est ambitieux, le chemin sera sûrement parsemé d'embûches mais je sais que tous ensemble, par notre détermination, nous y arriverons mes camarades. Avant de conclure, il est de coutume de remercier chaleureusement ceux qui ont œuvré dans l'ombre pendant ces 4 jours et permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Aussi, j'invite les camarades Pascale, Fabienne, Ludo, Hugo, Benoit, les 2 Eric, et Patrick à venir à la tribune.

Merci de leur faire l'ovation qu'ils méritent.

Mes camarades, j'en finirai par cette affirmation : Il n'y a qu'une seule CGT et tous les salariés, tous les retraités y ont leur place. Alors restons unis et organisés pour la paix et le progrès social.

Vive le 51^{ème} congrès

Vive la FNTE

Et Vive la CGT. ■





0€50

Le Travailleur de l'État

Responsable de la publication : Eric Brune
263 rue de Paris, case 541 - 93515 Montreuil CEDEX
trav-etat@cgt.fr

N° CPPAP : 0326 S 06424

Imprimé et routé par Rivet Presse Edition
87000 Limoges





Statuts adoptés au 51ème congrès

PRÉAMBULE

A tous ses échelons, le mouvement syndical s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée.

Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ses collaborations momentanées, estimant que son indépendance vis-à-vis des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques.

Les assemblées et congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour prendre des décisions.

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Les syndicats groupant les salariés de toutes les opinions, aucun de ses adhérents ne saurait être inquiet pour la manifestation de l'opinion qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale, excepté les prises de positions en opposition avec les valeurs fondamentales de la CGT. Ainsi le sexisme, le racisme, les LGBT phobies, ou le soutien à des partis d'extrême droite sont bannis dans l'organisation.

La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats ou dans la Fédération comme fractions, dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie en leur sein.

Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses, font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Article 1 - Il est formé entre tous les syndicats se rattachant aux Établissements d'État, aux industries de défense, ainsi qu'aux Établissements Publics (Administratifs ou d'Intérêt Commercial) qui acceptent les présents Statuts, une Fédération nationale.

Elle a pour titre :

FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT.

Son siège est situé : 263, rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX.

Les syndicats la constituant regroupent les ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres, ingénieurs civils, ainsi que les retraités dans les conditions prévues au titre III articles L 2133-1 et suivants du Code du Travail.

BUTS DE LA FÉDÉRATION

Article 2 - La Fédération Nationale des Travailleurs de l'État (FNTÉ dans la suite du texte) régie par les présents statuts, groupe toutes les organisations rassemblant, sans

distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, les salariés en activité et les retraités conscients de la lutte à mener pour défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.

La FNTÉ agit pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre toutes les discriminations et toutes les exclusions. Elle sensibilise, condamne et agit contre tout comportement contraire à ses valeurs.

S'inspirant dans son orientation et son action des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe qui dominent l'histoire du mouvement syndical français, elle s'assigne pour but la suppression de l'exploitation capitaliste notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange.

Elle doit assurer également la défense de tous les établissements de l'État et s'opposer à leur cession à l'industrie privée ainsi qu'à tout licenciement.

Elle agit en permanence en faveur des intérêts corporatifs d'ordre général de l'ensemble des salariés en activité et en retraite tels que la défense et l'amélioration des salaires, des pensions et de l'emploi, ainsi que des régimes de retraite, de congés, de titularisation, etc.

Les modifications intervenues dans notre corporation, la diversité des situations statutaires et sociales qui en résultent impliquent de travailler à l'harmonisation de celles-ci pour tirer vers le haut l'ensemble des salariés qui en

pâtissent.

La FNTE doit, également, contribuer à l'élévation de la conscience de classe de ses adhérents, et au-delà de l'ensemble des personnels, en ayant une communication et une activité revendicative soutenues.

Il nous faut démontrer que le moyen de sortir de la crise du système capitaliste et de transformer profondément la société, réside dans le rassemblement le plus large des exploités, sur les propositions de classe de la CGT.

Dans l'intérêt de tous les salariés, la FNTE se prononce pour la réalisation d'une organisation syndicale unique et agit en conséquence.

Article 3 - La réalisation des buts qu'elle se fixe impliquant une étroite solidarité de lutte avec l'ensemble des salariés, tant en France que dans le monde, la FNTE adhère à la Confédération Générale du Travail.

Dans ce cadre la FNTE s'organise et fonctionne conformément « aux statuts et leurs annexes » de la Confédération Générale du Travail.

La FNTE est adhérente à l'Union Fédérale des Syndicats de l'État (UFSE) par les Unions Fédérales des Fonctionnaires et Contractuels (UFFC) et des Personnels à Statut Ouvrier (UFPPO).

En réponse à la mondialisation de l'économie pour la course aux profits, les ravages qu'elle entraîne par la surexploitation dans de nombreux pays, la remise en cause des acquis dans d'autres pays, la FNTE agit pour une activité syndicale internationale devant répondre aux besoins des salariés du monde entier, dans le cadre de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) à laquelle la CGT est adhérente. Tout en se prononçant pour le maintien d'une industrie nationale d'armement, gage d'indépendance et de souveraineté, la FNTE, confrontée dans son propre secteur d'activité à la rationalisa-

tion des industries d'armements en Europe prendra toutes les initiatives de nature à rassembler les salariés concernés, confrontés aux mêmes conséquences, au sein de l'IndustrialEuropean Trade Union à laquelle elle est adhérente.

ORGANISMES DE DIRECTION CONGRES

Article 4 - Les syndicats fédérés se réunissent à leurs frais tous les trois ans en congrès national ordinaire.

La date du congrès est fixée par le Comité Exécutif Fédéral (CEF dans la suite du texte).

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, le CEF peut convoquer un congrès fédéral extraordinaire. Le CEF peut également décider de reporter la date du congrès ordinaire. Ce report ne pourra pas dépasser un an.

a) Le congrès est l'instance souveraine de la FNTE. Cette instance est la seule qui est habilitée à se prononcer sur l'activité générale et la gestion financière de la direction fédérale sortante, pour adopter l'orientation à donner à l'activité fédérale.

b) L'ordre du jour du congrès est fixé par le CEF sortant. Il doit être publié au moins un mois avant sa réunion. En conséquence, les propositions éventuelles des syndicats doivent parvenir à la Fédération au moins deux mois avant le congrès.

Les rapports et documents permettant au congrès de se prononcer sur l'activité de la FNTE et la gestion financière depuis le précédent congrès sont adressés aux syndicats au moins un mois avant la date d'ouverture du congrès.

c) Tout syndicat a le devoir de se faire représenter directement par un ou plusieurs de ses adhérents. En cas d'impossibilité absolue, il doit confier son mandat à un délégué de son choix.

La mutualisation des moyens financiers permet à tous les syndi-

cats de pouvoir participer au congrès. Tout syndicat non adhérent depuis plus de six mois, après avoir été invité à régulariser sa situation, ne pourra participer au congrès.

d) Le nombre de voix de chaque syndicat au congrès sera inscrit sur le mandat envoyé avant le congrès à chaque syndicat.

e) Le nombre de voix sera égal au nombre de timbres reversés à la fédération selon le modèle suivant :

A partir de la date du congrès précédent jusqu' à 6 mois avant le prochain congrès, 1 voix pour 10 cotisations mensuelles.

Toute contestation sera réglée à la première séance par le bureau du congrès.

f) L'entrée dans la salle se fera sur présentation de la carte de délégué.

g) A l'ouverture de la première séance du congrès, les délégués élisent, sur proposition du CEF, un bureau du congrès chargé de diriger ses travaux.

h) Une entière liberté d'expression est assurée aux délégués dans le cadre et le respect du temps imparti à la discussion.

i) Le vote par mandat est décidé par le congrès à la majorité simple des délégués.

j) Les membres du CEF et de la Commission Financière et de Contrôle participent de droit au Congrès.

COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL

Article 5 - La FNTE est dirigée entre les congrès par un Comité Exécutif Fédéral (CEF) composé d'actifs et de retraités dont le nombre est fixé par le congrès. Sa composition doit tenir compte de l'importance des Unions Fédérales (UFPPO - UFFC - UFCC - UFR) et, dans la mesure du possible, de l'implantation géographique des syndicats ainsi que de la réalité du rapport femmes/hommes du

champ fédéral. Le quorum du CEF est atteint à la majorité des présents, dès lors que le tiers des membres du CEF est présent.

ÉLECTIONS

Les candidatures sont présentées par les syndicats du candidat.

Les candidatures doivent être parvenues au siège de la FNTE au moins un mois avant la tenue du congrès. Elles sont portées à la connaissance des syndicats avant le congrès.

Les candidatures soumises au vote du congrès sont déterminées pour chaque catégorie : ouvriers techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres - employés et cadres administratifs - retraités, par leurs délégués au congrès réunis en Conférences Nationales de l'UFPSO - l'UFFC - l'UFCC l'UFR. Le congrès détermine le mode d'élection et demeure souverain dans son choix.

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres du CEF est valable d'un congrès à l'autre.

Ils sont rééligibles.

En cas de vacance, pour une raison quelconque, d'un ou plusieurs membres du CEF, la conférence des secrétaires généraux peut pourvoir à leur remplacement sur proposition du CEF, après validation de l'Union Fédérale concernée.

La conférence des secrétaires généraux peut également mettre fin au mandat d'un membre du CEF sur proposition du CEF.

Le congrès est informé des raisons ayant motivé une telle décision, qui doit conserver un caractère exceptionnel.

ATTRIBUTIONS

Le CEF est l'organisme dirigeant de la FNTE, il a pour attribution de prendre toute mesure nécessaire à l'application des décisions du

congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

En cas de vacance, pour une raison quelconque, d'un ou plusieurs membres du Bureau Fédéral, le CEF pourvoit à leur remplacement. Il fixe le taux des indemnités de délégation et déplacement pour les membres du Bureau Fédéral, du CEF, de la Commission Financière et de Contrôle, des Conseils des Unions Fédérales, pour les délégués aux conférences, pour les membres des commissions et collectifs fédéraux.

Il fixe en cas de besoin les appointements des permanents. Il délègue au Bureau Fédéral les pouvoirs nécessaires pour assurer le fonctionnement permanent de l'organisation.

RÉUNIONS

Le CEF se réunit à minima six fois par an.

INVITATIONS

Le CEF se réserve le droit d'inviter à ses réunions des intervenants qui peuvent, compte tenu de leurs responsabilités syndicales ou de leurs compétences, apporter une contribution enrichissante à ses travaux. Leur avis est consultatif.

BUREAU FÉDÉRAL

Article 6 - Le CEF élit en son sein le Bureau Fédéral, dont le nombre de membres est déterminé par le congrès et parmi ceux-ci, la/le ou les secrétaires généraux. Il peut également décider d'élire un ou plusieurs adjoints. Il se réunit en principe deux fois par mois.

Le Bureau Fédéral est chargé de l'application des décisions du CEF, de prendre toutes les dispositions relatives à l'administration générale et financière de la FNTE et toutes les décisions qu'impose l'évolution de la situation.

Il assure la représentation de la FNTE dans toute procédure quelle qu'en soit la nature.

C'est lui qui adresse, au nom des

organismes dirigeants, les documents de toute nature à l'ensemble des syndicats de la FNTE.

CONFÉRENCE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Article 7 - Les Secrétaires Généraux des syndicats se réunissent au minimum une fois par an sur convocation de la direction fédérale qui en établit l'ordre du jour. Ils détiennent un nombre de voix calculé en fonction des cotisations réglées à CoGÉTise, dans les mêmes conditions que pour le congrès.

Les secrétaires généraux ne pouvant être présents peuvent se faire représenter par un autre membre de leur syndicat. Chaque syndicat ne pourra être représenté que par un représentant.

Ces réunions doivent permettre :

- D'avoir une appréciation collective de l'actualité,
- De décider d'actions et d'initiatives,
- D'actualiser si nécessaire le document « repères revendicatifs »,
- De prendre toutes décisions de nature à améliorer l'activité syndicale et le renforcement de la CGT,
- De décider de la modulation ou non du taux de cotisation concernant la part fédérale conformément aux dispositions CoGÉTise adoptées en congrès confédéral, de coopter un ou des membres au CEF, de mettre fin au mandat d'un ou de plusieurs membres du CEF.

TRÉSORERIE

Article 8 - Le CEF élit en son sein un responsable chargé de la politique d'action et de gestion financière.

Le responsable chargé de la politique d'action et de gestion financière prépare les décisions d'orientation à soumettre à la direction fédérale et établit tous les mois un état de la trésorerie. Les livres de comptes doivent être constamment tenus à jour.

La Commission Financière et de

Contrôle et la direction fédérale doivent pouvoir les consulter à leur demande.

Le Bureau Fédéral désigne les responsables mandatés pour effectuer toute opération sur les comptes courants et de dépôts et les placements.

A l'exclusion des contrats validés par le CEF entraînant des paiements récurrents à destination de l'AFUL, des salaires et cotisations sociales et des remboursements des frais de déplacements, les dépenses :

- De moins de 500 euros peuvent être effectuées par le responsable chargé de la politique d'action et de gestion financière.
- De 500 à 5000 euros, l'accord de la/du ou d'un des secrétaires généraux sera nécessaire.
- De 5000 à 10 000 euros, il faudra celui du bureau fédéral.
- De plus de 10 000 euros, celui du Comité Exécutif Fédéral.

Concernant les finances fédérales, le Bureau fédéral arrête les comptes, le CEF approuve les comptes.

COTISATIONS FÉDÉRALES

Article 9 - Chaque syndicat doit délivrer à tous ses adhérents, sans exception, le carnet d'adhérent pluriannuel de la CGT avec :

- Le timbre du Fonds National Interprofessionnel (FNI).
- Le timbre mensuel pour les actifs et les retraités.

En s'affiliant à la CGT, les syndicats adhèrent par le biais du système de répartition de cotisation aux structures de la CGT.

Ce système repose sur l'expression en pourcentage des quotes-parts attribuées aux organisations et l'adoption, par le congrès confédéral, d'une répartition cadre nationale du timbre FNI et du timbre mensuel.

Pour ce qui la concerne, la FNTE procède, lors d'un congrès fédéral ou d'une instance statutaire entre

deux congrès, à la répartition de la part professionnelle du timbre mensuel entre la FNTE et les autres structures reconnues de la CGT comme bénéficiaires.

Les syndicats sont appelés à engager une généralisation de l'adhésion au Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC) et à rendre effective la cotisation à 1 % du revenu net, en amont du prélèvement de l'impôt à la source, toutes primes comprises actifs et retraités, conformément aux statuts de la CGT.

COMMISSION FINANCIÈRE ET DE CONTRÔLE

Article 10 - La Commission Financière et de Contrôle est composée de trois membres élus par le congrès fédéral dans les mêmes conditions que pour le CEF.

Elle nomme en son sein un président chargé de la convoquer au moins trois fois par an, de rédiger les rapports et de rendre compte à la direction fédérale et au congrès. La commission rédige et présente un rapport annuel au CEF.

La commission a essentiellement pour tâche de veiller à la bonne marche financière de la FNTE. A cet effet :

- Elle examine la politique financière de la FNTE et vérifie la comptabilité.
- Elle se soucie de l'état des effectifs et du paiement régulier des cotisations par les syndicats.
- Elle a compétence pour formuler toute suggestion, critique et proposition qui relèvent de ses attributions et peut, pour ce faire, demander la convocation du CEF ou du Bureau Fédéral.

Le président de la commission participe de droit aux travaux du CEF avec voix consultative.

UNIONS FÉDÉRALES

Article 11 - Conformément aux orientations définies par le congrès, l'activité spécifique de la FNTE en direction des diverses catégories de

personnels en activité et en retraite est mise en œuvre par quatre Unions Fédérales.

- L'Union Fédérale des Personnels à Statut Ouvrier (UFP SO).
- L'Union Fédérale des Fonctionnaires et Contractuels (UFFC).
- L'Union Fédérale des Personnels sous Conventions Collectives (UFCC).
- L'Union Fédérale des Retraités (UFR).

Le rôle des Unions Fédérales est donc :

- De prendre toute initiative spécifique de nature à concrétiser, dans leurs catégories respectives, l'application des décisions prises par la direction fédérale.
- D'assurer l'information, la liaison et la coordination de l'activité des sections syndicales regroupant ces personnels.

La FNTE assure une Coordination de l'activité revendicative de ses Unions Fédérales (CUF). Elle s'assure que ses Unions Fédérales mènent en permanence un travail étroit et constructif entre chacune d'elles, de manière à privilégier sans cesse les solidarités de luttes et les intérêts convergents de l'ensemble des catégories et diversités de salariés actifs et retraités.

CONFÉRENCES NATIONALES

Article 12 - Les Unions Fédérales se réunissent en conférence nationale à minima une fois par an selon les modalités définies par le CEF, dès lors qu'elles respectent les valeurs définies à l'article 2.

Les conférences ont pour rôle de se prononcer sur l'activité générale de leurs Unions Fédérales respectives et de prendre toutes les décisions, en vue d'obtenir une amélioration de cette activité.

ORGANISMES DE DIRECTION DES UNIONS FÉDÉRALES

La direction de chacune des Unions Fédérales est assurée par

un conseil national. La composition des conseils nationaux UFPSO, UFFC, UFCC est déterminée par les conférences nationales réunies lors du congrès fédéral et constituées par les délégués de ces catégories. Elle doit tenir compte de l'importance des sections syndicales des diverses catégories et, dans la mesure du possible, de l'implantation géographique des sections syndicales.

Concernant l'Union Fédérale des Retraités son conseil national comprend non seulement des retraités mais également des retraitables, des actifs responsables syndicaux chargés du suivi de l'activité des retraités.

En conséquence :

- Les membres retraités au conseil national de l'UFR sont élus lors du congrès fédéral par les délégués retraités réunis en conférence nationale.
- Les candidatures d'actifs à ce conseil sont présentées par les syndicats et soumises aux conférences des actifs réunies lors du congrès.

Les membres du CEF sont, durant leur mandat, membres de droit au conseil national de l'Union Fédérale dont ils relèvent.

Les candidatures aux conseils nationaux sont présentées par les syndicats du candidat.

Les candidatures doivent parvenir à la FNTE un mois avant la tenue du congrès.

Les membres des conseils nationaux UFPSO, UFFC, UFCC et UFR, sont élus nominativement lors des conférences nationales selon le mode qu'elles décident.

Les conseils nationaux UFPSO, UFFC, UFCC et UFR, se réunissent en principe 4 fois par an. Ils peuvent décider d'élire un bureau national parmi leurs membres.

CONFÉRENCES FÉDÉRALES

Article 13 - Le CEF peut convoquer des conférences fédérales desti-

nées à l'examen des questions concernant toutes les catégories de personnels, plusieurs ou l'une d'entre elles. La désignation des délégués relève de la responsabilité des syndicats convoqués.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Pour contribuer à la réalisation des décisions du congrès, le CEF peut constituer des commissions, des collectifs ou des groupes de travail chargés d'étudier les problèmes particuliers et de soumettre des propositions au CEF ou au Bureau fédéral. Selon l'importance et la nature des problèmes, ces commissions, collectifs ou groupes de travail auront un caractère permanent ou temporaire.

MANDATS POLITIQUES ET ÉLECTIFS

Article 14 - En application du principe de la pleine indépendance du mouvement syndical et du droit des syndiqués d'appartenir, en dehors du syndicat, aux mouvements politiques ou philosophiques de leur choix et d'y militer, à condition qu'il ne soit pas contraire aux valeurs fondamentales de la CGT tels que définis dans les statuts confédéraux, nul syndiqué ne saurait être inquiet pour les mandats politiques et électifs qu'il détient. Partant de ce principe, tous peuvent accéder aux diverses fonctions de la direction fédérale, nul ne peut se prévaloir de son titre de fédéré ou d'une fonction à la FNTE, dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.

COMMUNICATIONS SYNDICALES

Article 15 - « *Le Travailleur de l'État (TE)* », organe officiel et corporatif de la FNTE, est édité sous la responsabilité du CEF et, par délégation de celui-ci, du Bureau Fédéral. Il est remis à tous les adhérents par l'intermédiaire de leur syndicat. Chaque syndicat a le

droit d'y collaborer.

Les articles envoyés au journal fédéral doivent porter le timbre du syndicat auquel appartient le signataire de l'article.

Le Bureau Fédéral peut refuser l'insertion de tout article qui serait jugé susceptible de porter préjudice à la FNTE ou à l'une de ses organisations adhérentes, ou qui revêtirait un caractère de polémique discourtisive et personnelle. Il en prévient l'auteur par l'intermédiaire de son syndicat et lui donnera les raisons du refus d'insertion.

Le directeur de publication du journal est obligatoirement un des membres du Bureau Fédéral. La FNTE peut éditer toute publication permettant une information générale ou particulière aux militants, aux syndiqués et aux travailleurs. Le CEF peut décider l'ouverture dans le journal d'une tribune de discussions lors de la préparation du congrès de la fédération et des conférences nationales fédérales. Le site internet fédéral et son miroir intradef sont placés sous la responsabilité du Bureau Fédéral. Celui-ci est chargé d'en effectuer la gestion et la mise à jour.

Chaque adhérent, à jour de ses cotisations et inscrit dans CoGiTiel est destinataire du mensuel confédéral « *Ensemble* ». L'abonnement à ce mensuel est compris dans la cotisation syndicale.

Une publication portant le titre « *NVO La Nouvelle Vie Ouvrière* » est éditée sous la responsabilité de la Commission Exécutive de la CGT et par délégation de celle-ci, du Bureau Confédéral. Cette publication de masse est destinée à être diffusée auprès de tous les salariés.

Chaque adhérent, pour être pleinement informé de l'orientation confédérale, a pour devoir de lire régulièrement la NVO.

Le CEF, les syndicats et sections ont la responsabilité d'organiser et d'impulser la diffusion de la NVO

et d'inciter tous les syndiqués à s'abonner à l'hebdomadaire NVO. Une publication portant le titre « *Le Peuple* », avec le sous-titre « *organe officiel bimensuel de la Confédération Générale du Travail* » est édité sous la responsabilité du bureau de la CGT.

Cette publication a notamment pour objet de porter à la connaissance des militants, dans le cadre des élections du congrès, l'orientation tracée par les organismes dirigeants de la CGT.

Chaque syndicat est destinataire, à titre gratuit, d'un exemplaire du journal « *Le Peuple* ». Il doit contribuer à sa plus large diffusion, à tous les niveaux, par voie d'abonnements complémentaires.

Il en est de même pour :

- La revue « *Options* », publication de l'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la CGT), est adressée à chaque syndiqué ICTAM (Ingénieur Cadre Technicien Agent de Maîtrise). L'abonnement est inclus dans la cotisation syndicale.

- Le journal « *Vie Nouvelle* », est une publication de l'UCR (Union Confédérale des Retraités de la CGT), à laquelle chaque syndicat doit abonner tous ses adhérents retraités.

- Le journal « *Fonction Publique* », publication de l'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'État) est destiné à tous les adhérents de l'UFSE.

- La fédération dispose d'une publication à l'attention des retraités, appelée « *La voix des retraités* » qui est adressée à tous les adhérents retraités.

- La fédération dispose également d'un IFHS (Institut Fédéral d'Histoire Sociale) qui diffuse régulièrement un journal portant le titre « *Hier et Demain* ».

ARCHIVES FÉDÉRALES

Article 16 - La FNTE contrôle et met en œuvre une politique d'archivage et de conservation de ses documents, physiques et numériques.

SOLIDARITÉ - VIE SYNDICALE

Article 17 - Tout adhérent à jour de ses cotisations bénéficie de l'assurance souscrite par la CGT auprès de la MACIF.

Les risques couverts sont : l'accident corporel sous toutes ses formes, y compris les accidents de la circulation survenus pendant l'activité syndicale. Les prestations servies concernent le décès et l'incapacité permanente. L'accident

intervenu dans ces conditions doit être signalé à la FNTE avec les justifications nécessaires.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Article 18 - Les présents statuts, toujours perfectibles, ne pourront être modifiés que par un congrès national et sous condition expresse que les modifications demandées soient portées statutairement à son ordre du jour.

Les propositions de modification émanant des syndicats doivent parvenir à la FNTE au moins deux mois avant le congrès.

Les propositions de modification retenues ou élaborées par le CEF doivent être adressées aux syndicats au moins un mois avant le congrès.

DISSOLUTION DE LA FÉDÉRATION

Article 19 - La dissolution de la FNTE ne peut être décidée que par un congrès convoqué statutairement par le CEF et réunissant :

- Au minimum les deux tiers des syndicats adhérents à la FNTE.
- Une majorité représentant au minimum les deux tiers des adhérents de la FNTE.

Le vote aura lieu obligatoirement par mandats, sur les bases de la proportionnelle indiquée au paragraphe « d » de l'article 4.

En cas de dissolution, l'avoir de la FNTE sera versé en dépôt à la Confédération Générale du Travail, laquelle en deviendra possesseuse après cinq années de dépôt à dater du jour du dépôt. S'il est procédé à la reconstitution de la fédération régulièrement adhérente à la Confédération Générale du Travail avant cette date, les fonds en dépôt seront remis à ladite fédération.

Les archives de la FNTE sont remises à l'IFHS-TE ou à défaut, à l'IHS CGT. ■



Composition du Comité Exécutif Fédéral (CEF) élu au congrès

BERNIER Sébastien, OE - FNTE NORD-EST
BIREBENT Michaël, CED - ARSENAL DE TOULON
BORTOLOTTI Chloé, OE - ARSENAL DE TOULON
BOUSQUET Éric, TSEF - BDD MARSEILLE - AUBAGNE
BRUNE Éric, Cadre CC - NEXTER MINARM ET RETRAITÉS
BRUNETTO Philippe, TSO - AIA CUERS-PIERREFEU
CANESTRELLI Michel, Retraité - RETRAITÉS DU VAR
CHAPELLE David, OE - DGA EM MÉDITERRANÉE
FONSECA SILVA Dara, ATPMD - PLACE DE PARIS
GIROT Guylaine, Infirmière - CGT HIA SAINTE ANNE
HOFFMANN Cyril, OE - AIA BORDEAUX
HUREL Vincent, TSO - ARSENAL DE CHERBOURG
HUTEAU Loïc, TAM CC - DÉFENSE CORREZE
JACQUIN Vivien, OE - DÉFENSE OCCITANIE
LARBOUILLAT Katty, ICT - SACLAY VERT LE PETIT
LE CORRE Emmanuelle, OE - ARSENAL DE BREST
LE NEZET Bruno, TAM CC - ARSENAL DE LORIENT
LECAPITAINE Pascal, OE - BDD LYON-MONT-VERDUN
MEMBRE Laurent, OE - AIA CLERMONT-FERRAND
PARENT Virginie, ASC - PLACE DE PARIS
PENALVER William, ATPMD - DÉFENSE OCCITANIE
PICHON Amélie, CC - ARSENAL DE TOULON
PRZYBYLA Richard, SA - PLACE DE PARIS
ROBIN Florent, OE - BDD CAZAUX
SIHARAT Éric, OE - AIA BORDEAUX
TIBULLE Karine, OE - ARSENAL DE LORIENT
VARELA Yvan, AA - BDD LILLE

Union Fédérale des Personnels sous Conventions Collectives

BARTHES Eric, CC - ARSENAL LORIENT
COATANEA Erwan, CC - ARSENAL BREST
GAUDIN Arnaud, CC - ARSENAL CHERBOURG
KERBIRIOU Pierre-Yves, CC - ARSENAL BREST
LE BOURLAGAT Sylvain, CC - ARSENAL LORIENT
MILLIN Sylvie, CC - GIAT NEXTER SATORY
PIVOIN Mireille, CC - NAVAL GROUP RUELE
REUNGOAT Thomas, CC - ARSENAL BREST
TESSON Stéphanie, CC - ARSENAL CHERBOURG

Union Fédérale des Fonctionnaires et Contractuels

BLONZ Sylvie, SACN - ARSENAL BREST
BONTEMPS Jérôme, ASC - ISAé
CUGNET Chantal, SACS - FNTE NORD EST
DAVOINE Flavien, TSEF - DÉFENSE OCCITANIE
DELNES Anthony, TCT - AIA BORDEAUX
FRANÇOIS Willy, TSEF - BDD CAZAUX
LABORDE BALENT Bastien, TSEF - AIA CLERMONT
MATCHICHE Didier, TSEF - ARSENAL TOULON
PICARD Gérard, TSEF - BDD MARSEILLE
POYOL Christophe, ATTACHE - BDD LYON MONT- VERDUN

Union Fédérale des Personnels à Statut Ouvrier

CENAC Stéphan, TSO - BDD CAZAUX
CHAMARD Eric, OE - ARSENAL BREST
CHAMBON Patrick, OE - DÉFENSE CORRÈZE
CILLAN Thierry, OE - STA VERSAILLES
COESLAN Céline, TSO - ARSENAL CHERBOURG
COQUEMONT Arnaud, TSO - ARSENAL BREST
DAUPHIN Renaud, CED - ARSENAL TOULON
MAHÉ Matthieu, OE - ARSENAL LORIENT (AIA BRETAGNE)
NEVES Grégory, OE - AIA CLERMONT
OULLAMI Prisca, OE - NAVAL GROUP INDRET
PRIOR Stéphane, OE - ARSENAL TOULON
RIET Mathieu, OE - AIA BORDEAUX
RIOU Stéphane, OE - ARSENAL BREST

Union Fédérale des Retraités

BESSON Christian, Retraité - RETRAITÉS GIAT NEXTER
ROANNE
BOURDELIN Bernard, Retraité - BDD MARSEILLE AUBAGNE
CAMATTE Michel, Retraité - RETRAITÉS DU VAR
GUYOMARD Patrick, Retraité - ARSENAL BREST
LE LARDIC Jean-Marc, Retraité - ARSENAL LORIENT
LUCOT Michel, Retraité - SYNDICAT Minarm PUY de DÔME
MUR Gilles, Retraité - RETRAITÉS DÉFENSE HAUTES
PYRENNÉES
RANCILLAC Etienne, Retraité - AIA BORDEAUX
ROBERT Philippe, Retraité - AIA CLERMONT
SURBLED Sylvie, Retraitee - ARSENAL CHERBOURG



51^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL!

*du 3 au 6 février 2025
Montreuil*

Document d'orientation validé par le congrès

UNIS ET ORGANISÉS
pour LA PAIX
et LE PROGRÈS SOCIAL

Agir pour un monde de paix

Gagner le progrès social

Une organisation syndicale à la hauteur des enjeux

PRÉAMBULE

Trois années nous séparent de notre dernier congrès. Après la période de « guerre » contre la Covid et de remise en cause de libertés, nous assistons au développement de conflits armés. Le capital, peu scrupuleux et toujours fidèle à ses principes, tente de se régénérer et ainsi accroître ses profits en amplifiant directement ou indirectement des conflits armés !

Parmi les nombreux conflits qui bouleversent le monde, certains événements tragiques soulèvent une question cruciale : celle des ventes d'armes, moteur d'une violence inextinguible. La guerre en Ukraine, qui continue de semer la mort et la destruction, la guerre au Yémen, souvent reléguée au silence et le génocide du peuple palestinien perpétré par le gouvernement d'extrême droite de Benjamin Netanyahu, amplifié après les attaques terroristes du Hamas du 07 octobre 2023, en sont des exemples accablants. C'est ainsi que nos dirigeants, plus fidèles que jamais au capital, ont tout mis en œuvre pour développer l'acheminement d'armes en Ukraine et en Israël sans jamais réellement tenter la voie diplomatique !

Des gouvernements répriment toutes les manifestations et blocages qui exigent le « cessez le feu en Palestine ».

Nous assistons à une extension des conflits dans le monde et de nouvelles régions menacent de s'enflammer.

Les budgets militaires, en hausse dans le monde, ont dépassé les 2300 Milliards de dollars en 2023. L'OTAN impose à tous ses pays membres une augmentation des dépenses militaires.

La Loi de Programmation Militaire 2024-2030, d'un budget à hauteur de 413 milliards d'euros, illustre la volonté de course aux armements. Ce budget n'est équilibré qu'à la condition de ventes d'armes à l'export à hauteur de 10 milliards d'euros environ.

Malgré ce conséquent budget, la politique axée sur « l'économie de guerre » ferme la porte aux revendications les plus élémentaires comme l'augmentation des salaires et des pensions. Les mobilisations dans la période sont nombreuses et portent également sur la défense des services publics et l'emploi. Plusieurs centaines de milliers de suppressions d'emplois sont annoncées en France.

La désindustrialisation, telle que nous la subissons en France et ailleurs, assortie de son cortège de fermetures et de ses délocalisations d'une part, et de la perte de savoir-faire, d'autonomie et d'indépendance d'autre part, constituent le socle du repli sur soi et de recherches individuelles de solutions.

Pour la CGT, le choix de la production et de la vente d'armes doit obligatoirement et rigoureusement être encadré par le Parlement. Notre revendication CGT de Pôle Public National de Défense prend encore plus de sens dans la situation actuelle. Encore faut-il la porter, au sein de notre Fédération, de notre organisation CGT et bien au-delà dans la société !

La CGT, syndicat de classe et de masse, doit être porteuse de revendications nouvelles sur l'environnement et les nouvelles technologies.

Dans le même temps, nous assistons à une montée de l'extrême droite qui gouverne dans différents pays du monde. En France, l'extrême droite progresse à chaque scrutin. C'est la raison pour laquelle la CGT, ayant pris toutes ses responsabilités, a appelé à voter pour le programme du Nouveau Front Populaire et contre l'extrême droite lors des dernières élections législatives.

A cela, se conjugue une instabilité politique entretenue par le déni de démocratie et de prises de décisions non conformes aux choix et aspirations du peuple français.

C'est ainsi que ce contexte constitue autant d'éléments à prendre en compte dans nos réflexions pour mettre en lumière les orientations de notre 51e congrès fédéral.

Notre future feuille de route, au travers de ce document d'orientation constituera l'outil adapté pour rassembler le plus grand nombre de personnels de notre champ fédéral en présentant un outil pratique, organisé et cohérent.

AGIR POUR UN MONDE DE PAIX

La mondialisation néolibérale, axée sur la recherche du profit immédiat, creuse les inégalités et exacerbe les conflits entre riches et pauvres, tant au sein des sociétés qu'entre les pays. Cette logique financière favorise la concentration des richesses et l'exploitation des ressources, alimentant les crises économiques, sociales et politiques, et menaçant la paix mondiale. Or, la satisfaction des besoins humains actuels et futurs est la base fondamentale pour un monde de paix et le droit à la paix est une exigence à défendre.

Depuis plus de 40 ans, la logique financière et capitaliste a entraîné, en France la réduction du format des armées de 550 000 hommes à 205 000, la privatisation des arsenaux de l'Etat, les restructurations européennes, l'externalisation de la maintenance, la mise en concurrence généralisée, le retour au sein de l'OTAN.

Au XXIème siècle, l'utilisation des Sociétés Militaires Privées (SMP) a augmenté de façon exponentielle lors des conflits afghans ou en Irak. Ces SMP fournissent des services allant de troupes de combat jusqu'à de la cybersécurité ou de la logistique aéroportée. En France, une centaine d'entre elles œuvrent grâce au soutien législatif de l'Assemblée Nationale.

Des choix politiques majeurs ont été opérés sans que soit posée la question : quelle défense pour la France ?

I. Une Défense nationale pour un monde de paix

La Paix, un bien commun à défendre

La paix est nécessaire pour le développement humain durable et la justice sociale. Le développement humain durable et la démocratie sont essentiels pour la paix et la stabilité. L'engagement pour la Paix et le désarmement jalonne l'histoire et les luttes de la CGT. La culture de paix fait partie des valeurs fondatrices de notre organisation syndicale.

Notre fédération a aussi une responsabilité, celle d'impliquer tous les acteurs de la société y compris les salariés des industries de défense et les agents publics du ministère des Armées la culture de la paix, qui est indissociable de la lutte contre les injustices sociales.

Avec la multiplication des conflits à travers la planète, la bataille pour la Paix et le désarmement est malheureusement plus que jamais nécessaire. Le contexte guerrier actuel génère une prolifération d'armes sans précédent et une augmentation des dépenses d'armement à l'échelle mondiale.

Une défense pour la protection des populations

La protection du territoire et des citoyens, mission régalienne de l'État, ne se limite pas aux dangers militaires. Les personnels civils du ministère des Armées jouent également un rôle clé dans la sécurité publique, la lutte contre les trafics illicites, et les missions de secours, notamment lors de catastrophes naturelles comme les cyclones dans les territoires ultramarins. Il en est de même pour les pollutions, notamment aux hydrocarbures, avec le plan Polmar par exemple. Ils contribuent également à la mise en œuvre de politique publique sur les chantiers environnementaux ou de transition énergétique.

Enfin rappelons que les personnels du Service de Santé des Armées travaillent au soutien des forces armées et de la santé publique. Nous avons pu le constater pendant la pandémie de la Covid, ces établissements souffrent toujours des manques de moyens et subissent des fermetures.

Une politique de défense socialement responsable

Il est donc urgent de changer de stratégie en adoptant une politique de défense socialement responsable, axée sur la création d'emplois stables et en lien avec une volonté de défendre notre souveraineté nationale par une défense suffisante et non-agressive, tout en poursuivant l'objectif de maintenir la paix dans le monde. Il n'y a donc pas de contradiction entre travailler dans l'industrie de l'armement ou au ministère des Armées et se battre pour la paix. La FNTE-CGT revendique que

le budget des armées soit défini en fonction des besoins nécessaires à la défense du pays et des citoyens dans le cadre d'une défense nationale et en tenant compte des missions de l'ONU. Or l'augmentation du budget de la Défense, pour répondre aux injonctions de l'OTAN qui exige de l'objectif de dépenses nationales soient portées de 2 % du PIB, montre bien que cet instrument ne garantit évidemment pas la souveraineté de ces États membres. Il garantit juste que les rapports de puissance conduisant aux guerres et à l'injustice sociale puissent perdurer au service du capitalisme.

Pour un renforcement de la diplomatie et de la gouvernance de l'ONU

Notre fédération revendique la dissolution de l'OTAN et un renforcement de l'ONU. En effet, à l'inverse de l'OTAN, l'ONU, fort de ses 193 États membres, a pour but de maintenir la paix et la sécurité internationale par des moyens pacifiques en privilégiant systématiquement la diplomatie. Nous réclamons un rôle nouveau de l'ONU avec une évolution du Conseil de Sécurité et des modalités du droit de veto qu'il conviendrait d'aménager tout en prévoyant, le cas échéant, des moyens militaires permanents mis à disposition de l'ONU en cas de crise.

Concernant l'Europe, la CGT se prononce pour une véritable politique de sécurité collective, forte de l'indépendance et de la souveraineté des États membres, vis-à-vis des États-Unis.

Le 51e congrès fédéral revendique :

- La réforme de la gouvernance de l'ONU ;
- L'engagement de la France au service de la Paix et la résolution de tous les conflits ;
- La dissolution de l'OTAN et une véritable politique de sécurité collective en Europe ;
- Le changement de nom du ministère des Armées en ministère de la Défense.

Le 51e congrès fédéral décide :

- De mettre en place un collectif fédéral sur la culture de la paix afin de privilégier les campagnes et actions sur la promotion de la culture du dialogue et de la Paix.

II. Commerce des armes : obstacle à la paix

La lutte contre le commerce des armes et pour le désarmement international sont des priorités. Le commerce des armes, mené par les multinationales de l'armement avec l'aval des gouvernements, est en forte augmentation, favorisant l'émergence de nouveaux conflits. En France, durant les dernières décennies, des transformations radicales de l'armée et des outils de défense se sont produites, soulevant des préoccupations majeures. Cette réorganisation n'a pas permis de promouvoir le désarmement et la paix, mais plutôt à militariser les relations internationales répondant aux intérêts du capital. Rappelons qu'en 2023, la France est devenue le deuxième exportateur mondial d'armes en profitant de l'opportunité d'une forte demande mondiale et du recul de la Russie sur le marché de l'armement. La LPM 2024-2030 s'inscrit toujours dans une logique de promotion du commerce des armes, ce qui constitue un danger pour la sécurité mondiale.

Pour la CGT l'exportation à outrance contribue inexorablement à la multiplication des conflits à travers le monde, **les armes ne sont pas des marchandises !**

L'OTAN, l'Union Européenne et le président Macron découvrent que les capacités industrielles après plus de 30 ans de restructuration ne permettraient pas à la France de faire face à une guerre de haute intensité.

Le ministre des Armées a affirmé qu'il serait prêt à réquisitionner l'outil industriel et ses personnels, avec

pour objectifs d'accélérer la production militaire, et de prioriser les besoins militaires au détriment des besoins civils.

Pour la FNTE-CGT, les armes ne sont pas des marchandises. Leur conception, leur fabrication, leur soutien et leur démantèlement doivent être assurés pour les besoins de la France. Certains pays peuvent être livrés mais sous réserve qu'ils répondent aux critères des traités internationaux dont la France est signataire comme le Traité sur le Commerce des Armes et la position commune européenne sur les exportations d'armement.

Suivant la stratégie du gouvernement et des industriels, ce serait en exportant massivement des armes que l'on pourrait financer l'outil industriel nécessaire à la construction de notre propre armement.

Les 35 dernières années montrent pourtant le contraire. Si l'État français veut rester souverain, il doit s'en donner les moyens.

La politique irresponsable et coûteuse menée jusqu'à présent constitue un obstacle à la reconstruction d'une industrie orientée vers les besoins humains et l'emploi, vers plus de justice sociale. Lutter pour le désarmement mondial nécessite de promouvoir une nouvelle conception de la sécurité nationale, qui ne repose pas sur les rapports de force guerriers, mais sur une diplomatie forte.

Les valeurs de fraternité et solidarité entre peuples doivent contribuer à faire obstacle à la guerre. La CGT appelle à agir en faveur d'un désarmement mondial maîtrisé et réglementé de tous les types d'armes et en premier lieu le nucléaire.

Au vu du contexte actuel de surenchère guerrière, et notamment le conflit en Europe et au Moyen-Orient, la CGT réitère sa demande de signature par l'état français du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) qui vise à interdire les armes nucléaires à travers le monde ainsi qu'à leur élimination complète. La sécurité de notre pays et du monde doit être fondée sur l'engagement des peuples et de leurs organisations représentatives, syndicales et associatives, dans le cadre de politiques économiques et sociales axées sur les besoins humains.

Aussi, la CGT revendique que le contrôle des ventes d'armes soit réalisé par les élus du peuple au Parlement.

Le 51e congrès fédéral revendique :

- La ratification du TIAN par la France et sa promotion auprès des autres nations détentrices de l'Arme Nucléaire qui représentent plus de 50% de la population mondiale ;
- Que le débat public soit ouvert sur la politique de défense de la France, ses objectifs, ses moyens, son outil industriel.

Le 51e congrès fédéral décide :

- De renforcer l'espace d'échange entre structures de la CGT, avec toutes les fédérations, sur les questions du commerce des armes et avec les fédérations européennes et mondiales.

III. Pôle Public National de Défense (PPND) et Démarche 4D

La fédération réaffirme la nécessité du PPND. Dans notre conception du rôle régalien de l'Etat, la CGT exige que ce PPND soit l'outil stratégique permettant de garantir une défense indépendante et une sécurité fondée sur la Nation, au service de la paix et de la justice sociale en Europe et dans le Monde. Tous les établissements et toutes les entreprises contribuant à la défense du pays ont leur place en son sein. Les dépenses militaires assumées au nom de la sécurité et de l'indépendance nationales ne doivent pas être

pilotées par une logique de profits privés et de rente pour l'actionnaire. Ce pôle public doit répondre aux besoins de notre souveraineté nationale ainsi qu'aux missions de services publics, qui incombent au ministère des Armées, dont nos établissements sont les premiers concernés. L'État doit pouvoir se réapproprier la maîtrise publique des industries d'armement et de leur stratégie industrielle, en allant jusqu'à la renationalisation. Le PPND doit conforter les atouts de la France au service d'une défense nationale, participant activement au maintien de la sécurité en Europe.

Le PPND est un outil de maintien et de développement des savoir-faire industriels notamment sur le territoire. Les industries de l'armement doivent donc être placées sous le contrôle du parlement où les organisations syndicales pourront s'exprimer.

Le PPND a plusieurs leviers à sa disposition: la commande publique, la réglementation et le contrôle des exportations.

Le PPND ne remet pas en cause les activités prises en charge et mises en œuvre par les sociétés nationales ou privées.

Le mouvement d'externalisation a pris une telle ampleur que le faire-faire est devenu monnaie courante pour externaliser les risques, tandis que les réalisations concrètes sont en partie déléguées à des entreprises de sous-traitance voir dans des pays à bas coût où les réglementations du travail sont minimalistes. Cela conduit à un abaissement des savoir-faire en interne sur certaines connaissances. Cette perte partielle de compétence ne facilite pas la réinternalisation de nos activités industrielles qui restent un objectif pour la CGT avec des emplois à haut statut social.

Le PPND doit permettre le conditionnement des aides publiques au respect de critères portant sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail, l'environnement et les investissements.

Le PPND doit permettre d'apporter à notre pays les moyens réels nécessaires à assurer sa sécurité, sa défense et celle des citoyens.

Le PPND doit contribuer à la création d'un nouveau statut du travailleur salarié à partir d'un socle de garanties collectives.

Le PPND est un enjeu démocratique qui doit contribuer à remettre en débat la politique de défense nationale.

Dans le contexte géopolitique actuel, il devient urgent que la fédération poursuive sa réflexion sur le PPND. Insuffisamment mise en avant, la revendication doit être prise en compte et débattue dans tous les syndicats. Le matériel nécessaire à l'appropriation du PPND par tous doit être développé et ventilé dans toutes les structures pour permettre le débat, y compris dans la confédération.

Dans nos propositions en matière de Défense, la CGT réaffirme plus que jamais la nécessité de reconquérir les missions régaliennes sous la responsabilité de l'État, en s'appuyant sur « la démarche des 4 D » une Défense nationale, pour le Désarmement, pour le Développement et par la Diversification.

C'est une véritable politique de développement et de diversification qui doit être mise en œuvre afin d'étendre les compétences des acteurs du PPND au service des besoins de la population civile en lien avec les besoins fondamentaux.

Les transitions écologique et numérique comme la santé ou l'énergie sont des exemples de leviers pour envisager et construire la dualité et la diversification des activités et des compétences pour le développement humain durable. A des fins d'utilité sociale, la dualité devrait introduire la nécessité de repenser la manière dont on pose la politique publique en faveur de l'innovation ou la politique de sécurité et de défense du pays.

La diversification industrielle favorise l'innovation et la stabilité dans l'emploi, garantissant de mettre une force de travail qualifiée au service de la diversification économique et du développement humain durable. La diversification est au cœur des projets alternatifs défendus par la CGT s'appuyant sur l'expertise des personnels, la maîtrise des outils de production par les salariés.

Le 51e congrès fédéral décide :

- De développer et de promouvoir la démarche des 4D (Une Défense nationale, pour le Développement, pour le Désarmement, par la Diversification) ;
- De définir le PPND : prérogatives et acteurs ;
- De promouvoir le Pôle Public National de Défense au sein de la CGT, auprès des pouvoirs publics, des partis politiques, des groupes parlementaires ;
- De mettre en place un collectif PPND pour faire vivre les propositions de la fédération concernant le PPND et la démarche 4D, et contribuer au travail au sein de la confédération ;
- De remettre en place un collectif Europe International, pour intervenir sur les champs de la politique d'entreprise Naval Group, KNDS, Eurenco, sur la politique sectorielle en faisant valoir la spécificité défense et la politique revendicative sur la Paix et le désarmement.

IV. Définir les revendications pour façonner une politique de défense au service de la nation

Les menaces sur la démocratie sont nombreuses, des conflits traditionnels aux attentats terroristes en passant par la guerre informationnelle et les impacts du dérèglement climatique. Cela génère un environnement opérationnel plus complexe car multidimensionnel et interconnecté. Il doit intégrer plusieurs dimensions : les dimensions classiques Terre/Air-Espace/Mer, mais également de nouveaux domaines, l'informationnel (Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et Intelligence Artificielle (IA)) et le cyberspace.

La LPM 2024-2030 prévoit des budgets spécifiques sur ces nouveaux enjeux, avec 10 milliards d'euros pour l'innovation, 5 milliards pour les drones et quasiment 10 milliards pour le cyber et le renseignement. Ces nouvelles technologies ont des impacts sur la société et dans la défense. Elles participent à la transformation des modes de travail, des interactions sociales, de la prise de décision et de la gouvernance, tout en soulevant des questions de sécurité, d'éthique et de respect de la vie privée. Elles sont donc à la fois pleines d'espoir pour aider au développement humain durable, mais constituent également des risques pour la paix et la démocratie. Cette complexité implique une approche globale des enjeux de défense intégrant les enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de gouvernance et de diversité.

Le cyberspace est aujourd'hui un champ d'affrontement majeur. Le numérique redéfinit les rapports de force à travers l'intrusion informatique et la manipulation de l'information. D'un côté, les cyberattaques, qu'elles soient menées par des États ou des acteurs non étatiques, peuvent neutraliser ou paralyser des infrastructures critiques, comme l'énergie ou les hôpitaux constituant une menace croissante pour la sécurité nationale.

D'autre part, la manipulation de l'information sur les réseaux sociaux modifie profondément le jeu politique en échappant à tout contrôle institutionnel. Des campagnes de désinformation, souvent appuyées par des cyberattaques, montrent que la guerre de l'information est désormais une réalité incontournable.

L'intelligence artificielle (IA) est appelée à jouer un rôle essentiel dans l'analyse des données, la gestion des opérations complexes et l'amélioration des systèmes d'armement.

L'utilisation exponentielle des technologies autonomes de type drones ou robots soulève des préoccupations importantes. Les inquiétudes portent sur la responsabilité de la prise de décision de vie ou de mort et les risques réels de leur utilisation sur des populations civiles.

La FNTE-CGT s'oppose à l'utilisation des Systèmes d'Armes Létaux Autonomes (SALA).

L'utilisation des nouvelles technologies doit s'effectuer dans un cadre strictement défensif et non agressif qui assure en premier lieu la protection du territoire national et les opérations de soutien et d'assistance aux populations et défendant les solutions diplomatiques et le respect du droit international.

Il est urgent de définir un cadre juridique international robuste pour encadrer et réguler la sécurité dans le cyberspace (incluant la sphère internet et l'IA), afin d'éviter qu'une escalade ne mène à une crise incontrôlable. Cela passe par le maintien systématique de la responsabilité humaine dans le choix des décisions, afin de déterminer la chaîne de responsabilité le cas échéant. C'est une condition essentielle pour une utilisation éthique de ces technologies axées sur le progrès social et au service de la paix et du désarmement, et pour garantir qu'elles soient conçues et utilisées de manière à respecter et à renforcer les valeurs et les institutions démocratiques.

L'absence de régulation internationale génère donc des risques sécuritaires majeurs. Cette dérégulation engendre une libéralisation du marché de l'emploi sur ces métiers dits en tension, avec une forte concurrence public-privé. Parce que la surveillance et la protection du territoire sont des missions de service public d'assistance aux populations, la CGT demande le développement et la création d'emplois statutaires sur ces nouveaux métiers.

Le renforcement du recours aux réservistes dans la LPM 2024-2030, pour combler le manque d'attractivité dans le recrutement militaire est inquiétant, d'autant plus dans une perspective de projection de ces personnels en OPEX. La réalité de l'utilisation des sociétés militaires privées comme d'autres pays de l'OTAN amène de nouvelles formes de salariat sur les terrains de guerres. La CGT est opposée à l'existence de Sociétés Militaires privées. La CGT rappelle que ces théâtres d'opérations ne sont en aucun cas des lieux de travail pour des personnels civils. La CGT réaffirme son opposition à l'envoi de civils sur les théâtres d'opérations.

Enfin, ces nouvelles formes de conflictualités interconnectées nécessitent de forts investissements dans l'innovation notamment par le développement d'emplois dans ces secteurs, en privilégiant la prévention des conflits, l'atténuation/l'adaptation au dérèglement climatique plutôt que les dérives sécuritaires actuelles. Elles nécessitent également d'être débattues à hauteur des enjeux dans notre organisation.

Le 51e congrès fédéral revendique :

- **Que les théâtres de guerre ne soient en aucun cas des lieux de travail pour des personnels civils ;**
- **Une coordination internationale de régulation de l'internet et de l'intelligence artificielle sans priver de liberté nos concitoyens.**

Le 51e congrès fédéral décide :

- **D'organiser une journée thématique sur les enjeux et risques des nouvelles technologies au sein de la fédération, en collaboration avec les organisations CGT.**

V. Agir pour le développement humain durable du lieu de travail à la planète

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise environnementale sans précédent, poussée par un capitalisme effréné qui ignore les limites écologiques et sociales. Le capitalisme génère les crises, et s'en alimente.

Les réponses médiocres face à ces défis amènent l'humanité à un point de basculement catastrophique. Sans justice sociale, la crise environnementale ne sera pas résolue.

Le secteur de la défense contribue fortement aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à la pollution et à l'utilisation de ressources non renouvelables de manière directe ou indirecte. Cependant, même si le ministère, les industries de défense reconnaissent désormais, dans une certaine mesure, les impacts environnementaux de leurs opérations, leurs solutions sont avant tout techniques, presque entièrement axées sur la décarbonation. L'objectif fortement incité par l'OTAN de porter les dépenses nationales à 2 % du PIB

est susceptible d'augmenter les émissions de GES liées à l'activité militaire : ceci va à l'encontre des objectifs de développement durable préconisés par l'ONU.

Alors qu'il est nécessaire de se préoccuper des problématiques environnementales en les liant aux problématiques de défense et aux enjeux sociaux, militants, syndiqués et salariés doivent comprendre la complexité des phénomènes en jeu pour être acteurs du rapport de force. A l'heure de la désinformation, notamment portée par l'extrême droite et les grandes multinationales par le « greenwashing », comment débattre, construire un rapport de force, quand les enjeux croisés de la crise environnementale et sociale ainsi que leurs conséquences ne sont pas perçus ?

C'est pourquoi la FNTS doit s'appuyer sur les nombreux outils développés par la CGT, notamment la formation syndicale, pour mieux organiser son action tant sur le plan social, économique, qu'environnemental.

Pour la CGT, les travailleurs et leurs représentants doivent user de leur droit d'expression, afin d'être force de propositions contrecarrant ainsi l'inaction du patronat car nous sommes les mieux placés pour mener la transformation écologique dans nos entreprises et services.

Parce que la CGT est construite sur des valeurs de démocratie et le devoir d'écoute, il nous faut porter des propositions ambitieuses construites avec les salariés, notamment au travers de projets alternatifs basés sur la diversification tant au ministère des Armées que dans les industries de défense et de sous-traitance. La mise en place de projets alternatifs doit donc être centrée sur l'expertise des salariés, sur nos compétences, sur nos métiers, sur nos conditions de travail, afin de nous aider à dépasser les écogestes individuels pour faire évoluer les pratiques métiers, l'organisation et les stratégies de l'entreprise, car en effet, toutes et tous, nous sommes les experts de nos métiers. Ces projets participent à l'émancipation des travailleuses et travailleurs en permettant l'élaboration d'une planification démocratique des fins et des moyens de production. Par l'essaimage, cela conduit à l'articulation entre des projets locaux et une vision plus globale et diversifiée, tous deux basés sur le travail décent et le développement humain durable, socle des revendications CGT.

Le 51e congrès décide :

- **De contribuer à créer ou d'adapter les formations en prenant en compte les enjeux environnementaux dans l'action syndicale ;**
- **D'organiser une journée thématique sur cette question et ces enjeux au sein de la fédération, en collaboration avec les organisations CGT ;**
- **De contraindre les employeurs à agir dans le sens des priorités environnementales via les instances mais aussi via nos actions militantes afin de faire connaître nos projets alternatifs à l'ensemble du salariat ;**
- **D'agir auprès des collectivités pour organiser des lieux de vie où les transports, les logements soient accessibles à tous et dans un réel projet environnemental.**

VI. Combattre syndicalement l'extrême droite

En plus des menaces pour la paix présentée dans les différents items de ce chapitre, se cache dans la société française une autre menace insidieuse : l'imposture sociale de l'extrême droite.

L'extrême droite : une menace pour la paix et l'équilibre social

La montée en puissance de l'extrême droite en France et dans le monde constitue une menace grave pour la stabilité de notre société et pour les valeurs démocratiques qui nous sont chères et que nous défendons à la CGT. Au-delà des discours décomplexés, de l'imposture et des promesses simplistes, c'est une réalité inquiétante qui se dessine. Nous devons nous rassembler pour défendre la stabilité de la paix et l'équilibre social contre les menaces posées par l'extrême droite. Leur rhétorique enflammée et leurs idées réactionnaires menacent de déstabiliser notre société voire de nous plonger dans le chaos. Ensemble, nous

devons tout mettre en œuvre pour combattre l'extrême droite. Les citoyens et travailleurs doivent être systématiquement alertés des dangers que représente cette idéologie pour notre paix sociale et notre équilibre économique et social.

La haine de l'autre induite par l'extrême droite ne construit pas, elle détruit

Les discours de l'extrême droite sont nourris par la haine, l'exclusion et les inégalités. Ils dressent les citoyens, les travailleurs les uns contre les autres, semant la discorde et la violence, en exploitant les peurs et en creusant les fossés au sein de notre société. La paix sociale est fragile, et la haine est son pire ennemi. En stigmatisant les minorités ethniques, les migrants, les personnes LGBT et les plus démunis, cette haine de l'autre conduit à créer des boucs émissaires, détournant l'attention des véritables problèmes socio-économiques. Ne nous laissons pas diviser par ceux qui prônent l'intolérance et la discrimination. Partout où c'est possible, la CGT doit prendre ses responsabilités et s'ériger sans concession contre toutes les idées d'extrême droite.

L'extrême droite, un risque pour la paix sociale

L'histoire a toujours montré à plusieurs reprises que les régimes extrémistes et autoritaires mènent à la violence et à la répression. Les discours décomplexés de l'extrême droite, souvent incendiaires et provocateurs, encouragent les comportements discriminatoires et les actes d'agression. La paix sociale est aujourd'hui en danger.

La liberté et la démocratie en péril

L'Extrême droite sape les fondements mêmes de notre démocratie. Elle attaque les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont au cœur de notre société. Elle attaque les institutions démocratiques tant françaises qu'européennes, la liberté de la presse, les droits fondamentaux et les organisations syndicales. En prônant un repli nationaliste et autoritaire, elle menace nos institutions démocratiques et notre état de droit.

Un modèle économique destructeur

L'extrême droite propose des solutions simplistes et populistes à des problèmes économiques complexes. Son modèle, basé sur un chacun pour soi considéré de l'individu jusqu'à la nation, menace le tissu économique et social du pays d'une manière certes différente, mais non moins certaine que ne le font les politiques européennes libre-échangistes actuellement en vigueur. Si ces forces isolationnistes venaient au pouvoir, il y a grand risque qu'elles y susciteraient des protectionnismes indiscriminés, parce que non fondées sur des critères écologiques, sociaux ou de souveraineté tels que souhaitable pour cette dernière dans les domaines alimentaires, médicaux et défenses. Ces politiques risqueraient de nous isoler sur la scène internationale, affaiblissant là encore notre outil industriel, notre agriculture, nos emplois, ainsi que le commerce.

Le déni de l'extrême droite face aux enjeux environnementaux

L'Extrême droite nie l'urgence climatique et sabote les efforts pour protéger notre planète. Le combat pour l'environnement nécessite une solidarité et une coopération internationales, loin des idées de repli sur soi. La lutte contre le dérèglement climatique est incompatible avec les idéologies extrêmes qui refusent la réalité scientifique.

Attaques contre la culture et l'éducation

La diversité culturelle et l'ouverture d'esprit sont des richesses que l'extrême droite méprise. En cherchant à imposer une vision réductrice et uniforme de notre culture, elle attaque nos institutions éducatives et culturelles, lieux de liberté et de créativité. Ces bastions de la pensée libre doivent être protégés de toute forme de censure et de propagande.

La solidarité : notre arme contre la peur

Face aux défis globaux et locaux, la solidarité est notre meilleure arme. L'extrême droite prospère en cultivant la peur et l'isolement. Ensemble, en prônant la solidarité et l'entraide, nous pouvons résister à ces discours de peur et construire des ponts entre les peuples.

La montée de l'extrême droite représente une menace sérieuse pour la paix dans le monde. Face à cette menace, il est crucial de défendre les valeurs démocratiques et de laïcité. Les revendications de la CGT offrent une voie vers une société plus juste et solidaire. Ensemble, combattons l'extrémisme et travaillons à un avenir de paix et de progrès pour tous.

Le 51ème congrès fédéral décide :

- De former ses militants et syndiqués pour lutter contre les idées de l'extrême droite ;
- D'aborder ces sujets dans les différentes réunions d'instances des syndicats ;
- De faire de la lutte contre l'extrême droite une priorité.

GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL

À la suite de nombreuses années d'austérité, la situation salariale, la reconnaissance des qualifications, les déroulements de carrière et les conditions de départ à la retraite sont fortement dégradés.

I. Revendiquer l'augmentation des salaires et pensions pour répondre aux besoins

Salaires, traitements, déroulement de carrière et pensions

Les salariés subissent depuis 2021 un haut niveau d'inflation : le SMIC a été revalorisé automatiquement en fonction de celle-ci mais ce n'est pas le cas des autres salaires qui ont été rattrapés car ils ne sont pas indexés sur les prix.

Ce triste constat touche notre champ fédéral où certains personnels peuvent même se retrouver sous le seuil du SMIC.

Ce n'est pas une fatalité. Dans l'histoire des travailleurs de l'Etat, nos camarades, ont su réagir. Ainsi, les ouvriers d'état ont gagné par la lutte en 1951, puis 1967 une indexation de leurs salaires sur ceux de la métallurgie parisienne via les bordereaux trimestriels.

En parallèle, le patronat a préféré créer des alternatives au salaire comme l'intéressement ; la participation et plus récemment la prime Macron. Dans la Fonction Publique, une démarche identique est en cours depuis les années 70 avec les réformes successives qui s'empilent tous les 5 ans. Ces dernières aboutissent à des atteintes aux grilles de salaire notamment par l'attribution de primes individualisées.

Le ministère des Armées, a eu une augmentation significative de son budget mais les personnels ne voient pas d'amélioration salariale.

Suite au gel des salaires et afin de les mettre à niveau, une revalorisation des grilles salariales de tous les agents du Ministère des armées s'impose. A l'avenir, une augmentation régulière devrait se faire à minima sur l'inflation.

Le problème de fidélisation ou d'attractivité se pose, par exemple, dans les établissements industriels soumis à forte concurrence avec le secteur privé. Pour l'instant, le Ministère n'a répondu que par artifice avec par exemple, **pour les ouvriers d'État**, la création de nouvelles catégories, nouveaux échelons ou révision de la prime de rendement. **La suppression des abattements de zone**, triste héritage du gouvernement Pétain, peut être aussi un complément mais ne résoudra pas sur la durée l'alignement sur le privé.

Pour les personnels de droit privé, **les Négociations Annuelles Obligatoires doivent être l'objet de demande** d'augmentation collective, y compris pour les cadres, et non individuelle comme cela se pratique le plus souvent. **Le 13ème mois est un moyen socialisé** d'avoir une juste distribution des richesses. Face aux attaques contre les conventions collectives comme celle de la métallurgie, il est urgent d'agir pour **contrecarrer un salaire à l'emploi et non plus au diplôme ou à l'expérience**. Ces attaques loin d'être anodines seront appliquées dans d'autres conventions voire dans la fonction publique si on n'agit pas.

Pour les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Cessation anticipée d'Activité Amiante (ASCAA) considérés comme actifs le montant de l'allocation doit être réajusté à chaque revalorisation de

la rémunération comme prévu dans le décret. Les allocataires revendiquent la suppression de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), la revendication principale est un alignement de leur allocation sur les augmentations des autres agents publics, y compris les mesures catégorielles.

Pour les retraités, ils ne sont pas mieux lotis et subissent depuis nombre d'années une baisse de leur pouvoir d'achat due à la dégradation de leur pension et l'augmentation ou la création de prélèvements obligatoires. La conséquence est l'explosion de la pauvreté chez les retraités.

L'augmentation des pensions est donc une priorité pour éviter une paupérisation de cette population.

Egalité salariale entre les femmes et les hommes

Moins payées que les hommes dans notre société, les femmes de tout âge sont les premières victimes de l'inflation. Gagner des augmentations de salaires pour toutes et tous passe aussi par l'obtention de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Depuis longtemps, dans notre champ fédéral, les femmes ont été discriminées et cela malgré tous les combats menés. Leurs déroulements de carrière et l'accès aux postes à responsabilités sont souvent ralentis par des critères subjectifs appliqués par l'employeur.

Il ne faut pas perdre de vue l'ensemble des discriminations. Dans le monde du travail, les 6 premiers critères de discriminations sont : le genre, l'origine ethnique, l'âge, l'opinion syndicale, l'état de santé/handicap et l'apparence physique (source INSEE 2021).

Les commissions paritaires sont des outils dont la CGT doit s'emparer afin de dénoncer les discriminations sur les carrières et donc les salaires.

Le 51e congrès revendique :

- La revalorisation immédiate du SMIC à 2000 € brut afin qu'aucun salaire, traitement et pension n'y soit inférieur ;
- Une augmentation de tous les salaires et du point d'indice ; basée à minima sur l'inflation ainsi qu'un rattrapage sur cette même inflation depuis 2010 ;
- La suppression des abattements de zone ;
- L'alignement par le haut des indemnités de résidence ;
- Un 13ème mois pour tous ;
- Une revalorisation immédiate des pensions ;
- Une revalorisation de l'allocation spécifique de cessation d'activité dû à l'amiante ;
- Le retour des CAP locales avec les prérogatives telles qu'elles étaient auparavant ;
- L'application de la grille unique de l'ouvrier à l'ingénieur pour toutes et tous ;
- La retraite à 60 ans selon les repères revendicatifs de la CGT ;
- Le retour des décrets salariaux et des bordereaux de salaire ;
- La suppression du prélèvement de la CASA* pour les ASCAA* ;
- La prise en compte du salaire à 100 % pour les ouvriers d'Etat lors d'un accident de travail, quelle que soit la durée de celui-ci ;
- La prise en compte totale du salaire perçu, partie indiciaire, primes et accessoires, pour le calcul de la retraite des fonctionnaires quelle que soit sa catégorie ;
- De relancer une campagne pour l'augmentation de tous les salaires.

*Précédemment citées

Le 51e congrès décide :

- **De la mise en place d'un collectif de suivi des allocataires amiante ;**
- **D'un travail commun entre UF sur le revendicatif lié à la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (NCCM).**

II. S'émanciper et s'épanouir dans son emploi et sa retraite

Contrairement à une vision capitaliste du travail marchandisé, aliénant et exploitant les salariés pour générer des dividendes, la CGT perçoit le travail comme émancipateur. Cette conception replace les travailleuses et travailleurs au centre des processus de production en les dotant de droits nouveaux, notamment un droit de veto pour les élus des CSA/CSE face à des projets patronaux antisociaux. Il s'agit également de reconnaître le travail socialement, économiquement et juridiquement pour lutter contre les logiques de spoliation capitaliste.

Les organisations modernes du travail (management par objectifs chiffrés, Lean, New Public Management) ont contribué à une perte de sens et d'identité chez les travailleurs. Ce modèle pathogène, en se concentrant sur la rentabilité, engendre des réorganisations continues, une remise en question du professionnalisme et une insécurité sociale croissante. Il est fondamental de défendre une organisation du travail alternative basée sur une gestion humaine du personnel, offrant aux travailleurs la possibilité de s'exprimer sur le sens et la finalité de leur travail et d'exercer collectivement un véritable contrôle sur la production et la répartition des richesses.

Il est bon de rappeler que le travailleur est détenteur d'un savoir-faire qui contribue à la création de la valeur ajoutée du produit ou du service. Ce savoir-faire unique est une richesse et doit être valorisée non seulement pour instaurer un rapport de force mais aussi pour une reconnaissance du salarié.

La formation tout au long de la vie est un autre pilier essentiel de l'émancipation. Cependant, les réformes récentes de la formation professionnelle ont affaibli ce système, en réduisant l'obligation de financement des entreprises et en imposant aux salariés une responsabilité accrue pour maintenir leur employabilité. Dans les entreprises, les employeurs s'en tiennent, par ailleurs, bien souvent aux formations relevant de leurs obligations de sécurité, et les salariés sont de moins en moins formés aux évolutions de leurs métiers et subissent bien souvent un plan de formation qui ne répond qu'aux besoins des entreprises. Loin d'une approche utilitariste qui réduit les individus à de simples ressources, il est crucial d'impliquer les travailleurs dans les décisions stratégiques pour garantir une gestion démocratique des emplois et compétences ainsi que de l'évolution professionnelle. La fédération revendique le droit à un congé de formation à la main du salarié, correspondant à ses aspirations et choix de vie, assorti de moyens nécessaires à l'accès à une formation longue, certifiante, initiale ou de reconversion (sur le modèle de l'ex-CIF).

Le passage à la retraite, parfois brutal, marque une rupture nette avec le travail, Cette étape apporte la fin des contraintes professionnelles comme les horaires et le stress, mais soulève aussi des préoccupations notamment sur le montant de pensions, les contacts sociaux et le sentiment d'inutilité.

Le lien syndical demeure crucial pour défendre les droits et lutter contre l'isolement. Le syndicalisme retraité a évolué et il est devenu une force à part entière dans la CGT. Malheureusement, nous sommes toujours en difficulté sur la continuité syndicale (environ 3 sur 10).

Le financement de la perte d'autonomie, les conditions de transport et de logement restent, pour les retraités, des enjeux majeurs. La perte d'autonomie doit être intégrée à la branche maladie de la Sécurité sociale, financée par les cotisations sociales, plutôt que par des impôts comme le prévoit la loi du 6 août 2020. Cette loi, qui crée une 5e branche financée en grande partie par la CSG et la CASA, pourrait entraîner des prélèvements fiscaux supplémentaires. La CGT revendique un grand service public de l'autonomie et s'oppose aux mesures fiscales du rapport Vachey qui préconise la création d'une 5e branche (autonomie) au sein de la Sécurité sociale.

Le droit à la mobilité est pour les retraités une revendication importante et un droit fondamental notamment pour assurer le lien social. C'est pour cela que la CGT plaide pour un accès facilité aux transports pour les retraités, notamment par des services publics gratuits pour garantir leur mobilité et leur lien social.

Le 51e congrès revendique :

- Des organisations du travail alternatives non pathogènes et émancipatrices ;
- D'agir pour le droit à une formation professionnelle émancipatrice, permettant à chacun d'élever son niveau de qualification tout au long du parcours professionnel, et qui soit reconnue dans le travail, par le salaire ;
- Que le droit à l'autonomie soit intégré dans la branche maladie de la Sécurité sociale ;
- La création d'un grand service public de l'autonomie avec les embauches nécessaires ;
- La création de services de transports publics adaptés et gratuits pour tous les citoyens.

Le 51e congrès décide :

- De construire des cahiers revendicatifs sur les enjeux de la formation professionnelle ;
- De mettre en place un travail dans la durée sur les questions du management en lien avec les organisations de la CGT ;
- De créer, là où elles sont inexistantes, des structures pour les syndiqués retraités (sections, syndicats de retraités...) ;
- De favoriser l'accès à la presse syndicale « retraités » à tout adhérent quittant la vie professionnelle active ;
- De faire connaître et proposer la formation « syndicalisme retraité » fédérale ;
- Que l'UFR reste le vecteur de l'action syndicale des retraités de notre fédération ;
- De prendre en compte la spécificité des personnels syndiqués en allocation amiante ou partis en IDV ;
- De construire des cahiers revendicatifs pour les allocataires amiante et les retraités.

III. Lutte contre les discriminations

Notre fédération dénonce toutes les formes de discriminations (origine, handicap, sexe, religion, orientation sexuelle, apparence physique, syndicale ...). Nous luttons pour que des mesures effectives concrètes soient prises pour lutter contre ces discriminations dans les entreprises sous tutelle du MINARMet au sein du ministère : sensibilisations obligatoires en entreprise et dans l'administration, procédures types en cas de harcèlement, outils qui permettent de détecter, combattre et éliminer les discriminations.

L'engagement de la fédération dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec la distribution de tracts et le violentomètre a permis de mettre ces problématiques au débat chez les salariés.

Il est nécessaire d'être plus offensif et de renforcer cette dynamique sur l'ensemble des discriminations pour gagner la bataille des idées.

Le 51e congrès décide :

- De faire de la lutte contre les discriminations une des priorités. Que cette priorité s'inscrive, se décline dans tous les syndicats du champ fédéral ;
- De lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, comme en dehors et de protéger toutes les victimes de toutes formes de violence ;
- De former ses militants à l'égalité et sur les discriminations.

Le 51e congrès revendique :

- Qu'à tous les niveaux, d'exiger la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de la rémunération ainsi que le rattrapage des inégalités de rémunération et de déroulement de carrière ;
- La refonte de l'index égalité et celui-ci doit être assorti de mesures plus coercitives en direction des entreprises et de l'État ;
- D'exiger la suppression des contrats précaires ;
- D'imposer aux employeurs l'utilisation des temps partiels uniquement sur la base du volontariat et pour concilier vie familiale et professionnelle ;
- De demander que le congé parental soit mieux réparti et mieux rémunéré ;
- De garantir une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle en imposant des règles d'organisation du travail, permettant également une égalité dans les déroulements de carrière ;
- L'intégration des Violences Sexistes et Sexuelles dans les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les plans annuels de prévention ;
- D'obliger les employeurs à une politique offensive sur le handicap concernant les adaptations nécessaires, les embauches et le maintien de l'emploi pour les personnes concernées ;
- D'obliger les employeurs à mettre en place le congé menstruel.

IV. Revendiquer pour une véritable prise en compte de la santé mentale et physique au travail

La prévention et la protection des salariés restent les premiers critères efficaces pour préserver la santé qu'elle soit physique ou mentale.

L'importance du collectif de travail doit être rappelée avec force par la CGT dans un monde du travail qui divise et isole les travailleurs ; l'arrivée en force du télétravail en est un bel exemple. Enfin, on se doit de renforcer la **réparation** tant les employeurs aidés par les gouvernements détricotent code du travail, conventions collectives, instances représentatives, médecine du travail et autres services publics.

Lors de notre dernier congrès, nous alertions de la fin déplorable des CHSCT au profit de **commissions SSCT** dans les entreprises et de **formations spécialisées en santé sécurité au travail** dans les établissements du Ministère.

Les moyens se sont très vite réduits dans ces commissions qui ne sont plus des instances à part entière du fait de pertes de prérogatives. De plus, la réforme **de nos services de médecine** suite à la loi de 2021 engendre un suivi dégradé des personnels.

Risques physiques

Dans notre champ fédéral, **les métiers à risques physiques perdurent**. Certaines expositions dues aux nouvelles technologies, comme les nanoparticules, doivent être prises en compte sans pour autant oublier les risques existants. En effet, les produits CMR (substances chimiques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) demeurent et nos camarades découvrent toujours de nouveaux foyers d'exposition. N'oublions pas les pénibilités dues aux postures qui touchent l'ensemble des travailleurs.

Les protections collectives et individuelles sont de la responsabilité de l'employeur via leur service de prévention mais leurs actions ne s'avéreront efficaces qu'avec un service de médecine renforcé et des visites de contrôle fréquentes.

Malgré toutes les précautions, il faut **reconnaître la pénibilité des professions**. Les réformes des retraites ont repoussé les âges de départ y compris ceux anticipés dans le cadre des services actifs ou travaux **insalubres**. Le suivi post professionnel devrait bénéficier d'une automaticité.

En cas de maladie professionnelle, sa reconnaissance et sa réparation sont un véritable parcours du combattant. **Il en est de même pour la reconnaissance de la Faute Inexcusable de l'Employeur (FIE) qui vise à une plus juste réparation des préjudices subis par les travailleurs.**

Risques mentaux

En termes de santé mentale, les employeurs ont mis en place des organisations qui dépossèdent les personnels de leur travail.

Dans le secteur privé, le « Lean » sévit depuis des dizaines d'années avec le « Lean Manufacturing » et s'impose dans tous les secteurs avec le « Lean Management ».

Tous les temps non directement productifs, sont considérés comme du gaspillage à bannir.

Le secteur public n'est pas en reste avec des réformes successives dans la Fonction Publique. Pour les hautes sphères ministérielles, **c'est l'application du « New Public Management »**, introduit depuis les années 1970 qui porte atteinte aux missions de service public.

Tous ces termes anglo-saxons ne sont pas un hasard mais bien l'imposition de nouvelles méthodes de travail, d'un nouveau langage pour que l'employeur impose de nouvelles méthodes de travail provoquant **un mal être chez les agents et salariés puis une perte de sens au travail car l'individualisation fait exploser le collectif de travail.**

Ces schémas permettent aux employeurs de déroger à **leur responsabilité sur la santé mentale de leurs subordonnés.**

Toutes ces raisons appuient **l'exigence de services de médecine renforcés, des dispositifs de pénibilité proposant des départs anticipés et d'un suivi médical renforcé tout au long de la vie des travailleurs.**

Les organisations du travail sont imposées de façon récurrente pour **déstabiliser le salarié** afin qu'il ne reprenne pas la main sur son travail. Le fait nouveau ce sont les modes collaboratifs qui **peuvent mener à une culpabilisation des salariés en leur imposant de participer à la définition de solutions qui vont contre leurs intérêts et ceux de leur collègues.**

Un travail adapté au salariat

Dans le monde du travail, nous constatons que les salariés sont forcés de s'adapter aux conditions imposées par nos employeurs alors que nous revendiquons l'adaptation des postes de travail aux salariés.

Dans ce cadre, nous pensons évidemment aux reclassements de plus en plus difficiles du fait de l'externalisation généralisée des fonctions supports et de la volonté de réformer plutôt que de reclasser.

Nous devons étendre cette réflexion sur les postes afin que l'on puisse obtenir enfin une politique offensive sur l'embauche de personnes en situation de handicap.

Le télétravail

L'explosion du télétravail a provoqué de l'isolement chez des salariés et a généré une inégalité de traitement entre les personnes. Face aux avantages procurés ou espérés, il faut reconnaître les contraintes pouvant amener des risques professionnels : isolement et perte du lien collectif de travail, hyperconnexion et longues journées de travail (mails, visio conférence, etc...), difficultés à gérer le temps et l'espace entre travail et vie privée, aménagement du poste de travail non adapté qui peut entraîner l'apparition de troubles musculo squelettiques, télétravail utilisé parfois comme une échappatoire à un environnement de travail toxique, ...

Les évolutions technologiques exponentielles sont aussi source **d'altération de la santé mentale notamment chez les seniors** qui sont mis de côté dans les équipes.

L'organisation du travail

Les élus CGT ont bien souvent à faire à des détresses individuelles alors qu'elles sont les conséquences d'une organisation du travail délétère.

Le management par les coûts ouvre la porte à des attitudes anxiogènes, des abus de pouvoir et une surveillance accrue qui provoquent des situations de harcèlement de tout type.

Les organisations du travail sont imposées de façon récurrente pour déstabiliser le salarié afin qu'il ne reprenne pas la main sur son travail. Ces réorganisations incessantes ont un impact encore plus violent sur les sous-traitants. Les donneurs d'ordre fuient leur responsabilité sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de leurs sous-traitants en dépit de la loi du 27 mars 2017.

Bien souvent, le moyen efficace de combattre le mal être est de remettre en cause l'organisation du travail trop souvent anxiogène et de mettre le salarié au centre du travail.

La lutte contre le mal-être au travail se fera par notre activité de terrain pour reconstruire du collectif, redonner du sens au travail et de l'utilité sociale.

Les réorganisations incessantes ont aussi un impact sur les sous-traitants. Les employeurs fuient leur responsabilité en tant que donneurs d'ordre sur la santé mentale de leur sous-traitants depuis la loi du 27 mars 2017.

Les élus CGT ont bien souvent affaire à des détresses individuelles alors qu'elles sont issues d'un souci collectif : l'organisation du travail. Bien souvent, le moyen efficace de combattre le mal être est de remettre en cause l'organisation de travail trop souvent anxiogène et de mettre le salarié au centre du travail, non pas complice de son mal être.

Concilier la vie professionnelle et personnelle

La CGT mène campagne depuis plusieurs mandats confédéraux sur la conciliation de nos vies perso et pro. Dans notre champ fédéral, les avancées attendues par les différents accords signés ne sont pas significatives. Il est de notre devoir de continuer ce combat attendu par un salariat de plus en plus réceptif à cette problématique.

Le 51e congrès décide :

- De former les militants sur les droits en matière de santé et de sécurité au travail ;
- De poursuivre les campagnes de prévention sur les risques socio-organisationnels notamment par le déploiement des sociomètres.

Le 51e congrès revendique :

- De revenir à l'instance CHSCT avec des prérogatives et moyens renforcés comme véritable contre-pouvoir ;

- La semaine à 32 heures sans perte de salaire ;
- La reconnaissance des maladies professionnelles nouvelles dans les tableaux ATMP ;
- De renforcer les services de médecine de travail et de suivi post professionnel ;
- De concilier la vie professionnelle et la vie privée avec le droit à la déconnexion ;
- Elargir le décret amiante aux professions aéronautiques ainsi qu'à tous les établissements ayant du travail sur matériel amianté, ou dans les infrastructures, afin que les salariés puissent bénéficier des droits y afférant ;
- De prendre en compte les nuisances physiques et mentales pour anticiper le départ en retraite ;
- Le suivi post professionnel automatique suite à une exposition
- La suppression des organisations du travail néfastes à la santé des travailleurs ;
- L'application des 9 principes généraux de prévention comme inscrits à l'article L4121-2 du code du travail ;
- La prise en compte et revalorisation des travaux pénibles et insalubres.

V. Porter les revendications pour une meilleure protection sociale et des conditions de vie de haut niveau

La protection sociale englobe tous les dispositifs de protection des salariés, rappelons que pour la CGT cela comprend les retraités et les privés d'emploi. Elle est mise à mal depuis sa création, d'où l'expression consacrée par le ministre qui a imposé la Sécurité sociale, Ambroise Croizat, Il vaut mieux parler de « conquis » sociaux et non pas d'acquis car le patronat se charge de détruire lentement ce système envié dans le monde.

Revenir aux valeurs de la Sécurité sociale serait plus juste : protéger dans la solidarité, partager les richesses produites par le travail pour financer la réponse aux besoins de tous, à savoir, assurer une ouverture sociale universelle, solidaire et intergénérationnelle. Cela passe par la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale de l'ensemble des dépenses de la couverture santé, y compris de la perte d'autonomie.

Santé

La CGT réaffirme que le financement de la Sécurité sociale doit être fondé sur le travail. L'énumération des attaques contre ce type de financement est longue avec le lot d'exonération de cotisations sociales mais avec un moment clé, la création de la CSG, impôt prélevé qui devient de plus en plus conséquent dans le financement de notre système de santé et de plus en plus présent sur les fiches de paie mais aussi sur les bulletins de pension.

Les complémentaires « santé de groupe » voient le jour pour tous les agents publics avec certes une prise en charge de l'employeur mais avec des tarifs à la hausse et des prestations moindres que les mutuelles en place.

Retraites

Nous sommes dans un système de répartition où les actifs financent les pensions des retraités. Il est remis en cause par les dernières mesures des gouvernements qui appliquent des taxations comme la CSG pour financer la protection sociale. De fait, les retraités financent désormais une partie de leurs retraites.

Des systèmes complémentaires existent pour la santé et les pensions.

Au Ministère des Armées, nous ne sommes pas en reste de ces attaques sur nos « conquis ».

Outre les attaques sur l'âge de départ en retraite, reculé de 60 à 64 ans en 15 ans et l'augmentation du nombre de trimestres de cotisation, l'administration attaque le dispositif de départ anticipé pour les ouvriers d'État en contestant les travaux insalubres. Les fonctionnaires ne bénéficient pas de l'intégration de l'ensemble de leurs éléments variables de paie, ce qui engendre des pensions bien en dessous de leur traitement d'actif !

Services publics

La mise en place et l'accompagnement de ces conditions de vie de haut niveau ne peut se faire que par des services publics de haut niveau et accessibles à tous.

L'informatisation des administrations et la numérisation des actes administratifs tendent à marginaliser une partie de la population qui n'a pas toujours les moyens financiers et matériels d'y avoir accès. Cette transformation a, de plus, servi de prétexte à la fermeture de services de proximité.

Les établissements du champ fédéral ne sont pas tous en grande zone urbaine et les familles des ressortissants se retrouvent dans ces « déserts » d'accès aux services publics. L'État, auparavant, s'organisait pour ne plus isoler les territoires où il se déployait en termes de services publics. L'effet était d'ailleurs bénéfique à l'ensemble des résidents de ces régions.

Transport - Logement

Dans le prolongement des services publics, le logement et le transport sont des problématiques quotidiennes que rencontrent tous les salariés. L'accès à un logement salubre et conforme aux exigences environnementales est un enjeu au sein de notre champ fédéral. Des efforts sont faits pour les personnels militaires, ils doivent être étendus aux personnels civils dans la même mesure.

Un système de transport collectif éco responsable doit être imposé dans chaque pôle où résident des activités militaires.

Congés - Loisirs

Les dispositions statutaires donnent le droit aux congés mais beaucoup ne partent plus en vacances y compris dans notre champ fédéral.

Les aides aux activités culturelles et sportives ont été réduites voire supprimées, comme les chèques vacances pour les retraités, avec le désengagement du Ministère dans le milieu associatif créé après-guerre. L'épanouissement des personnels et de leurs familles passe par un investissement dans ce milieu et la création de lien fraternel dans les territoires.

Le 51e congrès décide :

- La mise en place d'un collectif d'action sociale.

Le 51e congrès revendique :

- L'impulsion d'une Action Sociale des Armées de haut niveau permettant un véritable soutien face aux difficultés de la vie favorisant l'accès au logement, aux loisirs et à la culture pour l'ensemble des ressortissants et des sous-traitants ;
- L'accessibilité aux soins pour tous et en particulier, en renforçant et en redéployant le service de santé des armées dans les territoires ;
- La suppression de la CSG ;
- Dans l'attente d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale, une Protection Sociale Complémentaire couvrant tous les besoins des salariés pris en charge par l'état ;
- Le rétablissement des chèques vacances pour les retraités.

VI. Agir pour un salariat garantissant la souveraineté des activités de défense nationale aujourd'hui et demain

Notre fédération fait face à une fragmentation croissante du salariat, exacerbée par la libéralisation du marché du travail dans les secteurs public et privé. La transformation des entreprises publiques en groupes industriels et la déconstruction du statut des fonctionnaires, et des ouvriers d'État avec l'augmentation des contractuels, ont multiplié les catégories de salariés. Depuis les années 1980, la gestion managériale a visé à accroître la productivité dans les services publics, incluant le ministère des Armées, entraînant des réductions d'effectifs, la suppression de services et une augmentation des partenariats public-privé.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a accentué cette tendance, transformant le droit centré sur la carrière et les droits des fonctionnaires en un outil de gestion des ressources humaines axé sur l'emploi et non pas sur l'intérêt général. Cette loi facilite la précarisation des emplois en généralisant l'emploi de contractuels, en introduisant la rupture conventionnelle et les contrats de projet, et en permettant le détachement automatique en CDI en cas d'externalisation.

Chaque chaîne d'emploi se voit imposer un plan stratégique de réorganisation, souvent au détriment des missions, des activités et du personnel.

Sur le plan salarial, les différences se creusent, générant des divisions qui favorisent l'exploitation collective et nuisent aux valeurs de service public. La flexibilisation croissante entraîne une précarisation des salariés, mettant en péril la stratégie de défense.

En vingt ans le nombre de personnels civils du Ministère des Armées est passé de 80735 (ETP) à 62353 en 2023. En 20 ans, le paysage salarial a été complètement reconfiguré. En 2003, les fonctionnaires représentaient 50,5% des effectifs, les ouvriers d'État 38 % et les contractuels 11,5%. En 2023, les ouvriers d'État ne représentent plus que 18,9% des effectifs, les contractuels 20,4% et les fonctionnaires 61%. Le recours aux contractuels et aux intérimaires est désormais courant dans les secteurs où l'attractivité est faible.

Travailler sur du matériel militaire est bien spécifique et demande une main d'œuvre fidélisée et formée. Par le passé, cela avait engendré la création du statut des ouvriers d'État. Aujourd'hui, le manque d'attractivité et de fidélisation entraîne le recours aux alternants/apprentis sans réelle perspective de CDI. Les formations par alternance doivent être adaptées aux exigences des métiers qui nécessitent parfois des formations spécifiques et longues. Pour la CGT, l'alternant/apprenti doit bénéficier d'une formation qualifiante et d'une rémunération en adéquation le conduisant à un emploi pérenne s'il le souhaite.

Le recours massif à la sous-traitance dans le ministère et les industries de défense fragilise les compétences internes. La CGT demande que, sur la base du volontariat, tout salarié puisse intégrer les entreprises ou établissements de Défense pour lesquelles il travaille en sous-traitance dans les conditions du Nouveau Statut du Travailleur Salarié. La CGT demande aussi que les entreprises sous-traitantes appliquent un statut social de haut niveau et qu'à minima ses salariés soient en contrat pérenne.

L'externalisation s'accompagne d'une évolution des recrutements, avec un recours accru aux cadres "de management" pour renforcer la politique du "faire-faire". Cela est vrai, tant dans le domaine public que dans le privé. Cela met en péril les entreprises sous tutelle et le ministère, en organisant la perte de compétences. Le fait de ne plus savoir faire techniquement et de devoir surveiller des prestataires, alors que le corps de métier disparaît, traduit une dépendance accrue par rapport aux sous-traitants.

Parallèlement, les nouvelles technologies augmentent la demande en ingénieurs, cadres et techniciens spécialisés. Pour préserver les compétences et regagner des missions abandonnées, comme la construction de la flotte de surface à Brest et Lorient, la CGT demande l'embauche et la formation de personnel qualifié, notamment à travers des écoles de formation, avec des statuts sociaux élevés.

Face à la crise d'attractivité, le ministère tente d'attirer et de fidéliser le personnel sans aborder les véritables enjeux. Le ministère veut augmenter significativement le nombre de réservistes, ce qui aggrave la fragmentation du salariat sans résoudre les problèmes de recrutement.

Seules de véritables garanties sociales et salariales peuvent préserver les savoir-faire et une main-d'œuvre qualifiée. La défense et le renforcement de l'emploi statutaire doivent rester une priorité pour nos syndicats et notre fédération afin que nos établissements puissent garantir de façon pérenne l'exercice de ces missions régaliennes.

Le 51e congrès revendique :

- L'abrogation de la loi Transformation Fonction Publique, de la loi travail et les ordonnances MACRON ;
- La création d'un système de formation technique étatique ;
- La nécessité de reconquête de nos missions dans le cadre du PPND en lien avec des recrutements à statut conséquents ;
- A minima, le remplacement poste pour poste des départs avec recouvrement et dans des emplois statutaires ;
- D'agir contre la précarisation des employés travaillant pour la défense par la transformation des emplois de contractuels en emplois statutaires, et par le recrutement en CDI des intérimaires ou des prestataires de service ;
- Le recrutement des personnels à statut ouvrier sur l'ensemble des professions définies dans la nomenclature des professions ouvrières en vigueur en 2016 ;
- Le recrutement en CDI des alternants qui le souhaitent à l'issue de leur formation ;
- L'embauche en CDI et sous haut statut social de tous les salariés travaillant dans les secteurs de la Défense ;
- Le renforcement des droits sociaux pour tous les personnels ;
- La suppression des contrats courts et précaires.

UNE ORGANISATION SYNDICALE À LA HAUTEUR DES ENJEUX

I. Une organisation CGT, de classe et de masse

La CGT née en 1895 combattait déjà le capitalisme puisque les intérêts du capital et du monde du travail sont toujours antagonistes ; c'est la lutte des classes.

Ce syndicalisme de classe, que nous devons réaffirmer aujourd'hui, doit permettre aux travailleurs d'avoir la capacité d'agir, tant en bloquant l'outil de production dans des luttes locales, qu'en gardant à l'esprit notre exigence de rupture avec le modèle économique dévastateur qu'est le capitalisme, c'est ce qu'on appelle la « double besogne ».

Être un syndicat de classe ne suffit pas à gagner la transformation de la société, si cette conception n'est pas portée par le plus grand nombre. Il faut impérativement un syndicalisme de masse si nous voulons contribuer à l'évolution du rapport de forces.

Notre capacité à organiser les différents segments du salariat est bien la première condition nécessaire à la construction de solidarités de classe et à leur rassemblement dans la lutte. Au-delà de la défense des conquises, il est impératif de lutter pour la défense des libertés et la conquête de nouveaux droits. Pour cela, la reconquête des moyens syndicaux est vitale. En parallèle, l'individualisation de la société fragilise le militantisme collectif en affaiblissant les liens sociaux et en favorisant des luttes centrées sur des identités personnelles. Malgré cela, à l'heure où les besoins sociaux sont de moins en moins satisfaits, où les inégalités augmentent, où le travail s'intensifie à s'en aliéner. C'est par notre structuration, notre déploiement

et nos résultats que les salariés prendront conscience du fait qu'ils peuvent impulser le changement par le syndicalisme, en remédiant à leur sentiment d'impuissance qui détruit leur rapport à l'action.

Sans délaisser les préoccupations urgentes comme la hausse des salaires ou les conditions de travail et de vie, des sujets sociétaux tels que l'écologie, la transformation numérique, la lutte contre toutes formes de discrimination doivent être prises en compte au quotidien, pour être en capacité de représenter toute la diversité de la société.

Des outils innovants de démocratie sociale

Le renforcement de la démocratie sociale, de la culture du débat et de l'éducation populaire est une condition sine qua non d'une organisation saine et émancipatrice pour un syndicalisme de masse. L'expression syndicale doit être une préoccupation constante si nous souhaitons élargir notre champ de syndicalisation. La participation des salarié.es à l'élaboration des revendications est indispensable afin qu'ils se soient acteurs et décideurs de leur avenir. Cela implique de donner les moyens aux syndiqués et salariés de pouvoir co-construire et de délibérer les revendications et les modes d'action. L'amélioration de la démocratie sociale et de la communication sont essentielles pour la syndicalisation et l'émergence de nouveaux militants.es. Cette communication doit être repensée à travers le développement de nouveaux outils et de méthodes complémentaires afin de compléter les pratiques et modes d'action existants. Ces outils ne concernent pas que le champ numérique qui comporte des limites, notamment la distance avec les salariés. L'inspiration des méthodes de délibération collective issues de l'innovation sociale de l'économie sociale et solidaire pourrait-être une piste d'évolution pour compléter les méthodes classiques de communication et délibération (tractage, mailing, AG...)

La syndicalisation n'est pas une démarche naturelle ni automatique, elle nécessite une stratégie qui s'organise et se construit. Il nous faut pour cela nous donner les moyens d'être la CGT de toutes et de tous. Gagnons la bataille des idées en renforçant la notion de notre syndicalisme CGT de classe et de masse, c'est un défi majeur que nous devons relever.

Il est important de rappeler à l'ensemble du salariat notre histoire et nos racines ouvrières.

Le 51ème congrès décide :

- D'impulser la mise en place d'une journée d'accueil dans tous les syndicats ;
- De renforcer l'expression syndicale sur les sujets sociétaux et ainsi que sur nos actions fédérales en lien avec d'autres organisations ;
- De mettre en place une feuille de route innovation sociale afin de faire émerger de nouvelles pratiques de communication, de collaboration et d'appropriation des revendications CGT ;
- La suppression de l'application de l'amendement « Lamassoure » au Ministère.

II. Une organisation syndicale de tous les salariés

Depuis sa création, la CGT a pour vocation d'être le syndicat de tous les salariés sans distinction d'âge, de religion ou de sexe, conformément à notre charte d'Amiens.

Bien que tout autorise et recommande d'aller à la rencontre des personnels relevant de l'ensemble de notre champ professionnel, encore faut-il posséder la volonté de créer les conditions adéquates à cette démarche....

La moyenne d'âge des agents du MIN ARM est en constante augmentation. De façon très générale, les jeunes salariés sont peu nombreux par manque d'attractivité du Ministère. Cette tendance qui s'accroîtra encore par les effets de la dernière réforme des retraites est chiffrée et confirmée par les documents d'étude fournis par les CMG. Ce constat n'est pas le même dans les industries de défense, où le recrutement de jeunes salariés est important. Dans tous les cas, la jeune population sur l'ensemble du champ fédéral

doit-être systématiquement et rapidement accueillie par la CGT dès sa prise de fonction.

Notre organisation doit se faire connaître et être en capacité de proposer des Formations Syndicales d'Accueil ainsi que le reste des différents cursus de formations syndicales.

A l'inverse, le large pourcentage de travailleurs en fin de carrière doit être préparé à trouver sa place en tant que retraité syndiqué de la CGT. Des modules sur la continuité syndicale sont disponibles. Ces formations spécifiques sont programmées par notre Fédération dans le but d'éclairer nos syndiqués sur la nécessité de rester syndiqués à la retraite. Ces formations sont des outils indispensables aux futurs formateurs qui dans les établissements amélioreront la continuité syndicale. Il semble évident que les sections syndicales de retraités ou syndicats de retraités sont les lieux fondamentaux et irremplaçables pour mener cette pratique syndicale très spécifique. Les retraités sont indispensables à notre Organisation. Cette catégorie de syndiqués comprend des militants expérimentés qui constituent de véritable point d'appui pour tracer des perspectives et mener à bien nos combats de classe.

Nous devons poursuivre notre travail de féminisation dans nos syndicats en veillant scrupuleusement au respect de notre Charte "égalité Femmes/Hommes".

Le nombre et le pourcentage d'ingénieurs, cadres et techniciens sont en augmentation constante dans le salariat. La syndicalisation de cette population doit être renforcée et appuyée par les outils mis à disposition par l'UGICT.

Notre champ professionnel est très diversifié. Les multiples restructurations ou transformations sont aussi des éléments très déstabilisant pour la pérennité de nos syndicats, surtout pour les plus petits, encore plus vulnérables. Le contexte est tel que nous devons développer une Qualité de Vie Syndicale irréprochable en lien avec les DFR. L'orga au niveau fédéral doit recueillir les éléments mensuels fiables de tous les syndicats afin de présenter régulièrement des tableaux de bord nécessaires à l'analyse de nos forces syndicales fédérales organisées à l'instant T.

Notre renforcement en termes de syndiqués doit constituer une priorité ceci nous permettra également d'améliorer nos résultats aux futures élections professionnelles. C'est pourquoi nous devons présenter à tous les salariés une forme d'organisation aboutie qui leur permette de se saisir de notre CGT et de se l'approprier de façon collective. D'autant plus qu'un regain national existe suite aux mouvements sur les retraites en 2023. De nombreuses questions sur les attentes des nouveaux syndiqués dans l'interprofessionnel doit nous interroger sur la façon d'aborder ce salariat en attente du syndicalisme CGT.

Notre fédération doit inciter les syndicats à partager leurs bonnes pratiques et expériences positives et aider les structures en difficulté.

Le 51e congrès décide :

- **D'organiser des rencontres via les DFR, pour aller à la syndicalisation en s'appuyant sur les syndicats enregistrant des nouveaux syndiqués ;**
- **De mener une activité spécifique en direction des ingénieurs, cadres et techniciens ;**
- **De relancer le collectif jeune ;**
- **De faire de la syndicalisation des fonctionnaires et des contractuels une priorité.**

III. Agir pour avoir des syndiqués formés, informés, impliqués

Lors du 50e congrès, les thèmes de la formation, de la communication et de la syndicalisation ont été abordés, présentant des directions à suivre toujours valides.

Avoir des syndiqués constitue la force première de la CGT. Faire évoluer ces syndiqués en militants augmentera l'efficacité et la force de la FNTE.

Dans les syndicats, le nombre de syndiqués militants est insuffisant.

Pour augmenter ce nombre, la formation est essentielle. Tous nos syndiqués, surtout les nouveaux arrivants, doivent suivre la formation « S'impliquer dans la CGT » (ex : FANS) et la formation « participer à la vie de la CGT » (ex-niveau I). Ils y apprendront via le cursus de formation le fonctionnement et les valeurs de la CGT, mais surtout les revendications de notre organisation et que militer est le moyen de gagner ces revendications par le rapport de force.

Les directions des syndicats du champ fédéral doivent également avoir des membres formés sur l'ensemble des spécificités du salariat statutaire ou non.

Le Centre de formation de Courcelle reste le point focal de nos formations fédérales. En parallèle, le développement de la formation locale répond à un besoin qui doit être pris en compte.

Informers nos syndiqués est devenu une nécessité à une époque où la majorité des médias sont détenus par des groupes privés qui présentent une image déformée et négative de la CGT. L'enregistrement des syndiqués dans Cogitiel est donc primordial pour recevoir nos publications mensuelles afin de connaître les luttes gagnées par nos camarades.

Comme la formation syndicale qui est essentielle pour le déploiement et développement de la CGT, **l'organisation de journées thématiques doit participer à la culture du débat et l'émancipation dans nos organisations** et devenir un enjeu primordial à l'avenir. Ces journées thématiques auront pour vocation de traiter des sujets spécifiques à notre champ fédéral mais également des sujets transversaux en lien avec les enjeux sociétaux.

Avoir des syndiqués formés, informés et impliqués nous permettra de gagner nos luttes. Nous devons rencontrer régulièrement nos syndiqués, réfléchir collectivement et construire avec eux à partir de leurs situations et besoins, faire d'eux les relais de nos actions et également qu'ils nous renseignent sur les problèmes de leur collègues non syndiqués.

Recenser ces informations nous permettra d'élaborer des revendications locales, en liaison avec celles de la CGT, que nous pourrions présenter lors d'Assemblées Générales. Ces actions renforceront notre présence et élargiront notre base syndicale.

Nous devrions intégrer nos syndiqués au fur et à mesure dans la vie syndicale pour émuler leur militantisme et leur confier progressivement des responsabilités accrues.

Tout ce travail continu et régulier devrait améliorer la vitalité de nos syndicats d'établissement et par conséquent nos résultats lors des prochaines élections professionnelles.

Le 51e congrès décide :

- De veiller strictement au respect du droit syndical pour une meilleure implication dans la vie syndicale ;
- De poursuivre le travail de formation de nos syndiqués, en particulier sur les différentes catégories de personnels ;
- Que les formations fédérales soient mieux prises en compte par les syndicats.

IV. Œuvrer pour avoir des élus et mandatés au service de l'action collective

Notre conception syndicale nous conduit à la recherche permanente d'une stratégie pour faire aboutir nos revendications. Celle-ci implique l'action militante, notamment par le biais de nos élus et mandatés. Leur

formation est incontournable pour un syndicalisme fort. A ce titre, dans le respect de l'organisation, la charte des élus et mandatés doit être respectée. Il nous semble important de composer des binômes de nouveaux et d'anciens camarades ayant déjà siégé afin de pratiquer un tuilage pour faciliter l'intégration de nos nouveaux militants sur les différents mandats.

Les liens étroits entre les élus mandatés et le personnel doivent être rigoureusement entretenus. Les consultations des salariés sous toutes les formes sont indispensables.

Ces pratiques démocratiques CGT, doivent faire l'objet de rappels aussi souvent que nécessaire.

Le 51e congrès décide :

- **Que les élus et mandatés soient formés dès la prise de mandat ;**
- **Que chaque syndicat s'assure que chaque syndiqué connaisse et applique les chartes de la CGT.**

V. Avoir une fédération structurée et adaptée aux évolutions du salariat

La FNTE est composée d'une centaine de syndicats et le syndicat est sa base.

Nous devons continuer à dynamiser l'activité syndicale entre les syndicats et la fédération.

Il est de la responsabilité du CEF de veiller à assurer ce lien essentiel entre nos organisations.

L'outil fédéral doit être au service de l'information, la formation syndicale, la mobilisation et l'action des personnels.

Il doit faciliter la prise de conscience des salariés dans leurs capacités à s'unir pour agir ensemble.

Nous constatons un déficit de qualité de vie syndicale dans de nombreux syndicats.

Comment imaginer un outil en phase avec cette réalité pour tenter d'y apporter une solution ?

L'outil CGT doit permettre de placer les personnels, les syndiqués au centre de son activité.

Un outil qui vise, à partir des besoins des personnels, à construire des revendications et à les défendre dans les instances et par la mobilisation

Un outil qui équilibre activité institutionnelle et proximité avec les syndiqués et les personnels.

Un outil qui donne envie de se syndiquer, de comprendre et de s'engager collectivement pour des améliorations immédiates et une transformation sociale conquérante.

Les syndicats doivent retrouver une base d'adhérents significative pour peser dans les différentes instances et regagner en représentativité aux prochaines élections professionnelles.

C'est la base essentielle du rapport de force pour gagner sur nos revendications.

Unions Fédérales

La structuration de la fédération en Unions Fédérales, spécifiques des statuts de son champ fédéral, doit permettre une meilleure qualité de vie syndicale fédérale. Ceci afin de répondre aux questions et revendications spécifiques des syndiqués actifs et retraités et de fédéraliser les interventions vers les instances concernées.

En ce sens, les syndicats sont fortement invités à faire remonter les questions de revendications locales, liées aux différentes populations statutaires, à la Direction Fédérale. Cette dernière les transmettra, pour les fédéraliser si nécessaire, aux Unions fédérales concernées.

Organisation fédérale en région

De toute évidence nous devons améliorer l'organisation fédérale en région afin de mieux travailler sur notre déploiement notamment en vue des prochaines élections.

Son fonctionnement doit relever conjointement du DFR, des membres du CEF de la région en lien avec les syndicats du périmètre concerné.

Il doit y avoir de véritables échanges permettant une implication totale de la part de tous les syndicats afin d'améliorer la qualité de vie syndicale.

Pour rappel, depuis le 50e congrès, le DFR est élu au sein du CEF.

Le 51e congrès décide :

- **Que le DFR doit présenter son plan de déploiement régional au premier CEF qui suit le 51e congrès ;**
- **Que le DFR doit rendre compte au CEF de la mise en œuvre de son plan de déploiement ;**
- **Que le DFR doit organiser chaque année au moins 3 réunions en présentiel, dont l'une doit être consacrée au bilan annuel du plan de déploiement ;**
- **Que chaque DFR a la responsabilité d'animer et de travailler avec un collectif d'appui. Ce collectif sera composé de membres désignés par les syndicats de son périmètre, en entente avec le DFR.**

Un espace Qualité de Vie Syndicale

Son rôle doit être réaffirmé pour dynamiser la qualité de notre vie syndicale.

Ses objectifs ambitieux doivent être poursuivis autour des enjeux majeurs de notre vie syndicale et en particulier du renforcement CGT et de la continuité syndicale.

Collectifs fédéraux, rôle et place des référents et des délégués syndicaux centraux des sociétés nationales

Notre organigramme fédéral consiste à couvrir tout notre champ fédéral au travers d'un ou plusieurs référents par Direction Centrale et Société Nationale. Cette démarche doit être poursuivie en organisant des contacts entre les syndicats au moment des réunions nationales et des CSA spéciaux et de réseau.

Ces collectifs doivent pouvoir, le cas échéant, s'appuyer sur l'expertise de camarades, sur la présence d'experts dans le domaine concerné, et de représentants d'autres fédérations.

Les Délégués Syndicaux centraux

Ils sont, désignés par la fédération. Ils coordonnent les collectifs syndicaux de leur entreprise. Ils mènent les négociations dans leur entreprise en lien avec les syndicats.

Poursuivre le travail avec l'outil CGT de la Fonction Publique ainsi qu'avec les autres organisations de la CGT

Notre Fédération a décidé de prendre toute sa place au sein de l'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'État) car c'est un outil, au service des syndiqués et des salariés de tous les secteurs de l'État. Ce travail en commun doit être poursuivi.

Il doit en être de même avec les Fédérations de la Métallurgie et de la Santé pour le travail à poursuivre sur tous nos champs revendicatifs communs.

L'importance de la Conférence Annuelle des Secrétaires Généraux de Syndicats

Cette conférence annuelle doit être une priorité des secrétaires généraux, renforcée avec une meilleure participation des syndicats et son rôle doit être accru, afin de permettre les prises de décisions collectives nécessaires, tant sur le revendicatif que sur la qualité de notre vie syndicale et sur notre fonctionnement fédéral, en lien avec nos statuts.

Appréhender et contribuer à notre environnement syndical au niveau européen et mondial

La CGT agit partout dans le monde en soutien aux luttes, aux activités et pour les libertés et droits syndicaux et humains.

L'action syndicale au niveau européen et mondial se décline également en actions concrètes.

Leur construction et leur coordination doivent se faire en coopération complète avec les organisations syndicales européennes et/ou Internationales.

Pour toutes ces raisons, la CGT est adhérente depuis plusieurs années à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et à la Confédération Syndicale Internationale (CSI), qui restent des outils au service du mouvement syndical dans toute sa diversité, son histoire et sa culture. Ce sont des outils de convergences de luttes, pour participer à l'élévation du rapport de forces.

Pour les mêmes raisons, la FNTE est adhérente des fédérations affiliées à ces organisations internationales, qui couvrent son champ fédéral (ministère des Armées et entreprises de statut privé). Directement à IndustriAll Europe et IndustriAll Global, indirectement à L'EPSU et PSI pour les services publics via l'UFSE, FERPA fédération européenne des retraités via l'UCR.

Il est donc nécessaire de poursuivre et d'amplifier ce travail de coopérations et de recherches de convergences revendicatives par un travail plus collectif au niveau fédéral.

Le 51e congrès décide :

- Que les membres élus du CEF s'engagent à prioriser leur activité fédérale durant leur mandat ;
- De maintenir le calendrier de présence à Montreuil des élus du CEF, qui devra être discuté et établi lors du séminaire annuel ;
- Des collectifs ont été créés et le travail réalisé doit être poursuivi et amplifié, afin que cet outil au service de nos syndicats continue à les aider à développer une vie syndicale de qualité, en direction de tous les salariés actifs et retraités ;
- De mettre en place un collectif des DFR;
- Que le fonctionnement fédéral en région est de la responsabilité des membres du CEF;
- De travailler collectivement à notre contribution au syndicalisme européen et mondial ;
- De revendiquer au niveau ministériel, des moyens pour les interlocuteurs CMG ;
- De maintenir et d'amplifier le travail fédéral avec les autres organisations CGT ;
- De réaliser un annuaire et organigramme interne ;
- De rénover et mettre à jour les sites internet et intranet.

VI. Des syndicats impliqués dans l'activité territoriale

La CGT est organisée sur l'ensemble du territoire avec des Comités Régionaux, les Unions Départementales et un maillage de plus de 800 unions locales.

L'activité de chaque syndicat doit reposer autant sur la dimension professionnelle que territoriale.

Le développement et le renforcement de la CGT partout et pour tous ne peut se faire sans une implication des syndicats et de leurs militants dans l'activité interprofessionnelle. La mise à disposition de temps syndical fédéral et de militants dans les structures inter pro ne peut être notre seule contribution à faire vivre ces structures.

Aujourd'hui trop peu de syndicats ont perçu la nécessité de leur implication au niveau des territoires.

Une implication forte de nos syndicats dans le champ interprofessionnel nous permet notamment d'aborder le PPND et l'engagement de la CGT pour la Paix.

Le 51e congrès décide :

- La reconquête des droits syndicaux afin d'accentuer la contribution à l'activité interprofessionnelle ;
- Que tous les syndicats s'impliquent dans la vie de leurs structures territoriales afin d'entretenir des liens avec l'ensemble du champ interprofessionnel et de développer la CGT.

VII. Comprendre son passé pour mieux appréhender le présent et anticiper l'avenir

Notre Fédération a eu 120 ans en 2022 et notre Institut Fédéral d'Histoire Sociale sur mandat de la direction fédérale, a eu l'honneur de fêter ce glorieux évènement.

Notre IFHS a été créé en 2006 pour constituer un vecteur essentiel de communication qui, à travers ses enseignements, nous aide à mieux aborder la bataille des idées.

Faire connaître l'histoire du mouvement syndical pour mieux comprendre le présent et éclairer l'avenir.

L'institut s'appuie sur les syndicats, les militants de notre corporation et plus largement sur ses adhérents.

Il entend répondre, dans la mesure de ses moyens aux sollicitations de la fédération et de ses syndicats.

L'institut doit aussi pouvoir s'appuyer sur les syndicats pour faire connaître son activité et de proposer l'adhésion à l'IFHS. Un diaporama sera mis à disposition pour communiquer auprès des syndiqués lors des stages, des congrès et des AG. Ce support s'ajoute aux existants comme les journaux, les ouvrages, l'exposition sur les femmes durant la première guerre mondiale et la liste n'est pas exhaustive.

Le 51e congrès décide

- **Que tous les syndicats adhèrent à l'IFHS ;**
- **De promouvoir l'adhésion au plus grand nombre de syndiqués à l'IFHS ;**
- **Qu'un membre du Bureau Fédéral (hors membre du CA) participe aux réunions de l'IFHS pour assurer le lien entre la direction fédérale et l'institut ;**
- **De s'assurer d'une participation active de la fédération à toutes les initiatives de l'IFHS ;**
- **De promouvoir auprès des syndicats et des syndiqués, toutes les expressions de l'IFHS et inciter ces derniers à faire connaître l'IFHS.**

INSTITUT FÉDÉRAL D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Syndicats et Associations

L'Organisation.....Adhère à l'IFHS-TE-CGT

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de la cotisation : 30 €

Montant libre de la cotisation :€. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 30 €

Règlement par virement ☐ règlement par chèque ☐

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virement (bien signaler le nom du syndicat ou de l'association dans l'intitulé) ou par chèques à l'ordre de : **IFHS-TE-CGT**

Adresse courrier :

IFHS-FNTE

(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat
CGT) 263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX)

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.fr

SG 

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
IFHS-TE-CGT

Domiciliation
SG MONTREUIL-S-BOIS (03908)
2 AV PAUL LANGEVIN
93100 MONTREUIL

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65

IBAN : FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

INSTITUT FÉDÉRAL D'HISTOIRE SOCIALE TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Individuel

NOM :PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour recevoir les informations) :

Montant minimum de ma cotisation : 15 €

Montant libre de ma cotisation :€. Indiquez le montant de votre cotisation supérieur à 15 €

Règlement par virement ☐ règlement par chèque ☐

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion soit directement par virements (bien signaler le nom de la personne dans l'intitulé) ou par chèques à l'ordre de :

IFHS-TE- CGT

Adresse courrier :

IFHS-FNTE

(Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat
CGT) 263 rue de Paris – Case 541 –
93515 MONTREUIL CEDEX)

Adresse mail : ifhs-te-cgt@fnte.fr

SG 

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
IFHS-TE-CGT

Domiciliation
SG MONTREUIL-S-BOIS (03908)
2 AV PAUL LANGEVIN
93100 MONTREUIL

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03908	00037260011	65

IBAN : FR76 3000 3039 0800 0372 6001 165
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Les 130 ans de la CGT sous le signe de la culture

**LA CULTURE
EST UN BIEN
COMMUNE**
d'émancipation



Côté musique, plus de trente artistes engagés se réunissent sur l'album « *La lutte est belle* » qui réunit plus de 30 artistes issus de toutes les générations et de tous les styles de la scène française actuelle. Bande-son des combats d'hier et d'aujourd'hui, ce projet atypique incarne la vitalité du collectif et le renouveau des revendications sociales à travers la musique.

Un hymne fédérateur des luttes sociales et culturelles françaises et internationales

« *La lutte est belle* » regroupe, en 19 titres, les voix d'artistes engagés : Les Ogres de Barback, Les Vulves Assassines, mais aussi Gauvain Sers, Cali, Mathilde, Corinne Masiero, Guillaume Meurice,

Mouss et Hakim, Les Goguettes ou Planète Boum Boum.

La compilation revisite des chants emblématiques comme « *Debout les femmes* ». L'hymne créé en 1971 par le MLF est repris par Blumi, Laura Cahen, Oriane Lacaille, Christelle Lassort, Maya Kamaty et Maïa Barouh. Corine Masiero propose une version de « *L'Internationale* » mi-reggae mi-punk rock : la synthèse parfaite de Gainsbourg et Didier Super.

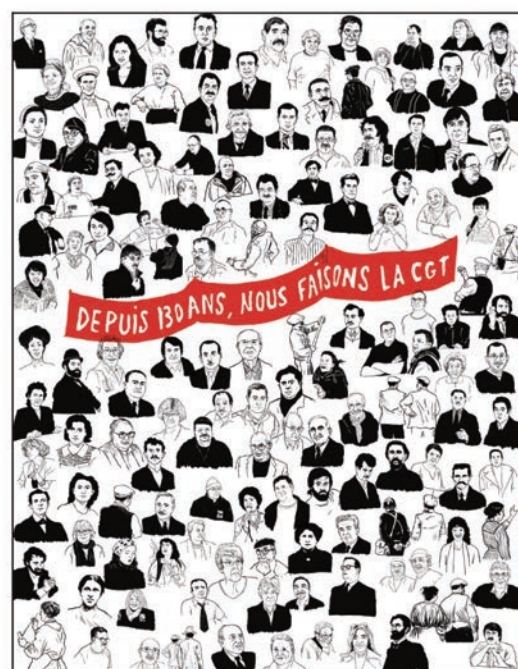
Créer les chants de lutte du XXI^{ème} siècle

« *La lutte est belle* » propose également des créations inédites inspirées des combats contemporains de la chanson française au rap, en passant par l'électro-punk. Le collectif militant Planète Boum-Boum et « *Ça crame* » met de la joie en dénonçant le réchauffement et l'inaction climatique. On espère que ça deviendra un hymne de cortèges en prévision de la Cop 30 au Brésil.

Côté lecture l'IHS CGT a réalisé pour les 130 ans de la CGT un ouvrage portant le regard sur l'histoire vue du terrain.

Il braque le projecteur sur des « héroïnes et héros » du quotidien qui font vivre la CGT en ne cherchant ni la gloire ni les honneurs. Une sélection de 130 luttes avec, en miroir, les militant.es qui les ont menées.

L'élaboration de ce livre « *Depuis 130 ans nous faisons la CGT* » est le fruit d'un intense travail militant et collaboratif auquel notre Institut Fédéral a largement participé au travers de 2 luttes qui ont marqué notre corporation : la bataille des révoqués et la lutte pour les décrets salariaux. On retrouve également dans cet ouvrage, des dossiers spécifiques à notre champ fédéral portés par les IHS du Var et de la Loire.



**65 ans.
6 millions
de sociétaires.
Et toujours
0 actionnaire.**



Nous sommes heureux de fêter
notre 6 millionième sociétaire,
un cap atteint à l'aube de nos 65 ans.
Merci à tous d'avoir choisi la Macif,
un modèle sans actionnaires qui agit
toujours dans l'intérêt de ses sociétaires.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.